



Faculté de
Philosophie et
Sciences sociales

Département de Science politique

Mémoire présenté en vue de l'obtention du grade de
Master en sciences politiques, orientation relations internationales
Finalité en Mondialisation et politiques publiques

Délibération démocratique et pouvoir transformatif : le rôle des émotions dans un dispositif de budgétisation participative.

Anton MENACHO

Sous la direction de : Professeur Jean-Benoît PILET (Université libre de Bruxelles)

Année académique 2021-2022



Remerciements

Je tiens tout d'abord à remercier mon promoteur, Monsieur Jean-Benoît Pilet, pour la disponibilité et la réactivité dont il a fait preuve dans son accompagnement.

Je tiens ensuite à remercier la secrétaire de mon master, Madame Pascale Meekers, pour l'aide qu'elle m'a apporté à chaque fois que j'en avais besoin.

Je tiens également à remercier mes parents, ma mère en particulier, sans qui cette traversée dont l'arrivée semblait parfois s'évaporer au loin se serait terminée sur un goût amer d'inachevé.

Je tiens enfin à remercier mes proches, deux amis en particulier, dont une qui connaît peut-être aujourd'hui mieux mon mémoire que moi-même tant elle m'aura entendu en parler.

Nombre de mots contenus dans ce mémoire : 22.653 mots (résumé inclus).

Table des matières

Résumé	IV
Introduction	1
État de l'art et cadre théorique	3
1. Démocratie délibérative et théorie politique	3
2. Émotions et participation lors de la délibération	5
2.1. Un concept issu de la sociologie : le travail émotionnel	7
2.2. Un concept issu de la psychologie : l'intelligence émotionnelle	7
3. Émotions et pouvoir transformatif de la délibération	8
3.1. L'apport de la psychologie morale : le modèle intuitionniste social	9
3.2. L'apport de la philosophie morale : le lien entre émotions et révision	11
Opérationnalisation et méthodologie	14
1. Opérationnalisation des hypothèses	14
2. Méthodologie	19
2.1. Méthodes de collecte des données	19
2.2. Méthode d'analyse des données	22
2.3. Présentation du dispositif et des interviewés	23
2.4. Limites de la méthodologie	23
Analyse	25
1. Première question : participation lors de la délibération et rôle des émotions	25
1.1. Les émotions prises isolément	25
1.2. Les émotions mises en confrontation	37
2. Deuxième question : pouvoir transformatif de la délibération et rôle des émotions	42
2.1. L'influence des émotions sur les préoccupations sociomorales	43
2.2. L'influence de la délibération (et des projets menés) sur les croyances et préférences des individus	43
Conclusion	49
Bibliographie	52
Annexes	55
Annexe 1 – Grille d'observation	55

Annexe 2 – Conditions de réussite et déroulement des entretiens	56
Annexe 3 – Tableau des relances	57
Annexe 4 – Grille d’entretien	59
Annexe 5 – Tableau des modes d’expression et de thématisation des expériences et des émotions (basé sur Fiehler, 2002 et Saam, 2017)	61
Annexe 6 – Présentation du dispositif et des interviewés	62
Annexe 7 – Extrait « Colère / Lina »	65
Annexe 8 – Extrait « Anxiété / Florent »	65
Annexe 9 – Extrait « Anxiété / Marjorie »	66
Annexe 10 – Extrait « Enthousiasme / Lina »	66
Annexe 11 – Extrait « Sympathie / Florent »	67
Annexe 12 – Extrait « Honte / Marjorie »	67
Annexe 13 – Extrait « Déception / Lina »	68
Annexe 14 – Extrait « Déception / Audrey »	69
Annexe 15 – Extraits « Colère & déception / Mix / Incivilités »	69
1. Annexe 15.1 – Extrait « Colère / Marjorie / Incivilités »	69
2. Annexe 15.2 – Extrait « Colère / Audrey / Incivilités »	69
3. Annexe 15.3 – Extrait « Déception / Lina / Incivilités »	69
Annexe 16 – Extraits « Enthousiasme & déception / Mix / Vélo gourmand »	70
1. Annexe 16.1 – Extrait « Enthousiasme / Marjorie / Vélo gourmand »	70
2. Annexe 16.2 – Extrait « Déception / Lina / Vélo gourmand »	71
Annexe 17 – Extraits « Colère & compassion / Mix / Incivilités »	71
1. Annexe 17.1 – Extrait « Colère & solutions répressives / Marjorie / Incivilités »	71
2. Annexe 17.2 – Extrait « Compassion & solutions préventives / Florent / Incivilités »	71
Annexe 18 – Extrait « CP & festivités / Lina »	72
Annexe 19 – Extrait « CP & événementiel / Audrey »	72
Annexe 20 – Extrait « CP & budget restant / Lina »	73
Annexe 21 – Extrait « CP & changements pratico-pratiques / Florent »	73
Annexe 22 – L’influence des émotions sur les préoccupations sociomorales	74
Annexe 23 – Conseils de participation – Vocation et fonctionnement	77

Résumé

Ce mémoire admet deux postulats comme base : 1) les émotions sont déjà présentes dans la délibération (Hall, 2007) et 2) les émotions jouent un rôle dans le jugement moral des individus (Haidt, 2001). Il cherche dès lors à comprendre, d'une part, l'influence des émotions sur la participation lors de la délibération et, d'autre part, le rôle des émotions générées par la délibération sur la transformation des croyances et préférences des individus. Il présente, dans cette perspective, les résultats d'une recherche purement qualitative incluant des concepts et modèles issus de disciplines diverses. Il conclut que : 1) les notions de travail émotionnel et d'intelligence émotionnelle permettent de comprendre comment des émotions similaires mènent à des réactions différentes ; 2) même des émotions positives comme l'enthousiasme peuvent nuire à (la qualité de) la délibération ; 3) l'empathie émotionnelle et la répétition des situations émotionnelles semblent pouvoir jouer un rôle important dans la transformation des croyances et préférences des individus ; 4) le pouvoir transformatif de la délibération est peut-être à relativiser, particulièrement lorsqu'il concerne des grandes questions morales.

Introduction

Sous l'impulsion des découvertes des neurosciences questionnant l'opposition traditionnelle entre passion et raison, les sciences politiques ont ces dernières années accordé une attention croissante aux émotions après les avoir négligées pendant longtemps. Les théories de la démocratie délibérative, qui se sont en partie construites sur cette opposition, ne font pas exception et ont été ardemment critiquées pour leur conception à la fois idéalisée et trompeuse de la rationalité, notamment par la littérature féministe. Accorder une place aux émotions dans notre modèle démocratique, que ça soit en y intégrant des formes de communication plus émotionnelles que la délibération (Sanders, 1997 ; Young, 2000) ou en reconnaissant la passion déjà présente dans la délibération (Hall, 2007), est perçu par ces auteures comme un moyen de rendre la démocratie plus inclusive. D'autres, comme Saam (2017) ou Hoggett et Thompson (2002), tempèrent ce propos en soulignant la distribution inégale des capacités de traitement des émotions ou leur potentiel destructeur. Dans le prolongement de ces travaux, et en admettant le postulat selon lequel les émotions sont déjà présentes dans la délibération, la première question de recherche de ce mémoire sera la suivante : « Comment les émotions influent-elles sur la participation lors de la délibération ? ». Ses hypothèses attribueront des effets distincts à la fois sur la quantité et sur la qualité de la participation lors de la délibération à six émotions différentes, effets distincts qui dépendront notamment de l'*intelligence émotionnelle* (Griffin, 2011) et de la capacité de *travail émotionnel* (Hochschild, 2003) des individus.

En outre, parce que les partisans de la démocratie délibérative lui confèrent un certain *pouvoir transformatif* sur les croyances, préférences et jugements des individus (Young, 2000, p.26) mais que ce pouvoir transformatif reste insuffisamment expliqué (Fouke, 2009), ce mémoire verra dans l'attention croissante accordée aux émotions par les sciences sociales une opportunité. En basant son analyse, entre autres, sur les avancées de la psychologie morale (Haidt, 2001), et en admettant le postulat selon lequel les émotions jouent un rôle (central ou non) dans le jugement moral des individus, sa seconde question de recherche sera la suivante : « Comment les émotions générées par la délibération influent-elles sur la transformation des croyances et des préférences des citoyens ? ». Ses hypothèses attribueront une influence sous conditions aux émotions générées par la délibération sur la transformation des croyances et des préférences des individus, conditions issues de la combinaison du *modèle intuitionniste social* de Haidt (2001) et du *processus de révision* de Livet (2002).

Ce mémoire tirera sa particularité de plusieurs éléments. Il se distinguera d'abord par la singularité de son dispositif analysé, le Conseil de participation (CP) du district sud de Charleroi

étant davantage un dispositif participatif incluant de la délibération – ou, plus précisément, un dispositif de *budgetisation participative* (Miller et al., 2019) – qu’un dispositif délibératif à proprement parlé. Il se distinguera ensuite par le caractère pluridisciplinaire de son cadre théorique, empruntant et combinant des concepts issus de la psychologie, de la sociologie et de la philosophie. Il se distinguera enfin par une méthodologie visant la verbalisation du vécu émotionnel pouvant « réapparaître avec le rappel de l’action » (Vermersch, 2019, p.28-33).

Ce mémoire débutera par une présentation de la base théorique utilisée pour développer son analyse, qui sera divisée en trois sections : un état de l’art lié à la prise en compte des émotions dans la théorie délibérative ; une description des concepts pertinents pour discerner les différentes manières dont les émotions influent sur la délibération ; et une présentation des modèles retenus pour comprendre le rôle des émotions générées par la délibération sur son pouvoir transformatif. Ce cadre théorique sera suivi d’un chapitre visant à expliquer les hypothèses, les méthodes de collecte et d’analyse des données choisies et les limites de cette méthodologie. Les données tirées des observations et des entretiens réalisés dans le cadre de ce mémoire seront ensuite analysées et discutées point par point (ou hypothèse par hypothèse). Enfin, un résumé des résultats obtenus et de leurs conséquences servira de conclusion à ce mémoire.

État de l'art et cadre théorique

1. Démocratie délibérative et théorie politique

Apparue il y a plusieurs décennies, la théorie délibérative de la démocratie est désormais au cœur de la réflexion contemporaine sur la démocratie, certains auteurs évoquant même un « tournant délibératif » (Manin, 2021). Si se référer à *la* théorie délibérative de la démocratie comme à une théorie unique et centralisée paraît excessif, il n'en reste pas moins que ses principaux jalons « se rencontrent sur un noyau d'idées centrales relativement stables, entouré d'un halo de variations » (Manin, 2021). Selon Bohman (2004), bien que diverses, toutes les théories délibératives présentent une même conception de la démocratie comme « la gestion par les citoyens de leurs affaires communes via l'usage public de la raison »¹. Hall (2007) perçoit ces théories comme l'élévation de la discussion et de la raison au rang de « valeurs démocratiques suprêmes »¹. Young (2000) estime que, dans les théories délibératives, « la démocratie est une forme de raison pratique »¹ (p.22) et perçoit le caractère raisonnable (*reasonableness*) comme un des idéaux normatifs du modèle délibératif (p.24-25). Pour Saam (2017), ces théories font de la participation égale et de l'argumentation raisonnée des méthodes (au moins partiellement) efficaces pour surmonter les différences au sein de la population et accroître la légitimité des décisions politiques. Enfin, Hoggett et Thompson (2002) définissent la démocratie délibérative comme « une série d'espaces publics interconnectés dans lesquels tous les citoyens peuvent participer à un débat libre et équitable permanent menant à un accord raisonnable – voire à un consensus rationnel – sur des questions d'intérêt public »¹.

Ce qui ressort assez nettement du paragraphe précédent, c'est la manière dont les théories délibératives encensent la discussion rationnelle. Cette consécration de la raison reflète une ancienne tradition opposant l'esprit et le corps, la raison et l'émotion. Mais cette tendance des théories délibératives a été instamment critiquée, particulièrement par la littérature féministe. Deux des principaux arguments de cette critique peuvent être résumés comme suit : 1) la consécration de l'argumentation rationnelle comme forme de communication privilégiée dans les théories délibératives est source d'exclusion et perpétue les inégalités ; 2) la primauté donnée par ces théories à la recherche d'une voix commune entraîne l'invisibilisation de certaines opinions déjà trop régulièrement passées sous silence. Une troisième critique, particulièrement importante dans le cadre de ce mémoire, sera également évoquée : celle estimant que 3) la compréhension des émotions et de la délibération sur laquelle reposent ces théories est erronée.

¹ Traduction libre (les prochains extraits provenant de cette source le seront également).

En particulier, deux auteures féministes développent les deux premiers arguments dans leurs travaux : Sanders (1997) et Young (2000). Parce que la capacité à articuler des arguments rationnels (mais également la capacité à faire en sorte que ces arguments soient entendus) est inégalement répartie entre les individus dans la société, Sanders (1997) perçoit la consécration de cette forme de communication dans les théories délibératives comme antidémocratique. Elle affirme ainsi que certains citoyens – par leur expérience, leur éducation et leur sociabilisation (en particulier, les hommes blancs de classe moyenne) – « sont meilleurs que d'autres pour articuler leurs arguments dans des termes rationnels et raisonnables »². Sanders (1997) considère également la recherche d'une voix commune dans la délibération comme « un objectif excluant ». Selon elle, cette volonté d'orientation commune du débat public présente en effet « le risque que des perspectives et des intérêts particuliers soient effacés, notamment dans l'intérêt des minorités ou des groupes opprimés ». Dans une logique comparable, parmi les limites du modèle délibératif identifiées par Young (2000), elle évoque notamment, d'une part, la consécration de l'argumentation et, d'autre part, la consécration de l'unité. Concernant la première limite, elle affirme que « les attentes en termes d'articulation [*articulateness*] et de dépassion [*dispassionateness*] » (p.38) renvoient souvent à « d'autres différences de privilèges sociaux » (p.39) qui jouent en faveur des hommes blancs de classe moyenne et en défaveur des femmes, des minorités ethniques et des classes ouvrières. Concernant la deuxième limite, elle estime que la consécration de la communauté, qu'elle soit perçue comme une condition préalable de la discussion ou comme un objectif, est à la fois illusoire, susceptible d'occulter « le besoin de transformation de la pensée égocentrique en pensée élargie » (p.42), et enclin « à réduire au silence certains points de vue » (p.43).

La troisième critique mentionnée est principalement portée par Hall (2007). Ainsi, si elle admet volontiers les « conséquences résolument antidémocratiques » de la délibération rationnelle, elle soutient néanmoins qu'elles ne sont le fruit que de la délibération rationnelle et non de la délibération dans son ensemble. Son propos est le suivant :

I agree that deliberation alone is not enough to ensure democracy, but I contend that it is nevertheless more reliant on passion than either advocates or critics acknowledge. Deliberation is not and cannot be a purely rational enterprise. While it may be helpful to supplement deliberation with more obviously emotional forms of communication, then, I argue that it is even more important to recognize that deliberation is a process that inherently involves passion as well as reason. Reconceiving deliberation in this way will help deconstruct the opposition of reason and passion, an opposition that itself plays a central role in reinforcing inequalities of gender, race, and class. (Hall, 2007)

² Traduction libre (les prochains extraits provenant de cette source le seront également).

Hall (2007) s'est dès lors attachée à redéfinir certains concepts sur lesquels reposent les théories délibératives et leurs critiques. Plus exactement, et pour reprendre ses termes, elle invite à *re-connaître* 1) la passion, 2) la délibération, et 3) la passion dans la délibération. Elle arrive ainsi à la conclusion que « la délibération est *déjà* un processus qui fait appel à la passion » (Hall, 2007, emphase de l'auteure). De plus amples explications quant à son raisonnement seront fournies dans les sections à venir.

Ce mémoire s'insère dans la lignée des travaux affirmant que les émotions sont déjà présentes dans la délibération. Sous l'impulsion de ce postulat, il cherchera à comprendre comment les émotions influent sur cette dernière. Pour cela, il s'intéressera à leur rôle dans la participation des individus *lors*³ de la délibération. Mais, parce que les avancées de différentes disciplines suggèrent que les émotions sont grandement impliquées dans le processus de jugement des individus, il posera également la question de l'influence qu'elles exercent sur la transformation des citoyens attendue de la délibération. Ce travail admettra donc deux questions de recherche⁴, auxquelles une base théorique sera fournie dans les deux prochaines sections.

2. Émotions et participation lors de la délibération

Comme évoqué dans la section précédente, Sanders (1997) et Young (2000) estiment que la consécration des discours rationnels et modérés portée par les théories délibératives est source d'exclusion. À l'inverse, elles affirment que l'introduction de formes de communication plus émotionnelles dans le processus démocratique, combinées à la délibération plutôt que la suppléant, favoriserait la participation des groupes discriminés comme les femmes, les minorités ethniques et les classes ouvrières. C'est notamment en ce sens qu'elles militent pour l'intronisation du témoignage (Sanders, 1997), des salutations, de la rhétorique et de la narration (Young, 2000) dans le processus démocratique. De son côté, parce qu'elle considère les émotions comme déjà présentes dans la délibération (ce que Young admet également), Hall (2007) estime qu'il est avant tout essentiel de mieux comprendre leur rôle (à la fois comme « force motivante » et comme « manifestation affective de la valeur ») pour lutter contre l'exclusion. Elle affirme que la reconnaissance de l'imbrication de la passion dans la raison (et inversement) permettrait d'endiguer la dépréciation de ses manifestations et de rendre le processus politique plus démocratique (Hall, 2007).

³ La préposition « lors » a ici été préférée à la préposition « à » pour souligner le fait que ce mémoire ne s'intéresse pas à l'engagement dans les dispositifs délibératifs mais bien à la propension des délibérants à participer aux discussions prenant place durant la délibération et à la manière dont ils le font.

⁴ Qui seront présentées et dont les termes seront expliqués dans la section relative à l'opérationnalisation des hypothèses.

Pourtant, selon Saam (2017), malgré l'apparent consensus des critiques de la démocratie délibérative sur le caractère inclusif de la permission des émotions dans les dispositifs démocratiques, une telle affirmation « ne semble pas fondée sur une analyse approfondie des situations d'expression émotionnelle »⁵. Pour mener une telle analyse, elle considère la notion de *travail émotionnel* élaborée par Hochschild (1979) comme un concept clé « qui a été entièrement ignoré par la théorie de la démocratie délibérative ». Plus précisément, elle soutient que les auteurs qui défendent l'inclusion de formes de communication plus émotionnelles dans la théorie démocratique ou qui reconnaissent l'œuvre de la passion dans la délibération réduisent leur propos au partage des émotions (et à leur rôle motivationnel et évaluatif) et oublient les effets de leur réception. En effet, selon elle, l'idée que cette inclusion ou cette reconnaissance des émotions « rendent la théorie délibérative plus démocratique présuppose que les groupes défavorisés ont la même capacité, voire une capacité supérieure, à travailler sur les émotions que les groupes dominants », présupposé que son article s'attelle à vérifier. Sa conclusion est que les personnes bénéficiant d'un statut social supérieur surmonte plus facilement les émotions négatives (comme la déception et la honte) que les personnes bénéficiant d'un statut social inférieur et, par conséquent, que le présupposé sur lequel repose les critiques susmentionnées est erroné.

Comme Saam (2017) avec la notion de travail émotionnel, Griffin (2011) estime que les théories délibératives auraient tout intérêt à s'intéresser au concept d'*intelligence émotionnelle* de Mayer et Salovey (1993, 1997) et perçoit l'inattention portée à ce concept comme « une omission grave »⁵. Parce que, selon lui, les émotions sont omniprésentes dans la délibération humaine, il est essentiel de comprendre les compétences requises pour gérer les émotions rencontrées par les individus dans les arènes délibératives. En tant que « capacité permettant aux citoyens de délibérer de manière raisonnable et rationnelle sans avoir besoin d'essayer d'éliminer les effets des émotions » (Griffin, 2011), l'intelligence émotionnelle représente un outil pertinent pour y parvenir. Cette compréhension de l'intelligence émotionnelle rejoint l'idée de Damasio (1995, p.13), cité par Griffin (2011), selon laquelle « ce qui nous rend "rationnels", vous et moi, ce n'est pas de supprimer nos émotions, mais de les tempérer de manière positive ».

Convaincu de l'intérêt de telles notions dans la compréhension du rôle des émotions dans la participation lors de la délibération, ce mémoire s'attellera, dans les sous-sections suivantes, à présenter les concepts de travail émotionnel et d'intelligence émotionnelle.

⁵ Traduction libre (les prochains extraits provenant de cette source le seront également).

2.1. Un concept issu de la sociologie : le travail émotionnel

Hochschild (2003) définit la notion de travail émotionnel comme « l'acte par lequel on essaie de changer le degré ou la qualité d'une émotion ou d'un sentiment ». Elle ajoute que cette notion « désigne l'effort – l'acte qui consiste à essayer – et non pas le résultat, qui peut être réussi ou non ». Selon elle, le concept de travail émotionnel ne doit pas être confondu avec ceux de suppression ou de contrôle émotionnel, puisqu'il ne vise pas uniquement à « réprimer ou empêcher un sentiment ». Elle distingue ainsi deux grandes catégories de travail émotionnel : « l'évocation, pour laquelle la cognition vise un sentiment désiré initialement absent, et la suppression, pour laquelle la cognition vise un sentiment involontaire initialement présent ». Elle révèle également trois techniques de travail émotionnel : *cognitive*, *corporelle*, et *expressive*. La première concerne « la tentative de changer les images, les idées ou les pensées dans le but de changer les sentiments qui y sont rattachés », la deuxième renvoie à « la tentative de changer les symptômes somatiques ou d'autres symptômes physiques des émotions », et la troisième réfère à la tentative « de changer d'expressivité pour changer de sentiment intérieur ».

Enfin, Hochschild (2003) aborde deux notions qui viennent compléter celle de travail émotionnel, à savoir : 1) les *règles de sentiment*, qu'elle définit comme les « lignes de conduite sociales qui dirigent la façon dont nous voulons essayer de ressentir » ; et 2) les *règles d'encadrement*, qu'elle présente comme les « règles selon lesquelles nous attribuons des définitions ou des significations aux situations ».

2.2. Un concept issu de la psychologie : l'intelligence émotionnelle

Comme l'évoque Griffin (2011), quatre caractéristiques clés de l'intelligence émotionnelle sont identifiées par Mayer et Salovey : 1) la perception, l'évaluation (*appraisal*) et l'expression des émotions ; 2) la facilitation émotionnelle de la pensée ; 3) la compréhension et l'analyse des émotions ; et 4) la régulation réflexive des émotions.

La première caractéristique peut être à la fois orientée vers les autres et dirigée vers soi. Dans le premier cas, elle permet d'identifier les émotions ressenties par autrui, ce qui contribue à une meilleure compréhension de son propos et à une réaction plus adaptée à ce dernier, deux éléments essentiels dans un contexte délibératif. Dans le deuxième cas, elle permet d'identifier ses propres émotions. Il s'agit, selon Griffin (2011), d'« une capacité extrêmement importante » car « les individus émotionnellement intelligents peuvent... répondre de manière plus *appropriée* à leurs propres sentiments en raison de la précision avec laquelle ils les perçoivent » (Mayer & Salovey, 1997, p.9). Pour l'auteur, une telle capacité peut « aider les citoyens à agir plus raisonnablement dans les arènes de délibération, non pas en éliminant complètement ces

émotions comme certains pourraient le suggérer, mais en les tempérant et en les modifiant afin qu'elles puissent informer nos processus de pensée rationnelle de manière plus constructive ».

La deuxième caractéristique offre trois manières de renforcer la capacité de délibération interne des individus. Ainsi, selon Griffin (2011), elle permet : 1) d'« orienter l'attention vers des questions importantes » (il évoque à ce sujet les travaux de Marcus sur rôle de l'anxiété dans le processus démocratique) ; 2) de « faciliter la réflexion [et le raisonnement] » (il évoque à ce sujet les travaux d'Isen sur des émotions positives telles que le bonheur, l'enthousiasme et l'excitation) ; et 3) d'utiliser les émotions « comme des aides au jugement et à la mémoire des sentiments ».

La troisième caractéristique renvoie à « la capacité à étiqueter les émotions et à déterminer les liens entre ces différentes émotions » (2011). Comme la première caractéristique, elle peut être orientée vers les autres ou dirigée vers soi. Dans le premier cas, elle permet d'attribuer des significations aux émotions et d'établir des relations entre ces émotions et le vécu d'autrui (par exemple, le lien entre colère et expérience d'injustice). Dans le deuxième cas, elle permet de « comprendre nos propres sentiments complexes et savoir comment y faire face », ce qui contribue notamment à mieux appréhender des situations d'émotions contrastées comme celles de dissonance cognitive. Selon Griffin (2011), une telle capacité peut aider les individus à « contester les cas d'injustice et de domination dans la société, tout en veillant à ce que les émotions négatives ne sapent pas les meilleures intentions des citoyens de considérer délibérément les problèmes auxquels ils sont confrontés en tant que communauté ».

La quatrième caractéristique renvoie au processus conscient de régulation émotionnelle. Selon Griffin (2011), qui cite Mayer et Salovey (1997, p.14), elle permet aux individus de « s'engager de manière réfléchie dans une émotion ou de s'en détacher en fonction de son caractère informatif ou de son utilité ». En d'autres termes, elle permet aux citoyens de « reconnaître les moments où ils sont les plus sensibles et les plus vulnérables aux émotions négatives » et de « faire appel de manière plus rigoureuse aux compétences et aux vertus susceptibles de lutter contre ces émotions négatives ». En conclusion, elle contribue à l'ouverture d'esprit des citoyens et au développement de leurs croyances et de leurs jugements.

3. Émotions et pouvoir transformatif de la délibération

Rappelant que la délibération est un procédé à la fois individuel et collectif, Hall (2007) la décrit comme « un processus de pesée et de jugement » qui requiert à la fois raison et passion. Plus précisément, la délibération implique : 1) la passion de l'individu afin qu'il comprenne ce qui lui importe vraiment (et, dans un cadre collectif, ce qui importe vraiment aux autres), et 2) la

raison de l'individu afin qu'il pèse, après s'être ouvert à ses passions (et à celles des autres), les avantages et inconvénients des différentes possibilités qui s'offrent à lui. La compréhension de la passion défendue par l'auteure est celle d'une « manifestation affective de la valeur » incorporant la raison sous forme d'« interprétation cognitive » et de « jugement sur la valeur ».

En outre, comme l'énonce clairement Young (2000), les partisans de la démocratie délibérative lui reconnaissent un certain *pouvoir transformatif* et conçoivent « le processus de discussion démocratique non pas comme une simple expression et réception, mais comme une *transformation* des préférences, des intérêts, des croyances et des jugements des participants » (p.26, emphase de l'auteure). Or, selon elle, les émotions jouent un rôle décisif dans cette transformation. Dans la lignée de Mansbridge (1997), elle estime que « les expressions émotionnelle et figurative sont des outils importants de la persuasion et du jugement raisonnables » (p.39). C'est d'ailleurs une des raisons qui l'amènent à souligner l'importance de la rhétorique dans la discussion démocratique, rhétorique qui « fournit des motifs contextuels et motivationnels pour choisir entre des positions rationnellement acceptables » et qui motive donc « le passage de la raison au jugement » (p.69-70).

Un point important est soulevé par Fouke (2009) à ce sujet, qui rappelle que « les philosophes ont été incapables d'expliquer le pouvoir transformatif attribué à la délibération »⁶. Alors que de nombreux théoriciens de la démocratie délibérative se concentrent sur l'influence du discours rationnel, l'auteur suggère de porter une plus grande attention aux avancées de la psychologie morale – particulièrement aux travaux de Greene (2008) et Haidt (2001) – et de reconnaître, d'une part, que nos jugements et choix moraux « sont souvent motivés par des émotions » et, d'autre part, « que de nombreuses justifications de nos choix moraux sont des rationalisations post hoc ».

Afin de comprendre la manière dont la délibération (et les émotions qu'elle suscite) influe sur les jugements des participants, ce mémoire se tournera donc vers deux disciplines spécialisées dans l'explication de nos choix moraux : la psychologie morale et la philosophie morale. Les sous-sections suivantes s'attèleront dès lors à présenter un point de vue notable (mais pas consensuel) de chacune de ces disciplines.

3.1. L'apport de la psychologie morale : le modèle intuitionniste social

Haidt (2001) présente son modèle intuitionniste social du jugement moral comme « une alternative aux modèles rationalistes »⁶, qui perçoivent le jugement moral comme le fruit d'un raisonnement moral que l'affect peut éventuellement influencer. Le modèle de l'auteur

⁶ Traduction libre (les prochains extraits provenant de cette source le seront également).

considère plutôt le jugement moral comme « le résultat d'évaluations rapides et automatiques (intuitions) » et le raisonnement moral comme un raisonnement *post-hoc* cherchant à apporter une justification à ce jugement.

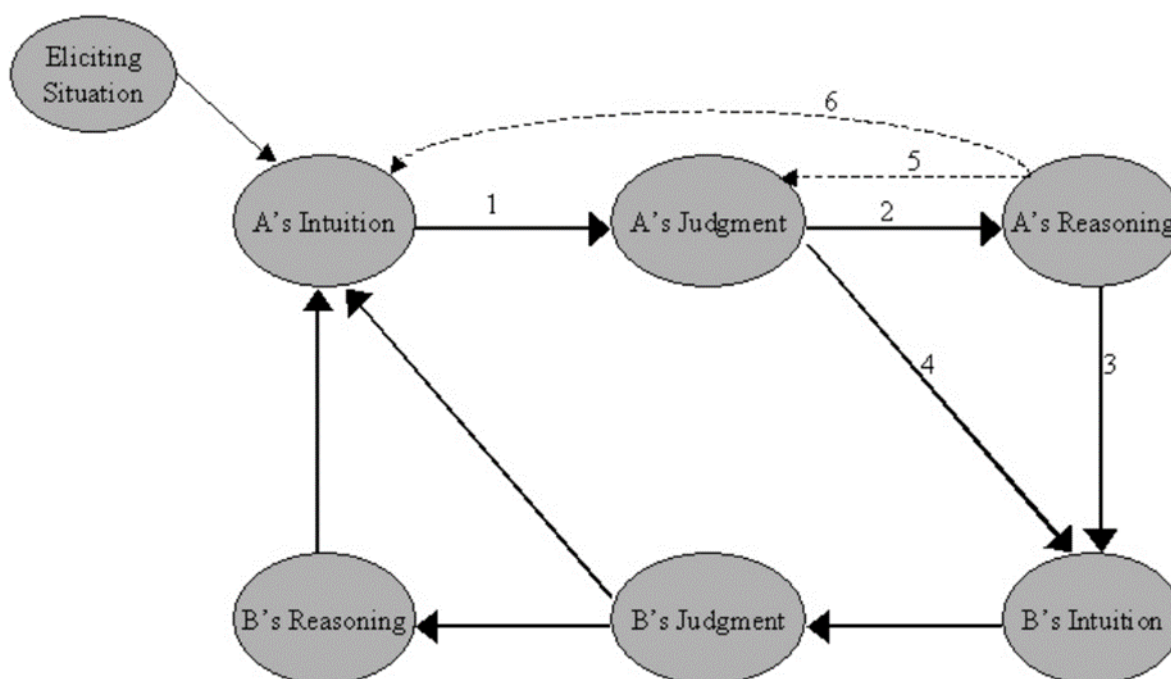
Avant de présenter plus en détail ce modèle, il convient d'exposer la manière dont Haidt (2001) définit les principales notions qui le composent.

- Le *jugement moral* est défini comme « des évaluations (bonnes ou mauvaises) des actions ou du caractère d'une personne, effectuées par rapport à un ensemble de vertus considérées comme obligatoires par une culture ou une sous-culture » (Haidt, 2001).
- Le *raisonnement moral* est défini comme « une activité mentale consciente qui consiste à transformer des informations données [...] afin de parvenir à un jugement moral » et est, par extension, décrit comme un processus « intentionnel, laborieux, contrôlable, et [...] conscient » (Haidt, 2001).
- L'*intuition morale* est définie comme « l'apparition soudaine dans la conscience d'un jugement moral, y compris une valence affective (bon/mauvais, j'aime/j'aime pas), sans aucune conscience⁷ d'être passé par des étapes de recherche, d'avoir pesé les preuves, ou d'avoir déduit une conclusion » (Haidt, 2001). En outre, l'auteur perçoit les intuitions morales comme intrinsèquement liées à l'expérience corporelle des individus, dont elles résultent – comme le suggère la thèse des *marqueurs somatiques* de Damasio (1994) – et qui façonnent leur pensée complexe – comme le suggère l'idée des *métaphores conceptuelles* de Lakoff et Johnson (1999).

Haidt (2001) propose une représentation schématique de la manière dont fonctionne le jugement moral selon le modèle intuitionniste social.

⁷ S'ils renvoient tous les deux à des formes de cognition, l'intuition morale se distingue du raisonnement moral par le fait que, contrairement à ce dernier, elle « se produit rapidement, sans effort et automatiquement, de sorte que le résultat mais pas le processus est accessible à la conscience » (Haidt, 2001).

Schéma 1 : le modèle intuitionniste social du jugement moral (Haidt, 2001)



Les quatre premiers liens⁸ (flèches pleines) s'appuient sur des recherches antérieures relatives au jugement (non-moral) et forment « le cœur du modèle intuitionniste social » (Haidt, 2001). Ils montrent l'influence sur le jugement moral, d'abord, de l'intuition personnelle et, ensuite, du jugement et du raisonnement d'autrui. Les deux derniers liens⁹ (flèches non-pleines) renvoient à une situation qui, bien qu'elle soit au cœur des modèles rationalistes, est perçue comme relativement exceptionnelle par l'auteur, celle où le raisonnement privé influence sur le jugement moral.

3.2. L'apport de la philosophie morale : le lien entre émotions et révision

L'une des thèses centrales de l'ouvrage de Livet (2002) est que « les émotions sont liées aux révisions » (p.11). Pour bien comprendre ce qu'implique une telle thèse, il semble avant tout pertinent d'en expliquer les termes principaux. L'auteur propose une définition générale de l'émotion comme « *la résonance affective, physiologique et comportementale d'un différentiel* » entre la situation actuelle et nos attentes ou orientations relatives à cette situation (p.23, emphase de l'auteur). Logiquement, le fait que nos attentes soient contredites (ou

⁸ À savoir : 1) le lien de jugement intuitif (fait du jugement moral le « résultat d'intuitions morales ») ; 2) le lien de raisonnement *post-hoc* (fait du raisonnement moral un processus de légitimation du jugement moral) ; 3) le lien de persuasion raisonnée (rare, mais fonctionne lorsque le discours de l'émetteur permet de déclencher « de nouvelles intuitions à valence affective chez l'auditeur ») ; et 4) le lien de persuasion sociale (fréquent, lié à l'influence des jugements émis par les proches) (Haidt, 2001).

⁹ À savoir : 5) le lien de jugement raisonné (jugement modifié par la réflexion seule, principalement lorsque « l'intuition initiale est faible et la capacité de traitement est élevée ») ; et 6) le lien de réflexion privée (nouvelle intuition créée par la réflexion seule et contredisant le jugement initial, principalement lorsque l'individu parvient à se mettre à la place d'autrui) (Haidt, 2001).

débordées) par la situation nous donne « une raison de réviser ces attentes pour être plus en accord avec notre environnement » (p.28). Résultante de ce différentiel, l'émotion prend ici la forme d'un signal nous avertissant lorsqu'un motif de révision surgit de la contradiction (ou du débordement) de nos attentes et apparaît donc bien comme liée à la révision. Quant à la révision, elle est décrite par l'auteur comme le fait de « changer les prémisses ou les inférences qui nous conduisent à une conclusion démentie par les faits nouvellement connus » (p.28).

Pour autant, cet ouvrage ne présente pas *une* révision mais *des* révisions. Il établit en effet une distinction entre la révision des croyances, la révision des plans d'action et la révision des préférences (p.75). Un exemple partagé dans l'ouvrage semble particulièrement adapté à la mise-en-lumière des nuances entre ces différentes notions : celui du mangeur de chocolat (p.77). Cet individu présente la croyance « je peux manger sans inconvénient autant de chocolat que je veux » et choisit le plan d'action « je mange du chocolat sans me limiter », qui est lié à un désir « manger du chocolat » dominant d'autres désirs gustatifs (formant ainsi une préférence). Un jour de grande gourmandise, il se rend pourtant compte que le fait d'avoir mangé trop de chocolat l'a mené à une indigestion, ce qu'il constate à nouveau à chaque nouvelle tentative. L'individu, réalisant l'inexactitude de sa croyance, sera donc amené à la modifier (il serait irrationnel qu'il ne le fasse pas). Mais la modification de sa croyance n'entraînera pas forcément celle de son plan d'action – c'est là qu'interviennent les préférences. Le fait d'avoir subi une indigestion révèle un nouveau désir à l'individu, celui de « ne pas souffrir d'indigestion ». C'est la place qu'occupera ce nouveau désir dans l'ordre de priorité des désirs (et, donc, dans les préférences) de l'individu qui influera sur le maintien ou la modification de son plan d'action. D'une part, « ne pas souffrir d'indigestion » peut être considéré comme plus important que « manger du chocolat » (cas 1), entraînant un changement de plan d'action (qui devient « je me limite dans ma consommation de chocolat »). Deux voies s'offrent alors : 1) soit le désir de chocolat reste plus important que les autres désirs gustatifs et sa privation mène à de la frustration ; 2) soit le désir de chocolat diminue relativement à d'autres désirs gustatifs et la frustration liée à sa privation diminue également. D'autre part, « ne pas souffrir d'indigestion » peut être considéré comme moins important que « manger du chocolat » (cas 2), entraînant un maintien du plan d'action (sans que cela ne soit – localement – irrationnel). Ce qui est important à souligner ici, c'est que, selon l'auteur, un tel changement de préférences (cas 1) est inévitablement précédé d'une expérience émotionnelle¹⁰, sans laquelle

¹⁰ Si, dans le cas 1, le désir anti-indigestion l'emporte sur le désir pro-chocolat, c'est parce que l'émotion positive liée à la satisfaction du second désir est mélangée à une émotion négative liée à l'insatisfaction du premier désir et que 1) l'émotion négative est de plus forte intensité que l'émotion positive et 2) le fait d'avoir à choisir entre ces deux désirs mène chaque fois l'individu à imaginer une situation lors de laquelle l'émotion négative l'emporte sur l'émotion positive (p.78-79).

l'individu n'aurait « pas de motivation pour ce changement » (p.78). Les émotions sont donc « une condition nécessaire [mais pas suffisante] de ces changements » (p.78). Il n'en reste pas moins que certaines émotions nous fournissent la motivation non pas pour changer nos préférences mais pour résister à un tel changement en nous révélant à quel point nous sommes attachés à ces préférences (p.79).

Il s'agit là d'une autre thèse centrale de l'ouvrage de Livet (2002), à savoir que ce sont les émotions résistantes aux révisions des préférences « qui nous révèlent nos valeurs¹¹ » (p.178). Pour autant, « toutes les valeurs n'ont pas la même valeur » (p.265) et nos désapprobations initiales peuvent être menées à changer. Ainsi, les partages intersubjectifs et les débats, en provoquant des conflits entre valeurs, nous permettent d'en connaître la robustesse et de faire ressortir nos valeurs dominantes. Selon l'auteur, « [n]otre expérience morale progresse en quelque sorte en spirale, tout en maintenant certaines valeurs, qui sont dominantes dans la plupart des cas, et voient seulement leur domaine d'application modulé, au nom d'un débat avec d'autres valeurs, dans certaines exceptions » (p.265).

¹¹ En attribuant aux émotions ce rôle de révélateur, l'auteur s'oppose à l'idée selon laquelle elles seraient « le mode de perception des valeurs » (p.177). Il va ainsi à l'encontre du *quasi-perceptionnisme* de Tappolet, entre autres (Bonard, 2021).

Opérationnalisation et méthodologie

1. Opérationnalisation des hypothèses

Au vu de son cadre théorique, ce mémoire admettra deux postulats qu'il ne cherchera donc pas à démontrer et qui seront à la base de ses questions de recherche. Déjà évoqué, le premier postulat admis par ce mémoire est que les émotions sont déjà présentes dans la délibération. Sa première question de recherche sera donc : « Comment les émotions influent-elles sur la participation lors de la délibération ? ». Les hypothèses suivantes seront émises :

H1 : Les émotions influent sur la quantité de la participation lors de la délibération.

H2 : Les émotions influent sur la qualité de la participation lors de la délibération.

Il s'agira, dans un premier temps, d'expliquer le choix des variables dépendantes de ces hypothèses, à savoir : la quantité et la qualité de la participation lors de la délibération. Pour cela, un premier point de vue éclairant peut être trouvé chez Saam (2017). S'intéressant aux effets des émotions (et du travail émotionnel) sur la délibération, l'auteure utilise un cadre analytique basé sur les concepts de *voice* et d'*exit* de Hirschman (1970) pour les circonscrire.

The challenge was to establish generalizing statements concerning the relation between the experience of emotions and subsequent social action. Hirschman's concepts reduce the potential variety of social actions to only two categories: exit and voice. Any social action taken after an emotion has been experienced was either classified as some form of voice (e.g., making a proposal, raising a counterargument, drawing a picture) or as some form of exit (e.g., withdrawing from the discussions, leaving the large-group conference, deciding to never attend such a conference again). In this way, the analysis concentrated on the effect on participation. Any form of voice promotes the deliberation while any form of exit brings it to a halt. (Saam, 2017)

Ce mémoire emploiera un cadre analytique semblable. Il y sera en effet présumé que les émotions influencent positivement la délibération lorsqu'elles mènent les individus à participer à des discussions faisant avancer l'ordre du jour dans son *intégralité* (catégorie A) et qu'elles l'influencent négativement lorsqu'elles mènent les individus à se retirer des discussions ici comprises de façon plus générale (catégorie B). Le cadre analytique différera néanmoins sur un point, en admettant l'existence d'une catégorie résiduelle dans laquelle l'influence des émotions sur la délibération est variable (catégorie C). Cette catégorie comprend les situations où les émotions mènent les individus à se concentrer sur un élément *spécifique* compris dans l'ordre du jour et à introduire de nouveaux sujets de délibération, c'est-à-dire à participer à (ou à se retirer) des discussions portant sur un élément spécifique ou ne portant sur aucun point de l'ordre du jour.

Pour mieux comprendre l'intérêt de cette catégorie résiduelle, un autre point de vue éclairant peut être trouvé chez Johnson, Morrell et Black (2019). Pour rendre compte du rapport entre émotions et qualité de la délibération, les auteurs se concentrent sur : 1) les opportunités pour les individus d'exprimer leur point de vue, 2) leur prise-en-compte des points de vue des autres participants, et 3) le respect entre délibérants. L'exemple de participants se concentrant sur un élément spécifique compris dans l'ordre du jour permet de mettre en lumière la pertinence de ces points. D'une part, la focalisation sur cet élément spécifique peut être le résultat de la priorité accordée par l'ensemble des délibérants à cet élément et, par conséquent, le reflet d'une certaine qualité de la délibération. D'autre part, cette focalisation peut être le résultat de l'exclusion ou de la non-considération de certains points de vue et, par conséquent, le reflet d'un certain manque de qualité de la délibération. L'existence d'une catégorie résiduelle permet donc de repérer les situations où la quantité participative de la délibération augmente mais pas forcément sa qualité participative.

Il s'agira, dans un second temps, d'affiner la variable indépendante de ces hypothèses : les émotions. Les concepts de travail émotionnel et d'intelligence émotionnelle ont permis de souligner un point important : tous les individus ne réagissent pas de la même manière en présence d'émotions. Également, toutes les émotions n'ont pas le même type d'influence sur la délibération. Au sujet des émotions éprouvées à propos des thèmes abordés et/ou générées par le déroulement de la délibération, des études antérieures suggèrent notamment que : 1) la colère/agressivité offre « la capacité de couper les détails superflus ou trompeurs et d'aller au cœur d'une question » (Hoggett & Thompson, 2002) mais rend les citoyens « moins susceptibles de soutenir un compromis »¹² (Wolak & Marcus, 2007 cités dans Johnson et al., 2019) ; 2) l'anxiété peut améliorer la capacité d'apprentissage et la motivation à rechercher des informations (Marcus, 2002 cité dans Griffin, 2011) mais également pousser l'individu à taire les points vis-à-vis desquels il se sent anxieux (Griffin, 2011) ; 3) l'enthousiasme encourage la participation mais pas forcément la délibération (Marcus, 2002 cité dans Johnson et al., 2019) ; 4) la sympathie favorise, d'une part, l'engagement et la mobilisation des citoyens¹³ (Traïni & Siméant, 2009, p.12) et, d'autre part, l'acceptation du point de vue d'autrui (Grönlund et al., 2017) ; etc. La manière dont ces diverses émotions influent sur la délibération est liée, selon certains de ces auteurs, à l'intelligence émotionnelle des participants. Au sujet des émotions générées par le déroulement de la délibération uniquement, Saam (2017) montre qu'en l'absence de travail émotionnel : 1) la honte influe négativement sur la participation lors de la

¹² Traduction libre (les prochains extraits provenant de cette source le seront également).

¹³ Au moins lorsqu'elle est comprise comme un synonyme de compassion et qu'elle contient, de ce fait, une composante de réponse active (Kanov et al., 2004 dans Simpson et al., 2013).

délibération ; 2) la déception influe variablement sur la participation lors de la délibération ; 3) l'espoir influe positivement sur la participation lors de la délibération. De cet affinage résultent donc différentes sous-hypothèses :

Colère	H1.1 : La colère influe positivement sur la quantité de la participation lors de la délibération. H2.1 : La colère influe variablement sur la qualité de la participation lors de la délibération.
Anxiété	H1.2 L'anxiété influe variablement sur la quantité de la participation lors de la délibération. H2.2 L'anxiété influe variablement sur la qualité de la participation lors de la délibération.
Enthousiasme	H1.3 L'enthousiasme influe positivement sur la quantité de la participation lors de la délibération. H2.3 L'enthousiasme influe variablement sur la qualité de la participation lors de la délibération.
Sympathie	H1.4 La sympathie influe positivement sur la quantité de la participation lors de la délibération. H2.4 La sympathie influe positivement sur la qualité de la participation lors de la délibération.
Honte	H1.5 La honte influe négativement sur la quantité de la participation lors de la délibération. H2.5 La honte influe négativement sur la qualité de la participation lors de la délibération.
Déception	H1.6 La déception influe variablement sur la quantité de la participation lors de la délibération. H2.6 La déception influe variablement sur la qualité de la participation lors de la délibération.

Ce mémoire ne cherchera pas à déterminer lequel du modèle rationaliste ou du modèle intuitionniste social du jugement moral est le plus proche d'être vrai dans la majorité des cas mais admettra comme second postulat qu'il existe bien des situations lors desquelles l'émotion générée par la délibération est à la base de son pouvoir transformatif sur les individus. Sa deuxième question de recherche sera donc : « Comment les émotions générées par la délibération influent-elles sur la transformation des croyances et des préférences des citoyens ? ». Les hypothèses suivantes seront émises :

H3 : Les émotions générées chez un individu par la délibération contribuent à la transformation de ses croyances.

H4 : Les émotions générées chez un individu par la délibération contribuent à la transformation de ses préférences.

Comme pour les deux premières hypothèses, les variables dépendantes et indépendantes peuvent faire l'objet de plusieurs éclaircissements. Concernant les variables dépendantes, le pouvoir transformatif étudié dans ce mémoire comprendra deux niveaux de transformation : 1)

les croyances et 2) les préférences. La révision des premières est logiquement la plus aisée. Elle survient dès qu'« une information fiable contredit de manière répétée [et suffisamment espacée] » (Livet, 2002, p.74) nos croyances. Parce que l'émotion est le résultat d'un différentiel entre la situation actuelle et nos attentes, une telle contradiction ne peut qu'entraîner une émotion. Être confronté de manière répétée à cette contradiction diminue l'intensité de l'émotion, qui ne disparaît néanmoins totalement que lorsque nous avons révisé nos préférences. La révision des préférences se traduit dans les faits par une modification de l'ordre de priorité de nos désirs (p.77). Parce que ce sont les préférences qui influent sur le choix de nos actions et que la délibération demande de « porter un jugement consciencieux quant à la meilleure façon d'agir » (Hall, 2007), il s'agit d'un niveau de transformation très important pour le processus de discussion démocratique. Or, les émotions jouent un rôle fondamental dans la révision des préférences puisque ce sont elles qui fournissent la motivation nécessaire à une telle révision (Livet, 2002, p.78). En incluant ces remarques dans le modèle de Haidt (2001), il devient possible de présumer qu'une révision des préférences des individus pourra être déclenchée par la délibération lorsque d'une part, les jugements et les raisonnements émis par les autres participants et/ou, d'autre part, la capacité de « prise de rôle¹⁴ » (c'est-à-dire de « mise dans la peau d'autrui ») des individus génèrera chez eux des émotions de plus forte intensité que l'émotion à la base de leurs préférences initiales. Mais il y a encore une autre condition : que les préférences en question ne soient pas liées à des valeurs. Nous l'avons vu, plutôt que de nous fournir la motivation pour modifier nos préférences, certaines émotions nous incitent plutôt à résister à cette modification. Ces émotions résistantes aux révisions des préférences sont des révélateurs de nos valeurs (Livet, 2002, p.178). Elles occupent une place importante dans la délibération puisque, selon Hall (2001), pour qu'un jugement soit consciencieux, il faut qu'il soit réalisé « en fonction des objectifs et des valeurs que l'on souhaite privilégier ». Ces éléments permettent de diviser les deux hypothèses dont il est question ici en différentes sous-hypothèses :

Croyances	<p>H3.1 : La contradiction répétée et suffisamment espacée des attentes d'un individu provoquée par la délibération contribue à la transformation de ses croyances.</p> <p>H3.2 : Le dépassement répété et suffisamment espacé des attentes d'un individu provoqué par la délibération contribue à la transformation de ses croyances.</p>
------------------	--

¹⁴ Qui n'est pas sans rappeler la notion de « prise de rôle idéale » introduite par Mead (1934 dans Grönlund et al., 2017) et reprise par Habermas (1996 dans Grönlund et al., 2017).

Préférences	<p>H4.1 : Les émotions générées chez un individu par les jugements et raisonnements émis par les autres participants contribuent à la transformation de ses préférences¹⁵.</p> <p>H4.2 : Les émotions générées chez un individu par sa capacité de « prise de rôle » contribuent à la transformation de ses préférences¹⁵.</p>
--------------------	--

Quelques précisions peuvent également être apportées au sujet de la variable indépendante, à savoir les émotions générées par la délibération. Notamment, certaines d'entre elles semblent être liées à des orientations morales spécifiques. C'est l'idée que défendent Horberg, Oveis et Keltner (2011) lorsqu'ils présentent, dans une perspective intuitionniste, les émotions comme des *amplificateurs moraux*. L'une de leurs principales propositions est que « des émotions distinctes donnent la priorité à des préoccupations sociomorales spécifiques [...] et favorisent ainsi des jugements moraux différents »¹⁶ (Horberg et al., 2011). Un tableau synthétisant « les liens entre les émotions distinctes et les préoccupations sociomorales spécifiques » est proposé par les auteurs (ce tableau ne prétend pas couvrir l'ensemble des associations et émotions envisageables).

Tableau 1 : les liens entre les émotions distinctes et les préoccupations sociomorales spécifiques (Horberg et al., 2011)

<i>Emotion</i>	<i>Sociomoral concern</i>
Disgust	Purity of body and mind
Anger	Justice, rights, autonomy
Contempt	Community role, duty
Compassion	Harm/care, weakness, need
Pride	Hierarchy, status, merit
Guilt	Own transgression
Shame	Own characterological flaw
Gratitude	Reciprocity
Awe, elevation	Other's virtue

Cette proposition s'accompagne de deux idées. La première est qu'une émotion distincte amplifie principalement les jugements moraux liés à sa préoccupation sociomorale associée. Par exemple, « la colère amplifie [principalement] les jugements moraux sur les questions de justice ». La seconde est qu'une émotion distincte, même lorsqu'elle est confrontée à d'autres émotions de même intensité, mène à la voie morale liée à sa préoccupation sociomorale associée. Par exemple, les voies morales divergentes de l'aide et de la punition découlent respectivement de la compassion/sympathie et de la colère. Cela signifie que des émotions

¹⁵ À condition 1) que l'émotion générée soit de plus forte intensité que l'émotion à la base de ses préférences et 2) que ses préférences ne soient pas liées à des valeurs.

¹⁶ Traduction libre (les prochains extraits provenant de cette source le seront également).

contrastées mènent à une combinaison de décisions morales dissonantes. Cette conception des émotions comme amplificateurs moraux partagée par Horberg et ses collaborateurs (2011) peut donc constituer une aide pertinente pour ce mémoire afin de comprendre comment la délibération, en générant une émotion spécifique chez l'individu, pourra le mener à réviser ses préférences dans un sens correspondant à la préoccupation sociomorale lui étant associée.

2. Méthodologie

2.1. Méthodes de collecte des données

Si ce mémoire ne considère pas nécessaire (ni souhaitable) pour son analyse qu'elle se construise autour d'une définition restrictive de l'émotion, il basera en revanche une part importante de sa méthodologie sur une conception spécifique de la notion d'*affect*. Il s'agira donc ici, avant de présenter les méthodes de collecte des données adoptées, d'expliquer cette conception. Afin de répondre à un « *problème méthodologique d'accès* à ces processus affectifs » (emphase de l'auteure), Cahour (2006) propose « un modèle en trois couches d'affects » : les affects ostensifs, les affects masqués et les affects inconscients.

- La première couche concerne les affects « qui sont montrés (volontairement ou pas) ou observables indirectement » (Cahour, 2006). Des valences (plutôt que des émotions précises) peuvent ainsi être inférées sur base 1) d'indices comportementaux expressif et 2) d'indices physiologiques.
- La seconde couche renvoie aux affects « plus ou moins conscientisés par le sujet, mais imperceptibles par les autres s'ils ne vont pas questionner ces affects masqués, volontairement ou pas » (Cahour, 2006). C'est sur cette couche que porte la méthodologie introduite par Cahour (2006) et inspirée « de la perspective psychophénoménologique telle qu'elle est développée par Vermersch (1999 a, 1999 b, 2000) à partir des travaux de Husserl et de Piaget notamment ». En se basant sur cette perspective, l'auteure distingue les affects « réfléchis », directement accessibles à la conscience et à la verbalisation, et les affects « préréfléchis », moins directement accessibles à la conscience et à la verbalisation.
- La troisième couche porte sur les affects « qui ne sont pas perçus par le sujet parce qu'ils sont en deçà de la conscience en acte, soit inconscients » (Cahour, 2006). Ce niveau d'affects a donc trait à l'inconscient au sens phénoménologique du terme, c'est-à-dire à « tout ce qui est en arrière-plan de l'expérience et est traité par des capteurs sensoriels sans pour autant avoir une saillance qui permette d'être l'objet d'une conscience réfléchie ou préréfléchie (Vermersch, 2000) ».

La notion d'affect telle qu'introduite par Cahour (2006) comprend les émotions, les valences, l'humeur et les sentiments.

Pour revenir à la méthodologie, deux méthodes qualitatives de collecte des données ont été privilégiées dans le cadre de ce mémoire : l'observation ethnographique et l'entretien semi-directif.

D'un point de vue chronologique, la première méthode de collecte des données déployée fut l'observation ethnographique. L'observation, en tant qu'instrument « particulièrement pertinent pour analyser les comportements individuels et les interactions entre individus dans des groupes ou communautés politiques » (Coman et al., 2016), semble en effet convenir à un travail portant sur le rôle des émotions dans la délibération politique. En particulier, la réduction des risques de reconstruction des événements par les enquêtés et la possibilité de recueillir des données à la fois verbales et non verbales (Coman et al., 2016) s'accordent respectivement assez bien avec le « tabou de l'intimité » caractérisant les affects (Cahour, 2006) et la variété de leurs formes d'expression. Comme évoqué précédemment, le type d'observation choisi pour ce mémoire est l'observation ethnographique ou, plus simplement, l'observation non-participante. Ce type d'observation a été préféré pour la « disponibilité importante » qu'il laisse à l'enquêteur afin de récolter des données (Coman et al., 2016). Ce choix semblait davantage adapté aux difficultés inhérentes à l'observation des affects ostensifs ou, plus exactement, des « moyens linguistiques et paralinguistiques par lesquels les partenaires [d'interaction] expriment des positionnements positifs ou négatifs (ou valences) » (Cahour, 2006). En effet, l'observation de tels phénomènes requiert une attention plurielle plus facilement – ou moins difficilement – mobilisable en restant en retrait des interactions. La grille d'observation utilisée est disponible en annexe 1.

Certaines critiques, comme l'incertitude inhérente à son aspect interprétatif ou l'impossibilité pour l'enquêteur de tout observer, traduisent un « caractère incomplet » de l'observation (Coman et al., 2016). Conscient de ce caractère incomplet, les données provenant d'observations seront complétées, dans le cadre de ce mémoire, par d'autres issues d'entretiens *a posteriori*. Plus précisément, les entretiens viennent ici compléter les observations en 1) précisant les émotions à la base des variances observées et 2) révélant les affects masqués. Comme évoqué plus haut, les affects masqués peuvent être divisés en deux catégories : les affects réfléchis et les affects préréfléchis. Les premiers ne nécessitent, pour être verbalisés, que la mise-en-place d'un « cadre de second degré », c'est-à-dire un cadre où les enquêteurs avec qui les enquêtés « communiquent ne sont pas à l'origine des affects qu'ils verbalisent mais sont externes à la situation qui était la source des affects » (Cahour, 2006). Dans un tel cadre (ici,

l'entretien de recherche), la verbalisation des affects réfléchis « s'opère assez spontanément (sans intervention du chercheur ou à la simple question : "Que se passe-t-il pour vous à ce moment-là ?") » (Cahour, 2006). Les seconds nécessitent, pour passer de la conscience pré-réfléchie à la conscience réfléchie, le recours à une forme d'entretien introduite par Vermersch (1994) sous le nom d'*entretien d'explicitation* (Cahour, 2006). Les entretiens menés dans le cadre de ce mémoire allient donc questions en lien avec les hypothèses et éléments destinés « à aider le sujet à se mettre en évocation de la situation qu'il a vécue » (Cahour, 2006) qui seront développés dans le prochain paragraphe. Enfin, bien que l'entretien occupe une place centrale dans la méthodologie de ce mémoire, son potentiel heuristique serait moindre sans une observation ethnographique jouant ici le double rôle de « travail d'information préalable » à l'entretien et de « mise en perspective » des données tirées de l'entretien (Coman et al., 2016).

Outre Cahour (2006), les assertions de plusieurs auteurs cités dans le cadre théorique confortent le recours à une méthodologie permettant d'atteindre à la fois les dimensions consciente et inconsciente (du moins, en partie) de la pensée et de l'action humaines. En affirmant le caractère partiellement ou totalement inconscient de processus faisant appel aux émotions tels que la régulation émotionnelle (Griffin, 2011), l'intuition morale (Haidt, 2001) ou la révision des croyances et des préférences (Livet, 2002, p.75), ces auteurs confirment l'intérêt de l'attention portée aux affects pré-réfléchis (bien que ces derniers ne renferment qu'un fragment de l'expérience affective non conscientisée des individus). D'autres auteurs encore appuient cet intérêt, notamment dans une perspective sociologique, comme Turner (2009) lorsqu'il évoque « les émotions ou les états affectifs conscients et inconscients qui façonnent la pensée, le comportement, l'interaction et les modèles d'organisation sociale »¹⁷ ou Déchaux (2015) lorsqu'il affirme qu'« [i]ntégrer l'émotion à l'analyse sociologique de l'action, c'est reconnaître que nous sommes plus complexes que notre conscience ».

L'entretien d'explicitation est donc une technique d'entretien particulière admettant pour spécificité « *de viser la verbalisation de l'action* » (Vermersch, 2019, p.9, emphase de l'auteur). Vermersch (2019) le décrit comme « un mixte d'attitude » (p.45). Lorsque la verbalisation de l'interviewé porte sur l'action vécue, l'intervieweur est dans « une écoute très ouverte et très proche de l'attitude non directive » (p.45). En revanche, lorsque la verbalisation de l'interviewé porte sur un autre domaine, l'intervieweur adopte une attitude plus directive. L'entretien d'explicitation implique donc un « passage fréquent entre non-directivité et canalisation

¹⁷ Traduction libre (les prochains extraits provenant de cette source le seront également).

active » (p.45). Un guide du déroulement des entretiens, un tableau de relances et une grille d'entretien sont disponibles en annexes 2, 3 et 4.

2.2. Méthode d'analyse des données

Se situant dans une perspective constructiviste, ce mémoire embrasse l'idée selon laquelle « le langage donne un grand nombre d'informations sur l'expérience émotionnelle » (Niedenthal et al., 2009, p.52). Il rejoint néanmoins la prudence de Cahour (2006), pour qui « les verbalisations nous permettent d'"approcher" le vécu expérientiel (et non pas de le retrouver exactement) ». Ainsi, la majorité des données utilisées dans le cadre de ce travail seront tirées des retranscriptions (intégrales) des entretiens et de leur codage.

Afin de reconnaître les affects dans les retranscriptions d'entretiens, ce mémoire se basera sur la division des stratégies de communication des émotions de Fiehler (2002). Fiehler (2002) identifie deux stratégies différentes de manifestation des émotions : l'*expression* et la *thématisation*. La première fait référence aux comportements (et aux réactions physiologiques involontaires) « qui sont manifestés par un participant avec la conscience qu'ils sont liés à des émotions et/ou qui sont perçus et interprétés par le partenaire d'interaction en conséquence »¹⁸. La seconde, plus pertinente pour cette section, consiste à faire de son émotion « le sujet de l'interaction par une verbalisation ». Fiehler (2002) distingue « au moins quatre pratiques dans la *thématisation* des expériences et des émotions : (a) l'étiquetage verbal des expériences et des émotions, (b) la description des expériences et des émotions, (c) la désignation ou la description des événements et des circonstances pertinents pour l'expérience et (d) la description ou la narration des circonstances situationnelles d'une expérience ». Le tableau présenté en annexe 5 permet une meilleure visualisation de la manière dont ces modes de thématization des expériences et des émotions permettront de repérer les traces d'émotion dans les retranscriptions d'entretien.

Enfin, la méthode d'analyse des données restera dans un registre purement qualitatif. Comme évoqué dans la section opérationnalisation, les questions posées par ce mémoire se basent chacune sur un postulat : la présence des émotions dans la délibération d'une part et dans le processus de jugement d'autre part. Parce que ce mémoire cherchera davantage à comprendre *comment* les émotions influent sur ces procédés qu'à déterminer à *quel point* elles le font, le choix d'une démarche qualitative traitant un nombre limité de cas en profondeur semblait être le plus pertinent.

¹⁸ Traduction libre (les prochains extraits provenant de cette source le seront également).

2.3. Présentation du dispositif et des interviewés

Voir annexe 6.

2.4. Limites de la méthodologie

Trouver une méthodologie permettant de repérer, discerner et analyser les émotions est un défi en soi. Il n'existe pas de modèle parfaitement prêt à l'emploi pour les sciences politiques, encore moins lorsque le chercheur est un étudiant. Ce n'est donc pas sans raison que la première limite qui sera présentée ici concerne la difficulté d'emprunter, pour la méthode d'interview, des éléments de l'entretien d'explicitation. Comme le note Vermersch (2019, p.150-151), en tant que technique d'interview, l'entretien d'explicitation est un « savoir-faire » dont la maîtrise nécessite un « apprentissage », une « formation impliquante » qui ne saurait être réduite à quelques entretiens réalisés avec des proches pour tester son efficacité¹⁹. Ce savoir-faire demande non seulement de mémoriser et de parvenir à formuler des relances pertinentes mais également de s'autoriser à utiliser « certaines techniques plus inhabituelles » (p.152), ce qui est loin d'être évident lorsque notre légitimité (auto-)perçue est mise en doute par notre statut d'étudiant et lorsque le sujet traité est empreint d'un « tabou de l'intimité » (Cahour, 2006). Néanmoins, comme l'explique Vermersch (2019, p.148), « il est tout à fait possible de faire une utilisation partielle des différentes techniques » de l'entretien d'explicitation, ce qui est le cas pour ce mémoire. Si les relances de l'entretien d'explicitation sont moins susceptibles de mener à une verbalisation des affects préréfléchis lorsqu'elles sont employées de façon imparfaite, la non-maîtrise (ou maîtrise incomplète) de cette technique d'entretien ne la rend pas caduque pour autant dans le cadre de notre recherche puisqu'elle ne ferme pas l'accès aux autres couches d'affects.

La deuxième limite qui sera évoquée ici, déjà effleurée plus haut, découle de la difficulté, lors des observations, de percevoir les émotions, même lorsqu'on s'attarde sur des valences plutôt que sur des émotions précises. C'est une chose de noter les prises de paroles relevant des formes les plus évidentes de thématization des émotions (au sens de Fiehler, 2002) ou de distinguer les positionnements de type association / dissociation (au sens de Cahour, 2006) avec les propositions débattues ; c'en est une autre d'être attentif aux attitudes paralinguistiques (soupir, changement d'intonation, ...) et à la gestuelle (haussement d'épaule, poing sur la table, ...) des individus composant un groupe. Si l'observation (même non-participante) est toujours partielle (au moins lorsqu'elle n'est pas filmée), elle l'est forcément encore plus lorsqu'il s'agit d'observer des émotions. Il est notamment difficile d'être attentif à la fois au contenu du

¹⁹ Ce qui a été fait, faute de mieux, dans le cadre de ce mémoire.

discours et aux réactions non verbales qu'il génère et impossible de regarder tout le monde en même temps. Il est évident que nombre d'informations seront perdues dans l'afflux d'interactions observées.

La troisième limite qui sera mentionnée ici émane du choix du dispositif analysé (et non directement de la méthodologie). Certes, la possibilité d'une influence différente des émotions (et des procédures) sur la délibération intervenant dans le cadre d'un dispositif de budgétisation participative et non d'un mini-public délibératif (Johnson et al., 2019) permet à ce choix de gagner en singularité et, dans un certain sens, en intérêt scientifique. Mais ce que l'étude de ce dispositif atypique gagne en singularité, il le perd en potentiel de généralisation des résultats obtenus. Alors que l'intérêt des théoriciens de la démocratie délibérative semble s'être depuis quelque temps porté sur les mini-publics ou panels citoyens (Manin, 2021), le dispositif analysé dans le cadre de ce mémoire s'en différencie sur bien des points. La réflexion sur la démocratie délibérative qui sera proposée à la fin de ce mémoire ne pourra se défaire de cette limite et ne saurait perdre de vue le fait qu'elle repose sur un cas potentiellement déviant.

Enfin, la quatrième limite qui sera abordée ici se rapporte au petit nombre de cas sur lequel repose ce mémoire. En effet, ce travail tire ses données : 1) de l'observation (des participants) du CP Sud sur une période s'étendant de novembre 2021 à avril 2022 et 2) des entretiens réalisés avec 4 de ces participants (sur les 6 à 12 conseillers ayant pris part aux réunions lors de la période observée). Rappelons cependant que ce mémoire se situe dans un registre purement qualitatif et n'aura pas pour ambition de le dépasser ou de prétendre à une quelconque généralisation des résultats obtenus.

Analyse

1. Première question : participation lors de la délibération et rôle des émotions

Pour rappel, les hypothèses sur lesquelles porte cette section sont les suivantes :

H1 : Les émotions influent sur la quantité de la participation lors de la délibération.

H2 : Les émotions influent sur la qualité de la participation lors de la délibération.

Pour tester ces hypothèses, ce mémoire s'attellera à vérifier une à une les sous-hypothèses développées dans la partie opérationnalisation. Cette section s'intéressera, d'une part, aux situations vis-à-vis desquelles un seul point de vue est disponible et, d'autre part, aux situations permettant de confronter les récits.

1.1. Les émotions prises isolément

H1.1 : La colère influe positivement sur la quantité de la participation lors de la délibération.

H2.1 : La colère influe variablement sur la qualité de la participation lors de la délibération.

Cas 1 : Lina (nom d'emprunt) évoque une réunion (inter-CP) lors de laquelle sa colère l'a menée à prendre part à la discussion. Cette discussion faisait suite à la présentation du travail d'une asbl (par les membres de l'asbl) et, plus spécifiquement, à une partie traitant d'actions de promotion de la mobilité douce.

L : Et, du coup, j'me souviens juste de la réponse à laquelle j'ai réagi parce que, les autres, je pensais mais j'avais pas spécialement envie d'intervenir... et, au fur et à mesure, j'avais un peu le sang chaud... enfin, tout ce qu'ils disaient, franchement, ça m'énervait (rires)... et, du coup, quand le dernier monsieur a commencé à parler et à s'énerver pour des conneries – pour moi – ben, là, du coup, j'ai voulu intervenir pour lui répondre et ça répondait un peu aussi aux autres. [Pour le reste de l'extrait : voir annexe 7]

Cet exemple permet de mettre en lumière la manière dont la colère peut mener à une amélioration à la fois de la quantité et de la qualité de la participation lors de la délibération. En la poussant à prendre part à une discussion prévue dans l'ordre du jour afin d'y exposer un avis différent de celui des participants s'étant exprimés jusque-là, la colère ressentie par Lina augmente non seulement le *nombre* de participations au débat mais également leur *diversité*. Cette colère est à la base d'un type de situation identifié plus haut comme appartenant à la

catégorie A²⁰ et reconnu comme favorable (quantitativement et qualitativement) à la délibération.

Plusieurs commentaires émergent de l'examen approfondi de cet exemple. Premièrement, il laisse peu de doute quant au fait qu'il s'agisse bien de la colère à la base de la prise de parole de Lina. Lorsqu'elle évoque la raison pour laquelle elle a pris part à la discussion, elle avoue que le déroulement du débat l'a « au fur et à mesure » menée à avoir « un peu le sang chaud » et que l'intervention l'ayant conduite à réagir était « un peu la goutte d'eau qui a fait déborder le vase ». Deuxièmement, il offre une excellente illustration de la manière dont la colère permet à l'individu de s'« accrocher avec ténacité à une vérité essentielle lorsque les contre-arguments fusent » (Hoggett & Thompson, 2002). Il s'agit en effet d'une situation lors de laquelle la majorité des participants ayant pris la parole défendait un point de vue allant à l'encontre de celui de Lina, situation pourtant bien loin de la mener à se résigner. Au contraire, elle a ressenti le besoin (« il fallait que ») de prendre part à la discussion pour que les autres participants puissent « voir les choses comme elles sont réellement ». Troisièmement, il laisse entrevoir l'existence (au moins pour la personne interviewée) d'une règle de sentiment dans les arènes délibératives. En estimant anormal qu'un participant « parle en criant, en haussant le ton, en s'énervant » sur l'un des membres de l'asbl, Lina émet une évaluation « de la non-adéquation entre sentiment et situation » (Hochschild, 2003) et induit une règle de sentiment. Selon elle, « si t'as un truc à dire, dis-le juste quoi, pas besoin de t'énerver ». Une telle ligne de conduite n'est pas sans rappeler la « règle qui s'accompagne [...] de la proscription des états émotifs de colère ou d'indignation dans les espaces publics délibératifs » imposée par *Surfrider Foundation Europe* à ses *Gardiens de la côte* (Weisbein, 2018, p.200-201). Quatrièmement, il appuie la perception des émotions comme des révélateurs des valeurs (Livet, 2002, p.178). Malgré la déferlante d'arguments opposés aux siens, Lina n'a jamais ouvert la voie à une révision de ses croyances et préférences. Or, l'émotion résistante aux révisions – ici, la colère – semble bien avoir été suscitée par une opposition à ses valeurs, Lina décrivant les arguments avancés par les autres participants comme allant « contre [s]es principes » et touchant « un point sensible ». Cinquièmement, il dépeint une amélioration pour la délibération qui doit être relativisée. En effet, l'observation de la réunion en question souligne l'influence minimale que l'intervention de Lina a eu sur le débat. Loin d'ouvrir la voie à un compromis, sa prise de parole n'a donné lieu qu'à une seule réponse directe d'un autre participant et la discussion est rapidement revenue à son état précédent, celui d'une succession d'avis contre la mobilité douce

²⁰ Pour rappel, dans cette catégorie, les émotions influencent positivement la délibération lorsqu'elles mènent les individus à participer à des discussions faisant avancer l'ordre du jour dans son *intégralité*.

basés sur des témoignages personnels. En définitive, si la colère de Lina a permis d'aviver la diversité du débat, celle des autres participants semble avoir contribué à son étouffement.

Cas 2 : voir sous-section suivante (Les émotions mises en confrontation).

H1.2 L'anxiété influe variablement sur la quantité de la participation lors de la délibération.

H2.2 L'anxiété influe variablement sur la qualité de la participation lors de la délibération.

Cas 1 : Florent (nom d'emprunt) évoque une réunion lors de laquelle son anxiété l'a mené à prendre part à une discussion à laquelle il ne comptait à la base pas trop participer parce qu'il pensait « j'avoue, je me voyais pas là-dedans ». Lorsqu'il aborde la raison de sa participation, il dit :

F : On doit tout créer et c'est dire « bon, ben, là, c'est... on se trouve vraiment au-dessus d'un... on va devoir attaquer un monstre » et essayer de voir après, dans ceux qui continuent, à ce moment-là, de pointer « tiens, t'as pensé à ça » ou « tiens, t'as pensé à ça » pour essayer de les amener à une autre réflexion. [...] Donc, c'est se dire « oula... », essayons un peu de modérer... [Pour le reste de l'extrait : voir annexe 8]

Cet exemple illustre bien la manière dont l'anxiété peut mener à une amélioration à la fois de la quantité et de la qualité de la participation lors de la délibération. En le poussant à chercher des solutions aux problèmes liés à l'organisation d'un événement par sa prise de parole, l'anxiété ressentie par Florent augmente non seulement le *nombre* de participations à la discussion (à laquelle il n'aurait pas participé sans cela) mais également leur *cadrage*²¹. Cette anxiété est donc à la base d'une situation appartenant à la catégorie A.

Certaines précisions méritent d'être apportées à cet exemple. Premièrement, et malgré un discours globalement « factuel²² », des éléments tels que l'expression « attaquer un monstre », l'interjection « oula » ou le qualificatif « insurmontable » sont – dans le contexte décrit – révélateurs de l'anxiété ressentie. Deuxièmement, la façon de réagir à l'anxiété présentée dans cet extrait rappelle fortement l'une des caractéristiques clés de l'intelligence émotionnelle identifiées par Mayer et Salovey (1997) et reprises par Griffin (2011) : la facilitation émotionnelle de la pensée. Pour rappel, parmi les apports qu'offre cette caractéristique à la capacité de délibération interne des individus, il en est un que l'auteur lie étroitement à la gestion de l'anxiété : la faculté d'« orienter l'attention vers des questions importantes » (Griffin, 2011). Selon lui, « le citoyen émotionnellement intelligent peut percevoir activement l'anxiété et l'orienter afin de concentrer sa réflexion sur un problème qui le préoccupe » (Griffin, 2011).

²¹ À comprendre dans le sens de « délimitation ». Il s'agit dans cet exemple d'interroger, après avoir laissé s'exprimer la créativité des participants, la faisabilité des idées émises par ces derniers.

²² Terme employé à de multiples reprises par Florent.

En posant des questions aux autres participants « pour les amener à une réflexion un peu plus profonde » sur l'objet de son inquiétude, Florent semble bien faire preuve de l'intelligence émotionnelle requise pour que le rôle joué par l'anxiété sur la délibération soit positif. Dans un exemple développé plus loin, l'absence de cette forme d'intelligence émotionnelle chez une autre participante viendra appuyer ce constat. Troisièmement, le cas de Florent est une démonstration supplémentaire de l'importance de l'expérience et du statut socioprofessionnels des individus dans leur faculté de gestion des émotions. Lorsqu'il lui a été demandé de se présenter, Florent a passé un temps considérable à décrire une à une ses expériences professionnelles. Durant l'entretien, il les a évoquées à de nombreuses reprises pour expliquer sa manière de penser et de réagir. Le fait d'avoir été chef de différentes équipes lors de sa carrière, d'avoir suivi des formations de gestion de projet et de management, d'être membre actif d'un service club sont autant d'éléments revenant régulièrement dans ses réponses. Pour l'exemple en question, il souligne « l'expérience dans le passé de différentes organisations » l'ayant mené à faire face à des situations d'anxiété similaires. L'importance de l'expérience professionnelle dans la gestion des émotions (de soi et d'autrui) suggérée par cet exemple a déjà été évoquée par Hochschild (2003). Sa notion de *marchandisation des sentiments*, qui survient lorsque les sentiments « sont achetés et vendus comme un aspect de la main d'œuvre » (Hochschild, 2003), souligne une importante inégalité en la matière entre les classes sociales et les secteurs professionnels. En effet, selon elle, les postes de directeurs ou de cadres demandent souvent « une appréciation des règles d'affichage, des règles de sentiments et une capacité pour le jeu en profondeur » bien plus importantes que les emplois de la classe ouvrière. Le cas de Florent est, en ce sens, particulièrement éloquent.

Cas 2 : Marjorie (nom d'emprunt) avoue qu'il lui est déjà arrivé de ne pas avoir envie de participer à une discussion et même de se rendre à une réunion parce que les zones d'ombre relatives à l'organisation d'un projet la rendaient trop anxieuse. Quand il lui est demandé si un exemple en particulier lui revient en tête, elle répond ceci :

M : Ben, la fois dernière, le vélo gourmand, je me dis « dans quoi on se lance » [...]. Oui, ben, je lâche l'affaire, je me dis « là, c'est irréalisable », je... Oui, je me sens pas bien, je me dis « où on va » euh... là, j'ai pas envie d'adhérer du tout au projet, quoi. [...] [Au contraire,] quand je vois clairement que, en tout cas, que c'est réalisable à mon niveau, quoi... et au niveau du groupe, quoi. Là, je me sens plus sûre et, là, j'ai envie de parler, j'ai envie de donner mon avis, j'ai envie parce que... je me sens un peu libérée, quoi, tu vois ? [Pour le reste de l'extrait : voir annexe 9]

Contrairement à l'exemple précédent, cet extrait montre la manière dont l'anxiété peut mener à une réduction à la fois de la quantité et de la qualité de la participation lors de la délibération. En ôtant à l'individu son envie de se rendre à une réunion (ce qu'elle fera malgré tout),

d'adhérer au projet et de « donner [s]on avis », l'anxiété ressentie par Marjorie diminue non seulement le *nombre* de participations à la discussion mais également leur *diversité* (son avis n'étant pas partagé). Cette anxiété est donc à la base d'un type de situation identifié plus haut comme appartenant à la catégorie B²³ et reconnu comme défavorable (quantitativement et qualitativement) à la délibération.

De nouveau, différents éléments peuvent être soulignés sur base de cet exemple. Premièrement, Marjorie avoue que le caractère « irréalisable » qu'elle attribue au projet et le fait de ne pas savoir « où on va » l'amène à *se sentir pas bien* et à *lâcher l'affaire*. Mais le caractère causal de l'anxiété sur la réduction de la participation apparaît de façon plus évidente lorsqu'elle lie la disparition de son ressenti négatif à la résurgence de son « envie de parler ». Ce point sera développé un peu plus loin. Deuxièmement, cet exemple rappelle la situation évoquée par Griffin (2011) « du citoyen anxieux, qui manque d'intelligence émotionnelle et qui, par conséquent, évite d'aborder ses anxiétés, avec pour résultat que ses anxiétés ne peuvent pas être résolues correctement et positivement ». Contrairement à Florent, Marjorie n'a pas été confrontée à des expériences stressantes similaires et aux émotions qu'elles génèrent lors de sa carrière professionnelle, elle qui a passé une grande partie de sa vie en tant que femme au foyer. Plutôt que de chercher à résoudre les causes de son anxiété en prenant la parole, elle décide de les taire, surtout que les partager pourrait la confronter à une situation de honte liée à un sentiment d'infériorité par rapport aux autres participants (un point qui sera développé plus loin). Troisièmement, l'observation et la confrontation des entretiens ont révélé un point important : si, finalement, Marjorie s'est sentie « plus sûre », « un peu libérée » et a fini par prendre part à nouveau à la discussion, c'est notamment grâce aux interventions de Florent. Lorsque l'idée d'une marche gourmande a été mise sur la table en tant que nouveau projet potentiel du CP, un participant a proposé de s'inspirer de ce qui se faisait à Namur. Une longue discussion s'en est suivie, et les notes de l'observation de l'échange en question confirme que Marjorie n'y a participé que sur le tard. L'entretien explique cette non-participation par l'anxiété provoquée par un projet jugé « irréalisable ». Présentant un ressenti similaire, Florent a pourtant opté pour la stratégie inverse : celle d'exprimer le problème qui le préoccupait afin de le solutionner. Parce que, selon lui, « Namur est une ville bourgeoise, pas Charleroi », parce que les deux villes ne jouent « pas dans la même cours », il a pris la parole afin que l'idée d'une marche gourmande soit tempérée et se transforme en « une marche tout simplement, avec un barbecue ». Or, c'est cette délimitation du projet qui a permis à Marjorie de se sentir libérée et de retrouver l'envie de donner son avis, ce qu'elle a fait par la suite. Ce point est essentiel parce

²³ Pour rappel, dans cette catégorie, les émotions influencent négativement la délibération lorsqu'elles mènent les individus à se retirer des discussions ici comprises de façon plus générale.

qu'il vient appuyer le lien entre intelligence émotionnelle et leadership – qu'il s'agisse simplement de « leadership efficace » (George, 2000) ou, plus précisément, de « leadership transformationnel » (McClellan, Levitt & DiClementi, 2017). Notamment, l'intelligence émotionnelle « contribue à ce que Epstein et ses collègues appellent la *pensée constructive*²⁴ »²⁵, qui permet de « générer et maintenir un sentiment de coopération et de confiance », voire d'enthousiasme et d'optimisme (George, 2000, emphase personnelle). Ce sont cette confiance et cet optimisme retrouvés qui ont mené Marjorie à participer à nouveau à la discussion. Notons, pour finir, que ce point aurait pu figurer dans la sous-section suivante (Les émotions mises en confrontation) mais a été développé ici par souci de clarté.

H1.3 L'enthousiasme influe positivement sur la quantité de la participation lors de la délibération.

H2.3 L'enthousiasme influe variablement sur la qualité de la participation lors de la délibération.

Cas 1 : Lorsqu'il lui est demandé d'évoquer un moment l'ayant marqué positivement dans le cadre du CP, Lina décrit la manière dont elle a réussi à amener le groupe à utiliser une partie des fonds restants de l'année 2020 pour venir en aide à la SPA alors que les membres n'étaient, de base, pas convaincus par cette idée. Deux éléments interreliés ont, selon elle, été à la base de sa motivation à prendre la parole à plusieurs reprises : l'importance qu'elle accorde aux animaux et une certaine « excitation », ici comprise comme une forme d'enthousiasme. Ses propos sont les suivants :

L : Et, moi, j'ai voulu intégrer la SPA parce que, pour moi, c'est important les animaux et tout, et j'ai eu un peu de mal mais c'est passé et j'étais super contente. [...] Du coup, plusieurs fois j'ai dit « la SPA, la SPA, la SPA » [...]. Ben, du coup, c'est en rapport avec mes principes et tout, ce qui est important pour moi. [...] Je ressens un peu de... je sais pas, de l'excitation... genre « ouais, c'est bien, on va pouvoir faire un truc ». [Pour le reste de l'extrait : voir annexe 10]

Cet exemple permet de mettre en lumière la manière dont l'enthousiasme peut mener à une amélioration à la fois de la quantité et de la qualité de la participation lors de la délibération. En la poussant à proposer une idée et à la répéter jusqu'à ce qu'elle soit entendue, l'enthousiasme ressenti par Lina augmente non seulement le *nombre* de participations à la discussion mais également leur *diversité*. Cet enthousiasme est donc à la base d'une situation appartenant à la catégorie A.

²⁴ C'est-à-dire « la capacité de résoudre des problèmes avec un minimum de stress » (George, 2000).

²⁵ Traduction libre (les prochains extraits provenant de cette source le seront également).

Plusieurs commentaires émergent de l'examen approfondi de cet exemple. Premièrement, il fait clairement ressortir l'existence d'un lien entre espoir, enthousiasme et participation lors de la délibération. D'une part, c'est parce que Lina estime que le CP « va pouvoir faire un truc » qu'elle ressent de l'« excitation », de l'« adrénaline ». D'autre part, c'est parce qu'elle ressent cet enthousiasme qu'elle est « motivée » à prendre part à la discussion et à se lancer dans ce qu'elle nomme un « mini-forcing » (annexe 20), elle qui est pourtant d'un naturel plutôt timide. Cet exemple soutient le choix de McClain (2009 dans Johnson et al., 2019) de considérer le fait d'être « plein d'espoir » comme une forme d'enthousiasme et, dans le cadre de ce mémoire, d'unir les deux dans une seule sous-hypothèse. Deuxièmement, il appuie la perception des émotions comme des révélateurs des valeurs (Livet, 2002, p.178). Malgré les réserves émises par les autres participants, malgré le sentiment d'être la seule derrière cet objectif, Lina a persisté et a « forcé » plusieurs fois pour que soit considérée et finalement acceptée son idée. Or, elle décrit clairement la source de sa motivation comme le fait que les animaux aient une « importance » particulière pour elle, qu'il en va de ses « principes ».

Cas 2 : voir sous-section suivante (Les émotions mises en confrontation).

H1.4 La sympathie influe positivement sur la quantité de la participation lors de la délibération.

H2.4 La sympathie influe positivement sur la qualité de la participation lors de la délibération.

Cas 1 : Florent évoque une réunion (inter-CP) lors de laquelle deux membres d'un autre CP avancent « des arguments style extrême droite », qu'il identifie comme allant contre ses valeurs. Plus précisément, il s'agissait d'arguments qui n'avaient « rien à voir avec le vivre ensemble », un objectif central des CP selon lui, et qui consistaient à dire qu'« il faudrait interdire, expulser de Charleroi tous ceux qui ne sont pas ceci ou qui ne sont pas cela [en termes de nationalité] ». Ces arguments sont intervenus lors de discussions traitant, selon les souvenirs imparfaits de l'interviewé, de mobilité et de voisinage et il les percevait comme « vraiment quelque chose de hors contexte ».

F : Ben, ce qu'il se passe, c'est que... c'est un peu se plaindre de la... je plains cette personne-là d'être comme ça. Étant donné le contexte dans lequel on vit, ben, elle ne va pas arrêter. [...] Donc, voilà, c'est plutôt... c'est plaindre la personne, quoi. [...] J'essayais de... de m'écarter un petit peu, je trouvais ça vraiment tellement absurde d'arriver là... [Pour le reste de l'extrait : voir annexe 11]

Cet exemple est un peu particulier parce qu'il admet deux incertitudes : la première est qu'il s'agisse bien de sympathie (voire de compassion) à la base du comportement de Florent ; la seconde est que son intuition quant à l'impossibilité de raisonner les individus en question soit en effet avérée. S'il était possible de vérifier ces deux éléments, on pourrait affirmer détenir un

exemple de manière dont la sympathie peut mener à une réduction de la quantité de participation lors de la délibération mais à une amélioration (ou, au moins, une stagnation) de sa qualité. En l'incitant à garder son calme et à se retirer de la discussion plutôt qu'à s'énerver et à prendre part à un débat perçu comme stérile, la compassion ressentie par Florent diminuerait certes le *nombre* de participations à la discussion mais augmenterait les chances qu'elle soit *recadrée* plus rapidement dans le sens de l'ordre du jour. Cette compassion serait ainsi à la base d'un type de situation identifié plus haut comme appartenant à la catégorie C²⁶ et reconnu comme ayant un résultat variable (ici, positif) sur la délibération.

L'analyse de cet exemple requiert, dans un premier temps, de confronter la situation décrite dans l'entretien de Florent (mais pas que) aux remarques de la littérature concernant les notions de sympathie, de compassion et d'empathie. La sympathie et la compassion sont souvent perçues comme synonymes, bien qu'une composante de réponse active soit parfois attribuée à la seconde et non à la première (Dutton et al., 2006 dans Simpson et al., 2013). La relation que ces notions entretiennent avec celle d'empathie est plus ténue, notamment parce qu'« il n'existe pas de définition globalement partagée du terme »²⁷ (Grönlund et al., 2017). Davis (1980) perçoit l'empathie comme un concept multidimensionnel présentant à la fois des aspects cognitifs et des aspects affectifs (Grönlund et al., 2017). Or, le pendant émotionnel de l'empathie (ou *empathie émotionnelle*) « est similaire à la préoccupation empathique ou à la sympathie » (Grönlund et al., 2017). Allant dans ce sens, Batson (2011) « affirme que la préoccupation empathique implique une variété de sentiments, y compris la sympathie et la compassion » (Grönlund et al., 2017). Il sera retenu dans ce mémoire que : 1) la sympathie et la compassion supposent la reconnaissance et une certaine préoccupation vis-à-vis de la souffrance d'autrui (Simpson et al., 2013) ; 2) l'empathie (à la fois émotionnelle et cognitive) se présente « comme une capacité et une motivation à se mettre à la place des autres » (Grönlund et al., 2017). Ainsi, cette dernière notion requiert une « prise de rôle » que les deux premières ne nécessitent pas.

Pour en revenir à l'exemple de Florent, la manière dont il décrit son ressenti correspond à la définition généralement admise de la compassion comme un « sentiment qui porte à plaindre autrui et à partager ses souffrances » (Le Robert, s.d.). Il parle lui-même de « plaindre la personne » parce que la source du mal-être de cette personne « ne va pas arrêter ». Lorsqu'il aborde sa réaction face au comportement de l'individu à la base de sa compassion, il le fait en

²⁶ Pour rappel, dans cette catégorie, les émotions influencent variablement la délibération lorsqu'elles mènent les individus à participer à (ou à se retirer) des discussions portant sur un élément *spécifique* ou ne portant sur aucun point de l'ordre du jour.

²⁷ Traduction libre (les prochains extraits provenant de cette source le seront également).

des termes négatifs : il parle de l'inutilité d'« aller le frapper » ou d'essayer de « le raisonner ». Malgré la description d'un ressenti compatissant, il semble que la volonté derrière sa décision de se retirer de la discussion tient davantage à une envie de voir le débat se recentrer qu'à un souci d'aider l'autre à se sentir mieux. Pour expliquer ce retrait, il dit : « c'est pas à moi à intervenir à ce moment-là, c'est plus à la gestionnaire, à la personne qui a le contrôle de la réunion de dire "stop" ». Ainsi, dans la réaction de Florent, on ne retrouve ni la composante de réponse active que certains auteurs accordent à la compassion, ni la motivation à se mettre à la place de l'autre pour le comprendre qui caractérise l'empathie. Si le fait de « plaindre la personne » ressemble bien à de la compassion (ou, au moins, à de la sympathie), certaines déclarations semblent aller dans un sens différent. Le fait que Florent qualifie la situation d'« absurde » et soupçonne qu'il y ait eu « un petit peu d'alcool » à son origine laisse penser que la sympathie affichée en entretien est peut-être le fruit d'un raisonnement post-hoc mais cela ne peut être affirmé, encore moins en l'absence d'observation²⁸. Ce qui apparaît clairement, c'est l'absence de *compréhension empathique* de Florent vis-à-vis des agissements des individus dont il parle, définie comme le fait de « comprendre la signification d'une action du point de vue de l'acteur »²⁹ (Hannon, 2019). Or, « l'incompréhension peut conduire au cynisme et au mépris des autres », voire à des « sentiments de condamnation et de supériorité morale » (Hannon, 2019). En admettant que sa perception de la situation comme « absurde » et potentiellement provoquée par un abus d'alcool soit bien le résultat d'un certain mépris (ce qui est évidemment hypothétique), elle pourrait être une forme de ce que Grimm (2018) nomme le *judgementalisme*, reconnu comme incitant les individus à déformer le profil psychologique et le statut moral de leurs opposants politiques (Hannon, 2019). Logiquement, des individus qui se jugent sans chercher à se comprendre peinent à travailler ensemble, et le choix de Florent de se retirer de la discussion pourrait en être une illustration. En réalité, même en admettant qu'il s'agisse bien de mépris et non de sympathie à la base du comportement de Florent, il ne devient pas évident pour autant que sa réaction ait été défavorable à la délibération. Dans leurs bonnes raisons de critiquer la perception de l'empathie comme une précondition absolue de la délibération démocratique, Grönlund et ses collègues (2017) évoquent « le problème des émotions moralement "mauvaises" » et partagent l'exemple de Krause (2008) de « la douleur que ressent le raciste face aux lois anti-discrimination ». Dans une même lignée, Hannon (2019) met en garde quant à l'existence de situations où la compréhension empathique est inutile, voire non désirable, et donne l'exemple du terrorisme et de la radicalisation. En résumé, lors de la délibération démocratique, il est « important que les réactions émotionnelles, qu'il s'agisse des

²⁸ La réunion en question s'étant déroulée bien avant la période d'observation réalisée dans le cadre de ce mémoire.

²⁹ Traduction libre (les prochains extraits provenant de cette source le seront également).

siennes ou de celles d'autrui, soient évaluées en fonction de la pertinence éthique et de la généralisation des revendications qui y sont liées » (Morrell, 2010 dans Grönlund et al., 2017).

L'analyse de cet exemple requiert, dans un second temps, de questionner la probabilité que des individus défendant ce type d'arguments puissent en effet être considérés comme impossibles à raisonner. Pour cela, le récit de Florent sera confronté à celui d'Audrey (nom d'emprunt), une autre participante ayant évoqué cet événement lors de son entretien, et aux remarques de la littérature. Les mots employés par Audrey sont très proches de ceux employés par Florent puisqu'elle affirme que certains participants ont eu « des propos vraiment extrêmes », ont dit « des trucs abusés sur les étrangers » alors que, selon elle, « ça n'avait rien à voir avec le sujet ». En l'absence d'observation permettant de confirmer, cette description de la situation vient appuyer celle de Florent. Déjà mentionné dans le cadre théorique, Haidt (2001) soutient que l'argumentation rationnelle n'est que rarement capable de faire changer d'avis les autres. Particulièrement lorsqu'ils délibèrent sur des questions politiques, Kahan et ses collègues (2011) soulignent « que les gens deviennent épistémiquement plus mauvais » (Hannon, 2019). Dans leur travail sur la cognition culturelle, ils affirment « que les gens ont peu de chances d'être convaincus par des raisons lorsqu'il s'agit de questions qui menacent leurs valeurs fondamentales ou leur identité³⁰ » et que les débats sur les questions politiques sont imprégnés de biais. Il semble donc probable (pas certain) que l'intuition de Florent quant à l'impossibilité de raisonner les individus en question soit fondée et que son choix de se retirer de la discussion pour qu'elle puisse être recadrée plus facilement soit favorable à la délibération.

H1.5 La honte influe négativement sur la quantité de la participation lors de la délibération.

H2.5 La honte influe négativement sur la qualité de la participation lors de la délibération.

Cas 1 : Marjorie lie, pour reprendre ses termes, sa personnalité de « suiveuse » lors des CP à une certaine honte, à comprendre ici comme un « sentiment pénible d'infériorité ou d'humiliation devant autrui » (Le Robert, s.d.). Elle estime que c'était particulièrement le cas avant le départ d'une participante, par laquelle elle se sentait « écrasée » lors des réunions, un sentiment qui la menait à craindre « de donner une idée ». À propos d'une réunion en particulier, elle dit ceci :

M : Et je trouvais que, enfin, je me sentais écrasée par elle, quoi. Parce qu'il me semblait que, ce que moi j'allais proposer, ça ne pouvait peut-être pas répondre à elle. [...] Ben, je me sens que j'ai pas beaucoup d'importance, je me sens petite, quoi, je me sens... un peu écrasée, oui, plus écrasée, quoi. [...] J'avais le sentiment que je ne... que j'étais pas

³⁰ En ce sens, ils rejoignent la difficulté soulignée par Livet (2002) à modifier des croyances et préférences lorsque celles-ci sont liées à des valeurs.

nécessaire, quoi. [...] Peur de te sentir ridicule, [...] tu vois, j'ai peur de « mais tu ne connais pas ça ? mais, enfin, t'es... », voilà, d'être chaque fois... de devoir ravalé un petit peu ton manque de connaissances, quoi. [Pour le reste de l'extrait : voir annexe 12]

Cet exemple illustre bien la manière dont la honte (et la peur de la ressentir à nouveau) peut mener à une réduction à la fois de la quantité et de la qualité de la participation lors de la délibération. En la poussant à ne pas faire entendre sa voix par crainte de se « sentir ridicule », la peur d'une honte potentielle ressentie par Marjorie diminue non seulement le *nombre* de participations à la discussion mais également leur *diversité* (son avis n'étant pas partagé). Cette honte est donc à la base d'une situation appartenant à la catégorie B.

Certaines précisions méritent d'être apportées à cet exemple. Premièrement, l'analyse des termes employés dans l'entretien montre que la non-participation de Marjorie à la discussion est liée à la fois à un sentiment de honte et à une peur que ce sentiment ne refasse surface. Elle est dans la honte lorsqu'elle se sent « écrasée », « petite », « pas nécessaire », elle est dans la peur lorsqu'elle craint de se « sentir ridicule ». Elle choisit donc de se taire plutôt que d'avoir à « ravalé un petit peu [s]on manque de connaissances ». La honte prend bien la forme d'« une émotion subie et de ce fait paralysante pour l'action » (Sommier, 2010). Deuxièmement, la réaction de Marjorie n'est pas sans rappeler le phénomène décrit par Saam (2017) d'*auto-marginalisation* provoquée par la honte. Selon elle, un tel phénomène résulte d'un manque de travail émotionnel, une capacité distribuée de manière très inégale dans la population. Son enquête montre en effet que les « participants de haut rang [social] » parviennent mieux à travailler sur leur honte et ont moins « peur d'être humiliés devant un grand groupe » (Saam, 2017). C'est ce qui ressort également de l'entretien lorsque, pour expliquer cette peur qui la ronge, Marjorie évoque le fait de ne « pas [avoir] été à l'école longtemps », d'avoir dû faire face très jeune à des « problèmes familiaux », d'avoir eu « la télévision très tard » chez elle, de n'avoir « jamais beaucoup voyagé », etc. Elle estime malgré tout que cette combinaison de honte et de peur la domine moins souvent qu'avant. Elle explique ce changement, d'une part, par le départ de l'ex-membre du CP qui l'amenait à se sentir écrasée et, d'autre part, par un mix entre participation à différentes activités de sociabilisation (club de scrapbooking, club de cinéma, etc.) et relativisation due à l'âge. Ces éléments appuient l'importance de l'expérience sociale et professionnelle dans la capacité de travail émotionnel. Troisièmement, dans la situation décrite par Marjorie, l'essentiel de son sentiment d'écrasement est dû à la présence et au comportement d'une seule personne : l'ex-membre du CP mentionnée plus haut. Point intéressant, l'interviewée a comparé le sentiment que lui procurait son interaction avec cette personne à celui que lui procure son interaction avec Florent, deux personnalités qu'elle identifie comme « meneuses » (contrairement à elle). Alors que l'ex-membre lui donnait

« l'impression d'être un peu "ah, tu connais pas ça ?" », Florent ne la mène pas à un tel sentiment d'écrasement. Selon elle, « [i]l a une façon de dire, de parler, de t'écouter, de te regarder » qui permet de se sentir « en confiance avec lui » et de « lui poser des questions » sans avoir « l'air ridicule ». Cela est vrai malgré qu'il ait « beaucoup de connaissances » et « bien que ça soit un homme³¹ ». Un lien peut être fait avec l'importance de l'intelligence émotionnelle pour les leaders qui, les aidant à « développer des relations interpersonnelles de haute qualité » avec les autres, leur permet d'insuffler « une atmosphère de coopération et de confiance » (George, 2000).

H1.6 La déception influe variablement sur la quantité de la participation lors de la délibération.

H2.6 La déception influe variablement sur la qualité de la participation lors de la délibération.

Cas 1 : Lina évoque une réunion lors de laquelle sa déception et sa frustration l'ont mené à moins participer à une discussion relative à un projet qui l'intéressait pourtant à la base. Il s'agissait du projet de « vélo gourmand » déjà mentionné plus haut (finalement renommé « bécanes & gourmandises »), qui est le principal projet sur lequel travaillait le CP durant la période observée pour ce mémoire. Selon elle, l'objectif initial du projet a été dénaturé au fur et à mesure des discussions, ce qui a réduit le sens qu'elle lui accordait et provoqué sa déception.

L : Ben, c'est juste, ouais, je finis par être un peu déçue parce qu'on pourrait faire un truc [...] super bien, qui a vraiment du sens pour les conseils de participation et tout et, au final, je suis... Enfin, j'ai pas vraiment d'autres mots que blasée et saoulée parce que ça ressemble pas vraiment... Enfin, il y a plus de sens à ce qu'on fait [...]. C'est un peu triste ou démotivant de transformer le projet. [Pour le reste de l'extrait : voir annexe 13]

Cet exemple montre la manière dont la déception (et la frustration) peut mener à une réduction à la fois de la quantité et de la qualité de la participation lors de la délibération. En provoquant une perte de motivation à prendre part à la discussion et à partager son avis sur le projet, la déception ressentie par Lina diminue non seulement le *nombre* de participations à la discussion mais également leur *diversité*. Cette déception est donc à la base d'une situation appartenant à la catégorie B.

Différents éléments peuvent être soulignés sur base de cet exemple. Premièrement, l'examen de l'entretien suggère des liens de cause à effet de type : transformation du projet (perçue comme un éloignement de « l'essentiel du projet ») → déception (l'interviewée répétant avoir

³¹ Le reste de l'entretien permet de comprendre le caractère relativement exceptionnel que Marjorie accorde au fait qu'un homme ne la mène pas à se sentir écrasée, appuyant la légitimité des groupes de réflexion non-mixtes portés par certains courants féministes et faisant écho, notamment, aux travaux sur les jurys d'assise étatsuniens, qui ont montré comment les femmes ont tendance à moins prendre la parole dans des groupes mixtes (Marsden, 1987 dans Sanders, 1997).

été « déçue », « blasée » ou « saoulée ») → démotivation (l'interviewée avouant être « un peu démotivée du truc » au moment de l'entretien) → retrait de la discussion (cette perte de motivation l'ayant en effet menée à ne plus « participe[r] à la conversation »). Deuxièmement, comme pour la honte, « le travail émotionnel est distribué de manière inégale dans les situations caractérisées par la déception » (Saam, 2017). Pour autant, s'il ressort de son étude que la déception peut renforcer la participation lorsqu'elle donne lieu à un travail émotionnel, ce dernier n'est pas indispensable. En effet, contrairement à la honte qui semble vouée, en l'absence de travail émotionnel, à être défavorable à la délibération, la déception ne l'est que lorsqu'elle n'est pas manifestée. Saam (2017) identifie d'ailleurs la manifestation de la déception comme « le principal moyen pour les participants d'exercer un contrôle sur le processus » et sur le déroulement de la délibération. Ce qui nuit à la délibération dans cet exemple, ce n'est donc pas la déception en elle-même, qui est indispensable à son bon fonctionnement, mais bien le fait qu'elle ne soit pas manifestée.

Cas 2 : Comme énoncé plus haut, Audrey évoque elle aussi la réunion (inter-CP) mentionnée par Florent lors de laquelle certains participants ont eu « des propos vraiment extrêmes », ont dit « des trucs abusés sur les étrangers » alors que, selon elle, « ça n'avait rien à voir avec le sujet ». Un même événement la mène cependant à un ressenti différent de celui de Florent.

A : Ben, je me sens... À ce moment-là, en fait, j'me demande un peu ce que je fais là... pourquoi j'suis là... ouais, ça n'a plus vraiment de sens, quoi, et... je sais pas euh... ça me dépote un peu, en fait. Je sais pas, ça... ça tue un peu ma motivation, j'ai... plus envie de participer à la discussion, quoi. [Pour le reste de l'extrait : voir annexe 14]

Cet exemple est similaire à l'extrait précédent, à la différence près que l'événement à l'origine de la déception n'est pas la transformation d'un projet mais plutôt le changement d'orientation de la discussion vers des sujets allant à l'encontre de ce qu'Audrey souhaite apporter par sa présence. On retrouve donc dans cet exemple des liens de cause à effet semblables à ceux évoqués plus haut et une absence de manifestation de la déception nuisant à la quantité et à la qualité de la participation lors de la délibération.

1.2. Les émotions mises en confrontation

Colère et déception

Cas 1 : Une question liée à un même moment spécifique a été posée à tous les interviewés. Cette question concernait le déroulement d'une discussion relative aux incivilités survenue lors d'un CP et prévue dans l'ordre du jour. Cette discussion a été particulièrement animée et semblait, à ce titre, susceptible d'être à la base de différentes expériences émotionnelles. Dans cette discussion sur les incivilités, les participants se sont exclusivement concentrés sur la

problématique de la propreté. Parmi tous les CP observés dans le cadre de ce mémoire, c'est le moment lors duquel la participation semblait la plus importante en termes de quantité. Le ton plus haut qu'à l'accoutumée de cette discussion laissait entrevoir une grande insatisfaction des participants quant à cette problématique.

Les propos et l'attitude de Marjorie quand il lui a été demandé de revenir sur ledit débat mettent assez nettement en lumière la colère ressentie vis-à-vis du problème de la propreté et l'impact que cette colère a eu sur la discussion.

M : Oui, là, je pense que j'ai été active [dans la discussion] et que chacune, chacun a dit son point, ce qu'il se passait. [...] Ca me révolte parce que c'est sale, parce qu'on [...] a les moyens, en plus, on a des parcs à container, on a des poubelles, ils passent régulièrement, euh... donc, ça, je trouve révoltant, hein. [...] Rien que d'en parler, ça me fait bouillir, tu sais ! [...] Oui, ça me motive de participer à la discussion, d'écouter aussi ce que les autres disent mais on ronronne, hein, ça revient toujours un petit peu au même, quoi. [Pour le reste de l'extrait : voir annexe 15.1]

Cet exemple met en lumière la manière dont la colère peut mener à une augmentation de la quantité de la participation lors de la délibération en motivant l'individu à partager son opinion mais, nous allons le voir, à une réduction de sa qualité en le rendant moins attentif aux autres points de vue (malgré une impression d'écoute d'autrui³²). Cette colère est donc à la base d'un type de situation identifié plus haut comme appartenant à la catégorie C et reconnu comme ayant un résultat variable (ici, négatif) sur la délibération.

Audrey fait également partie des membres du CP ayant ressenti une certaine colère lors de cette discussion. Pour autant, le comportement qu'elle décrit quand il lui est demandé de revenir sur ce débat dénote quelque peu de celui de Marjorie. Bien qu'elle était « vraiment d'accord avec ce que les gens disaient », qu'elle partageait leur colère quant à l'insalubrité et que « ça montait » en elle au fur et à mesure de la discussion, elle a estimé « que ça tournait un peu en rond » et « que ça servait à rien » d'en rajouter. Elle a malgré tout pris la parole à un moment et décrit la raison de sa prise de parole comme suit :

A : Donc, à ce moment, ben... je suis en train d'écouter le débat et euh... les gens parlent des solutions [répressives] que la Ville pourrait mettre en place [...]. Mais, là, y a Florent qui donnent d'autres idées, euh... je crois que euh... oui, des campagnes de pub et des... et des cours de civisme aussi. Et euh... là, je sais que je dois intervenir mais, comme ça part dans tous les sens, [...] j'me dis que c'est mieux de lever la main, là, ouais. [Pour le reste de l'extrait : voir annexe 15.2]

³² Ce point démontre tout l'intérêt de 1) confronter les récits, 2) compléter les entretiens par des observations, et 3) recourir à une catégorie intermédiaire.

Cet exemple illustre un type encore différent d'influence de la colère, à savoir la manière dont elle peut mener à une augmentation *localisée* de la quantité et, grâce à ce caractère *localisé*, à une amélioration de la qualité de la participation lors de la délibération³³. Cette colère est donc à la base d'un type de situation identifié plus haut comme appartenant à la catégorie A. En outre, cet exemple souligne une nouvelle fois l'importance de l'expérience professionnelle de l'individu dans sa capacité de travail émotionnel (ici, de *contrôle émotionnel*). En effet, Audrey explique son aptitude à se retenir d'intervenir quand elle ne l'estime pas nécessaire notamment par ses « expériences pro » dans les secteurs éducatif et social.

Pour autant, une personne a semblé particulièrement en retrait lors de cette discussion. Il s'agissait de Lina. À nouveau, elle conjugue sa faible participation à un alliage de frustration et de déception lié au fait que la discussion se soit concentrée exclusivement sur la problématique de la propreté alors que le terme « incivilités » renvoie, selon elle, à des situations bien plus diversifiées. Lorsqu'elle revient sur ce moment, elle emploie ces mots :

L : J'étais un peu frustrée parce que [...] ça s'est arrêté que sur un seul point, qui était le dépôt de déchets euh... clandestin, on va dire. [...] Et, du coup, j'allais pas très bien parce qu'on perdait un peu l'objectif de vue, parce que – enfin, je sais pas eux ce qu'ils ont comme vécu ou quoi – mais, moi, je sais qu'il y a des endroits, enfin, bêtement des rues ou quoi où je suis pas du tout à l'aise de marcher seule le soir à Charleroi ou je sais pas quoi. [Pour le reste de l'extrait : voir annexe 15.3]

Cet exemple montre encore une fois la manière dont la déception/frustration peut mener à une réduction de la quantité et de la qualité de la participation lors de la délibération. On y retrouve à nouveau les liens de cause à effet présents dans les deux évocations de cette émotion précédentes. Un point intéressant peut néanmoins être souligné quant à l'absence de manifestation de cette déception. Lorsqu'il lui est demandé la raison pour laquelle elle n'a pas cherché à faire entendre sa voix comme lors de la réunion portant sur la mobilité douce, Lina explique que, contrairement à la réunion en question, les propos des participants n'étaient « pas faux et contre [s]es principes ». Ainsi, si elle était « désintéressée de la conversation », elle n'était « pas énervée » pour autant, elle n'avait « pas le sang chaud » et ne se disait pas « [il] faut que je fasse quelque chose ». Comme elle le déclare, elle n'est pas du genre à « trop prendre la parole » et la prend donc quand « c'est assez important pour elle ». Il ressort pourtant clairement de l'entretien que l'insécurité ressentie dans sa ville (notamment due au harcèlement de rue) est une thématique importante pour Lina mais, parce que les prises de position des autres participants sur une problématique différente mais également importante n'allaient pas contre

³³ Du moins, si la conversation tournait en effet en rond, ce que la confrontation des entretiens et l'observation semblent confirmer.

ses principes (ou, autrement dit, ne suscitaient pas sa colère³⁴), elle n'a pris la parole qu'une fois puis s'est tue quand son intervention a été ignorée. Cette invisibilisation de la voix de Lina appuie les critiques féministes de la recherche d'une voix commune dans la démocratie délibérative. Pour rappel, selon ces critiques, la volonté d'orientation commune du débat public présente « le risque que des perspectives et des intérêts particuliers soient effacés, notamment dans l'intérêt des minorités ou des groupes opprimés » (Sanders, 1997) et est susceptible « de réduire au silence certains points de vue » (Young, 2000, p.43). Le cas de Lina semble également révéler une « dynamique de groupe pernicieuse » qui ne peut être contrée simplement « avec une bonne raison » (Sanders, 1997). Après la réunion en question, la directrice de la MPA (présente lors de la réunion) a déclaré en privé³⁵ apprécier le fait que les membres du CP Sud parvenaient à discuter et à prendre en compte les avis de chacun sans que ça ne mène à des situations conflictuelles. Une telle déclaration montre bien le caractère pernicieux de l'invisibilisation de certaines voix, la directrice n'ayant pas remarqué la mise à l'écart de l'opinion de Lina (et ayant d'ailleurs contribué à insister sur la thématique de la propriété et sur les solutions répressives). Ces propos sont également révélateurs d'une non-reconnaissance de l'importance du conflit dans les discussions démocratiques, une vision limitante critiquée par certains auteurs militant pour qu'« un certain espace » soit réservé au conflit, voire pour qu'il soit reconnu comme faisant « partie intégrante » de la démocratie délibérative (Mansbridge, 1999 et Pitkin & Shumer, 1982 dans Sanders, 1997).

Enthousiasme et déception

Cas 1 : Lorsqu'il lui est proposé de décrire un moment l'ayant marquée positivement dans le cadre du CP, Marjorie évoque la dernière réunion en date au moment de l'entretien, lors de laquelle le projet de « vélo gourmand » entrait dans son ultime phase de réflexion avant organisation de l'événement. Si cette réunion l'a marquée positivement, c'est, selon elle, parce qu'elle voyait le projet avancer et qu'elle ne doutait plus de sa faisabilité. Elle affirme également que cette sensation, combinée au sentiment d'implication des autres membres, lui a donné « envie de communiquer ».

M : C'est le fait que tout le monde parlait, quoi, que tout le monde donnait son avis, voulait faire quelque chose... Donc, c'est ça que je trouvais qui était... d'ailleurs, c'est même moi qui aie dit « attendez, attendez parce que ça va dans tous les sens », allez... et, alors, c'est vrai que tout le monde avait envie de parler... [...] Bon, j'étais contente,

³⁴ Ce qui montre encore une fois l'importance de la colère comme émotion révélatrice des valeurs (Livet, 2002).

³⁵ Seuls Chloé (nom d'emprunt de la chargée de participation responsable du CP Sud) et moi étions encore présents sur les lieux.

j'étais heureuse, j'étais bien, j'étais détendue. Tu sais, [...] t'as envie de communiquer, euh... voilà. [Pour le reste de l'extrait : voir annexe 16.1]

Cet exemple dépeint un enthousiasme différent de celui ressenti par Lina lorsqu'elle militait pour qu'une aide financière soit apportée à la SPA. Il s'agit en effet d'un enthousiasme de groupe lié à la finalisation d'un projet phare et non d'un enthousiasme privé lié à l'espoir que soit fourni un soutien à une cause importante. Cet optimisme ambiant est à la base de l'enthousiasme de Marjorie, qui est satisfaite de la forme prise par le projet et qui « a envie de communiquer ». Pour autant, l'excitation du groupe semble le mener à « aller dans tous les sens », voire à devoir être gentiment recadré. Si on observe bien une amélioration de la quantité de participation lors de la délibération insufflée par cet enthousiasme partagé, son effet sur sa qualité reste donc incertain.

La possibilité d'un effet qui ne soit pas positif est appuyée par la confrontation de l'entretien de Marjorie avec celui de Lina. Lorsque Lina évoque cette réunion, elle insiste sur le fait qu'une de ses propositions ait été peu écoutée par le reste des membres.

L : Bref, du coup, ils voulaient offrir des bouteilles d'eau et j'étais là « ben, on pourrait offrir une gourde, plutôt ? ». Après, je l'ai dit mais ils étaient tous en train de parler en même temps, du coup, c'est un peu parti euh... Mais, heureusement, la directrice de la MPA a lancé qu'à la Ville de Charleroi, ils avaient des gourdes et qu'ils pouvaient nous les fournir peut-être pour sensibiliser... [...] Du coup, j'me sens comme si ce que je disais, c'était pas important, ou comme si ma parole valait moins... Mais, après, on a reparlé, je l'ai redit une deuxième fois donc, la directrice de la MPA a lancé l'idée des gourdes parce qu'elle m'a entendue (rires)... Et, du coup, je suis satisfaite de la fin... [Pour le reste de l'extrait : voir annexe 16.2]

Lina revient sur la déception que lui procure le fait qu'un projet dans lequel il était prévu d'intégrer des éléments relatifs « à l'écologie, la propreté, etc. » soit à ce point dénaturé. Cette même déception qui l'avait menée à perdre sa motivation et à ne plus prendre part à la discussion est ici manifestée après qu'il ait été proposé par les autres membres d'« offrir des bouteilles d'eau » durant l'événement. Déçue de l'attention décroissante accordée à l'écologie dans ce projet, cette proposition ajoutant encore à sa frustration l'a poussée à réagir et à suggérer d'« offrir une gourde » à la place. Pour autant, son initiative ne suscite vraisemblablement aucune réaction de la part des autres participants. Lina attribue cela au fait qu'« ils étaient tous en train de parler en même temps », ce qui rejoint la constatation de Marjorie d'une discussion allant « un peu dans tous les sens » parce que « tout le monde parlait, [...] tout le monde donnait son avis ». Il semblerait donc ici que l'enthousiasme ambiant ait mené le groupe à être moins attentif aux propositions de chacun. Malgré cela, la manifestation de la déception de Lina n'a pas été inutile. En effet, après un premier partage stérile de sa proposition, sa deuxième tentative

a été entendue et a mené à ce que soit reconsidéré le fait de distribuer des bouteilles d'eau durant l'événement. Ce point vient appuyer le rôle accordé par Saam (2017) à la manifestation de la déception (même sans travail émotionnel) comme « le principal moyen pour les participants d'exercer un contrôle sur le processus » et sur le déroulement de la délibération. L'effet de cette manifestation de déception doit néanmoins être relativisé puisque, comme l'explique Lina, c'est l'intervention de la directrice de la MPA qui a permis à son idée d'être entendue en faisant remarquer que la Ville de Charleroi avait des gourdes à disposition et qu'ils pouvaient en offrir « pour sensibiliser ». Il est donc impossible d'affirmer (ou d'infirmier) que le résultat aurait été similaire sans la présence de la directrice.

2. Deuxième question : pouvoir transformatif de la délibération et rôle des émotions

Pour rappel, les hypothèses sur lesquelles porte cette section sont les suivantes :

H3 : Les émotions générées chez un individu par la délibération contribuent à la transformation de ses croyances.

H3.1 : La contradiction répétée et suffisamment espacée des attentes d'un individu provoquée par la délibération contribue à la transformation de ses croyances.

H3.2 : Le dépassement répété et suffisamment espacé des attentes d'un individu provoqué par la délibération contribue à la transformation de ses croyances.

H4 : Les émotions générées chez un individu par la délibération contribuent à la transformation de ses préférences.

H4.1 : Les émotions générées chez un individu par les jugements et raisonnements émis par les autres participants contribuent à la transformation de ses préférences.

H4.2 : Les émotions générées chez un individu par sa capacité de « prise de rôle » contribuent à la transformation de ses préférences.

Cette section s'intéressera à l'influence, d'une part, des émotions sur les préoccupations sociomORALES et, d'autre part, de la délibération sur les croyances et préférences des individus. Cette dernière sous-section traitera en réalité également de l'influence des projets menés, qui – bien qu'elle ne soit pas abordée dans les hypothèses – ressort assez nettement des entretiens (résultat logique, le CP étant un dispositif participatif contenant de la délibération et non un dispositif délibératif à proprement parlé).

2.1. L'influence des émotions sur les préoccupations sociomorales

Le cas développé dans cette sous-section ne faisant que confirmer les hypothèses de Horberg et ses collaborateurs (2011) présentées plus haut, elle a été déplacée en annexe 22.

2.2. L'influence de la délibération (et des projets menés) sur les croyances et préférences des individus

Cas 1 : Lorsqu'il lui est demandé si un élément survenu lors d'un CP l'a déjà menée à changer d'avis sur une question, Lina évoque comment un projet qu'elle percevait à la base comme sans intérêt et les discussions relatives à ce projet l'ont finalement convaincue de son bien-fondé, convaincue que « ok, ça peut être bien ».

L : C'est avec l'événement d'Halloween de l'année passée, je voyais vraiment pas l'intérêt de ce truc-là, parce qu'on n'est pas là [...] pour faire des festivités. [...] Du coup, j'étais pas d'accord vraiment avec le projet, enfin, j'étais pas très intéressée. [...] Et, donc, au fur et à mesure, chacun donne son point de vue, chacun dit ce qu'il pense, sa vision des choses, et donc, plus on discute, plus on sent ce qui les motive et, donc, plus on se comprend, quoi. [Pour le reste de l'extrait : voir annexe 18]

Cet exemple semble confirmer la possibilité pour la délibération de changer les croyances des individus. En effet, Lina est passée de la croyance « on n'est pas là pour faire des festivités » à la croyance « ça peut être bien de faire des festivités »³⁶. Dans l'extrait, l'interviewée explique son changement d'avis non seulement par l'« échange » (de « point de vue », de « vision des choses ») mais également par le fait de ressentir « ce qui les motive », le tout permettant de se comprendre. En d'autres termes, elle fait potentiellement intervenir dans la modification de sa croyance des éléments, premièrement, de persuasions raisonnée et sociale (Haidt, 2001) et, deuxièmement, d'intelligence émotionnelle (Griffin, 2011) et d'*empathie émotionnelle* (Grönlund et al., 2017). Concernant le premier point, le fait d'échanger points de vue et visions des choses renvoient à des interactions lors desquelles sont partagés raisonnements et jugements. Concernant le second point, le fait de ressentir la motivation des autres participants renvoie, d'une part, à la faculté d'identification des émotions éprouvées par autrui – c'est-à-dire à l'une des caractéristiques de l'intelligence émotionnelle (Griffin, 2011) – et, d'autre part, à la capacité de ressentir les *affections* liées aux positions, préférences et valeurs d'autrui – c'est-à-dire au pendant émotionnel de l'empathie (Grönlund et al., 2017). Malheureusement, aller plus loin dans l'analyse de cet exemple demanderait de faire nombre de suppositions qu'il serait plus prudent d'éviter³⁷. Néanmoins, le cas suivant traitant d'un changement de croyance

³⁶ Croyances exprimées presque mot pour mot dans l'entretien.

³⁷ Une relance de type « quand tu sens ce qui les motive, comme tu le sens à ce moment-là, qu'est-ce que tu sens ? » aurait sans doute permis d'en savoir plus sur ce second point.

relativement similaire à celui-ci et offrant davantage de clefs de compréhension, les éléments présentés ci-dessus seront réabordés plus bas.

Cas 2 : Lorsque la même question que celle de l'exemple ci-dessus est posée à Audrey, elle évoque l'importance qu'elle accorde aujourd'hui « aux activités de cohésion de quartier et aux événements [...] intergénérationnels » qui, selon elle, a grandi au fur et à mesure de sa participation au CP. Pour autant, elle ne pense pas qu'un moment spécifique ait été particulièrement influent dans l'accroissement de l'importance qu'elle accorde à ces éléments (extrait partie 1). Elle retrouve malgré tout un exemple de réunion lors de laquelle elle a pu constater que ce type de thématiques « leur tenait à cœur », constat décisif dans son changement de perception (extrait partie 2).

Partie 1

A : Non, je pense pas, je pense pas un moment particulier... Je pense que c'est plutôt à force de discuter et de faire des projets. [...] Mais, je sais pas, à force de voir à quel point ça leur tenait à cœur et d'assister à des événements, bah... je sais pas... je me suis dit que c'était quand même euh... important pour l'ambiance de la ville. [...] Euh... et je pense que, à force, ben, c'est contagieux, en fait, ouais.

Partie 2

A : [...] Forcément, à un moment, ben, tu finis par partager l'envie que les gens dégagent... surtout quand il y a des projets où les gens sont contents, ben, ça fait forcément plaisir, hein, tu vois (rires) ? [...] Quand euh... on voit que les gens sont contents, ben, on se dit que c'est que c'est... que c'est quelque chose d'important, je pense. [Pour le reste de l'extrait : voir annexe 19]

Cet exemple semble offrir une confirmation supplémentaire de la possibilité pour la délibération de changer les croyances (et les préférences) des individus. En effet, Audrey est passée de la croyance « on n'est pas là pour l'ambiance du village » à « c'est quand même important l'ambiance de la ville »³⁸. Dans l'extrait, l'interviewée explique son changement d'avis essentiellement par le constat de l'importance que ces thématiques ont pour les autres membres du CP, importance qu'elle apprécie à travers leur motivation, ce qui rappelle fortement le cas de Lina. En effet, lorsqu'il lui est demandé de décrire la manière dont elle décèle cette importance, elle parle de participants « chauds », d'« excitation », d'« envie que les gens dégagent »³⁹. Alors que nous ne pouvions que supposer l'influence de l'émotion identifiée chez autrui et ressentie par l'individu sur la révision de ses croyances dans l'exemple précédent,

³⁸ Croyances exprimées presque mot pour mot dans l'entretien.

³⁹ Ces termes rappellent également l'enthousiasme de groupe évoqué par Marjorie et son effet variable sur la qualité de la délibération, Audrey estimant elle aussi que c'est parfois « un peu n'importe quoi » lorsque les gens donnent « des idées de partout ». S'il représentait une motivation à participer pour Marjorie, il prend ici la forme d'une motivation à réviser ses croyances pour Audrey.

celui-ci nous en offre une illustration claire. En décrivant l'enthousiasme ambiant lors des réunions comme « contagieux », Audrey semble non seulement l'identifier (bien qu'en des termes différents) mais également le ressentir. C'est parce qu'elle finit « par rentrer dans l'ambiance » et « par partager l'envie que les gens dégagent » que son avis sur les projets de cohésion sociale et les événements intergénérationnels change. Ce ne sont pas tant les propos tenus par les autres membres qui l'amènent à réviser ses croyances mais plutôt l'émotion générée par son contact *répété* (Livet, 2002) avec ces derniers ou, dans une terminologie différente, l'apparition d'une valence affective positive à la base d'une nouvelle *intuition* (Haidt, 2001). Il serait néanmoins réducteur de ne parler que de l'influence de la délibération. En effet, Audrey exprime clairement le rôle capital joué par le déroulement des projets dans son changement d'avis, notamment lorsqu'elle dit : « surtout quand il y a des projets où les gens sont contents ». Voir les gens (ici, les bénéficiaires des projets) contents, être confrontée aux conséquences positives de ces événements, a eu une influence notable sur la considération nouvelle de l'interviewée, à savoir que, ce type de projets, « c'est quelque chose d'important ». Il est donc difficile d'estimer à quel point la délibération seule aurait pu la mener à changer d'avis. Enfin, parce qu'Audrey n'a pas uniquement adopté la nouvelle croyance « c'est quand même important l'ambiance de la ville » mais qu'elle est désormais susceptible de privilégier ce type de projets à d'autres, il est possible d'affirmer que l'ordre de priorité de ses désirs (ou, en d'autres termes, ses préférences) a lui aussi connu une modification.

Cas 3 : L'insistance de Lina pour que soit utilisée une partie du budget restant de l'année 2020 afin de venir en aide à la SPA a dépassé ses attentes. En effet, elle a mené le CP Sud à des actions plus récurrentes au profit de la SPA. Selon elle, les membres du CP Sud sont passés de « pas plus emballés que ça » par ce type de projets à « contents » (extrait partie 1). Elle explique également qu'il a fallu, pour les convaincre, plus d'une réunion (extrait partie 2).

Partie 1

L : [...] Et, au final, les autres sont contents, ils sont là « oui, avec la SPA, oui, avec les jeunes, on a fait ça, oui, c'est chouette » donc, maintenant, ils sont tous contents et je me dis que, si j'avais pas forcé deux, trois fois avec ça, il y aurait pas eu, quoi.

Partie 2

L : [...] Et, donc, c'est pour ça que rien ne s'est décidé forcément à la première réunion et que j'ai dû le relancer. [...] Et, après, quand on en reparlait, je disais « la SPA, la SPA, la SPA »... [Pour le reste de l'extrait : voir annexe 20]

Cet exemple montre, d'une part, comment la délibération peut mener les individus à modifier leurs attentes et, d'autre part, comment la réalisation de projets peut engendrer la révision de leurs préférences. Lorsque Lina propose pour la première fois d'utiliser le budget restant pour

venir en aide à la SPA, les autres participants répondent « ah oui » mais ne donnent aucune suite à sa proposition. On peut supposer la présence d'une émotion négative chez les membres du CP (liée selon l'interviewée à une certaine appréhension quant au fait d'utiliser ces ressources financières pour venir en aide à des animaux plutôt qu'à des humains) les menant à ignorer cette demande. D'une part, le fait qu'ils acceptent cette idée – après l'insistance de Lina lors de plusieurs réunions – va dans le sens de ce qu'affirme Livet (2002, p.73), à savoir que c'est « surtout la répétition des situations émotionnelles qui nous amène à changer nos attentes ». D'autre part, le fait qu'ils consentent en n'étant « pas plus emballés que ça » montrent que, malgré la modification de leurs attentes (passant d'« utiliser le budget restant pour venir en aide aux humains » à « utiliser le budget restant pour venir en aide aux animaux »), ils conservent au moins une part de leur émotion négative. Cela correspond également aux assomptions de Livet (2002, p.74), selon qui l'émotion provoquée par le différentiel entre situation et attentes réapparaît avec une intensité décroissante à force de confrontations avec ledit différentiel et ne disparaît que lorsque les individus modifient leurs préférences, un processus qu'il nomme *accoutumance*. Ce processus semble, si l'on se fie aux propos de Lina, être arrivé à son terme après que différents projets aient été menés pour soutenir la SPA puisque les membres du CP sont désormais « contents » de mettre en place des initiatives au profit des animaux, ce qui signifie, selon Livet (2002), qu'ils ont révisé leurs préférences. Ainsi, si la délibération a entraîné l'amorce d'un processus de révision, ce sont définitivement les différents projets réalisés qui ont permis la modification des croyances et préférences des autres participants. Notons tout de même que, pour que les points présentés dans cet exemple soient confirmés, il aurait sans doute fallu qu'ils soient confrontés à la version des principaux intéressés.

Cas 4 : Lorsqu'il lui est demandé si un élément survenu lors d'un CP l'a déjà mené à changer d'avis sur une question, Florent fait une distinction entre « un avis par rapport à "moi, je pensais blanc et ça devient noir" » et « un avis par rapport à une solution [factuelle] proposée ». Dans le premier cas, il affirme que les débats menés lors des CP ne l'ont jamais mené à modifier « une perception de thématique »⁴⁰. En revanche, dans le second cas, il estime que les expériences tirées de certains projets (et non de la délibération) lui ont permis de se rendre compte des solutions qui étaient plus adaptées et plus réalistes.

⁴⁰ Notons que, comme Florent, lorsque la question passe de changement d'avis sur une question à changement d'avis sur une problématique sociétale, Lina répond que, non, le CP n'a pas « changé [s]a manière de penser ou de voir les choses ».

F : C'est plutôt, ben, oui, pratico-pratique. Comme on dit, on est ouvert et puis on se dit « ben oui, c'est vrai que c'est pas réaliste ». Il y a des choses, ben oui, ça serait idéal... mais pas réaliste. [Pour le reste de l'extrait : voir annexe 21]

Il donne à ce sujet l'exemple d'un événement qu'ils avaient organisé en période de covid et pour lequel ils avaient estimé que la distance entre les tables serait suffisante pour que les gens respectent les consignes sanitaires, ce qui n'a pas été le cas. Comme il le fait remarquer, lors de cet événement, « on change d'avis parce qu'on se dit "on est dépassé là, hein" ». Cet exemple illustre la manière dont la contradiction des attentes d'un individu provoquée par le déroulement d'un projet (et non par la délibération) peut l'amener à les modifier. Pour autant, il est difficile, sur base de l'entretien, d'estimer l'effet que cette contradiction isolée a eu sur ses croyances et préférences.

Cas 5 : Marjorie ne parvient pas à se remémorer des exemples d'interventions allant contre ses valeurs ou l'ayant menée à changer d'avis sur une question (ce qui ne veut pas dire que cela n'est jamais arrivé).

Dans l'ensemble, ces exemples sont trop maigres que pour réellement comprendre la manière dont les émotions générées par la délibération contribuent à la transformation des croyances et des préférences des individus. S'ils sont en nombre modeste, c'est certes parce que peu d'entretiens ont été réalisés mais c'est aussi parce que les personnes interviewées ont clairement peiné à trouver des souvenirs de questions sur lesquelles leur participation les a menés à changer d'avis alors même qu'ils sont tous membres du CP depuis au moins quatre ans. Cette difficulté rencontrée par les interrogés soulève une question : la délibération est-elle un moyen efficace pour mener les citoyens à modifier leurs points de vue ?

En ce qui concerne les grandes questions morales, Fuerstein (2016) répond que non. Basant notamment son argumentaire sur les avancées des neurosciences (dont Damasio, 1994) et de la psychologie morale (dont Heide, 2001) ainsi que sur des exemples historiques de grandes avancées morales (comme l'abolition de l'esclavage ou l'autorisation du mariage homosexuel), l'auteur défend un modèle de démocratie par l'expérimentation qu'il emprunte à Dewey (2002 dans Fuerstein, 2016). Ce modèle repose sur l'idée que notre environnement social construit l'évaluation que nous faisons de nos pratiques sociales ou, autrement dit, que nos croyances morales « sont "saturées" de la perspective de la communauté dans laquelle nous vivons ». Par conséquent, la délibération seule ne peut mener à d'importants changements sur des questions morales car « nos croyances morales sont façonnées par les pratiques sociales mêmes dont elles sont censées produire des évaluations ». Les avancées morales nécessitent donc la modification de notre environnement social ou, autrement dit, le contact répété avec les membres du « "hors-

groupe" moral » porteur de changement. C'est la raison pour laquelle les transformations de croyances morales « s'étendent souvent sur plusieurs générations » (Fuerstein, 2016). Un tel argumentaire semble pertinent à prendre en compte dans le cadre de ce mémoire pour deux raisons. La première est qu'il repose en partie sur le modèle intuitionniste social de Haidt (2001) et s'intègre bien dans le processus de révision des croyances et préférences de Livet (2002). La seconde est qu'il offre une piste d'explication à la difficulté éprouvée par les interviewés pour trouver une question sur laquelle leur avis a changé à la suite de leur participation au CP.

Conclusion

Notre première question de recherche nous a conduit à étudier la manière dont différentes émotions influent à la fois sur la quantité et sur la qualité de la participation lors de la délibération. Deux des trois situations de colère analysées ont montré comment cette émotion pouvait augmenter le nombre d'interventions et leur diversité mais réduire leur prise-en-compte par les participants. Les deux cas d'anxiété étudiés ont mis en lumière deux manières opposées de réagir face à cette émotion, l'une bénéficiant à la délibération, l'autre lui nuisant. Comme la colère, les deux exemples d'enthousiasme explorés ont dévoilé comment cette émotion pouvait augmenter le nombre d'interventions et leur diversité mais réduire leur prise-en-compte. L'influence de la sympathie sur la délibération n'a pas pu être examinée puisqu'elle n'a été exprimée que dans une seule situation et il n'est pas improbable que sa description ait fait l'objet d'un raisonnement post-hoc cachant en réalité un certain mépris. L'unique cas de honte analysé a montré comment cette émotion pouvait réduire non seulement le nombre d'interventions mais également leur diversité. Enfin, quatre exemples de déception ont été partagés et le seul d'entre eux n'ayant pas nui à la fois à la quantité et à la qualité de la participation lors de la délibération est également le seul lors duquel la déception a été manifestée.

Une première implication notable de ce mémoire est de venir confirmer que des émotions similaires peuvent mener à des réactions différentes. Ses résultats appuient ceux de Saam (2017), qui la conduisait à conclure « qu'il semble y avoir différents modèles dans la distribution des *émotions* vécues et du *travail émotionnel* » (emphases de l'auteure). Ils soulignent également l'importance des notions de travail émotionnel et d'intelligence émotionnelle pour comprendre ces différences de réactions. Alors que la colère ressentie par les participants menait la discussion sur les incivilités à tourner en rond, celle d'Audrey lui a permis, grâce à sa capacité de contrôle émotionnel (Hochschild, 2003), de ne prendre la parole que pour amener des éléments nouveaux. Alors que l'anxiété ressentie par Marjorie l'a conduite à perdre son envie de participer, celle de Florent l'a poussé, grâce à sa faculté de facilitation émotionnelle (Griffin, 2012), à prendre la parole pour chercher des solutions aux problèmes qui le rendaient anxieux. La situation de honte analysée a également montré comment l'absence de travail émotionnel sur cette honte pouvait mener l'individu à une auto-marginalisation, ce qu'avait déjà constaté Saam (2017). L'examen de l'influence des émotions sur la délibération réalisé dans le cadre de ce travail a ainsi confirmé l'importance d'inclure les notions de travail émotionnel et d'intelligence émotionnelle dans l'étude des dispositifs délibératifs et, au vu de leur distribution très inégale dans la population, de les prendre en compte pour rendre la théorie de la démocratie (délibérative ou non) plus inclusive et, donc, plus démocratique.

Une deuxième implication notable de ce mémoire est de mettre en lumière le fait que même des émotions positives comme l'enthousiasme peuvent nuire à la délibération. En cela, il s'éloigne de la perception idéalisée de l'espoir⁴¹ partagée par Saam⁴² (2017), qui se base sur son influence positive sur la quantité de participation sans prendre en compte sa qualité. Il rejoint, en revanche, l'assertion de Hoggett et Thompson (2002) quant à l'impossibilité pour les espaces délibératifs de respecter leur principe de débat libre et équitable sans prendre en compte les forces affectives de groupe. Ce travail a en effet montré comment la colère ou l'enthousiasme d'un groupe peut le mener à ignorer certaines interventions dissonantes. De ce fait, il épouse la nécessité de s'intéresser aux « techniques de délibération » permettant de « contenir⁴³ les émotions de groupe » (Hoggett & Thompson, 2002) et aux règles permettant une réelle communication délibérative (Nabatchi, 2012 dans Miller et al., 2019).

En lien avec cette deuxième implication, il est dommage que ce mémoire n'ait pu, dans son analyse de l'influence des émotions sur la délibération, se reposer sur aucun cas avéré de sympathie ou, plus largement, d'empathie. Cette dernière étant une émotion souvent perçue, en particulier depuis l'ouvrage de Morrell (2010), comme essentielle pour la délibération démocratique (Grönlund et al., 2017 ; Hannon, 2019), son absence dans les situations étudiées est à regretter. Pour autant, si son influence sur la délibération n'a pas pu être explorée, il n'en est pas de même pour son rôle dans la transformation des opinions des individus.

Il s'agit là du sujet de notre deuxième question de recherche, qui nous a en effet conduit à étudier la manière dont les émotions influent sur la révision des croyances et préférences des citoyens. Deux des quelques cas analysés permettent une meilleure compréhension du pouvoir transformatif de la délibération : 1) le changement de point de vue d'Audrey quant à l'importance des activités de cohésion de quartier et des événements intergénérationnels et 2) le changement de point de vue des membres du CP quant à l'importance du bien-être animal. Le premier montre comment le jugement d'autrui (persuasion sociale ; Haidt, 2001), le raisonnement d'autrui (persuasion raisonnée ; Haidt, 2001), l'empathie émotionnelle (Grönlund et al., 2017) et la répétition (Livet, 2002) contribuent à la transformation des croyances et préférences des individus. Un élément fondamental dans cet exemple semble avoir été l'empathie émotionnelle, sans trace de recours à son pendant cognitif. Pourtant présent dans la « prise de rôle » de Haidt (2001) comme dans la « compréhension empathique » de Hannon

⁴¹ Qui – pour rappel – est associé à l'enthousiasme dans ce mémoire, l'espoir pouvant en être un déclencheur.

⁴² Sans pour autant nier qu'il puisse s'agir d'« une émotion prometteuse dans le domaine de la délibération démocratique » (Saam, 2017).

⁴³ Contenir ne signifie pas ici supprimer ces émotions mais les transformer, proposition basée sur la notion de *containment* de Bion (1962).

(2019), ce cas suggère qu'il existe des situations où il n'est pas nécessaire. Le second semble fournir une illustration du fait que ça soit « surtout la répétition des situations émotionnelles qui nous amène à changer nos attentes » (Livet, 2002, p.73). Mais il est difficile, dans un cas comme dans l'autre, de déterminer l'effet précis de la délibération puisque chacun d'eux laisse entrevoir une influence des projets menés dans le cadre du CP.

Enfin, bien qu'elle puisse être due à certaines des limites méthodologiques de cette recherche (notamment au faible nombre d'entretiens réalisés), ce mémoire ouvre la voie à une certaine remise en question du pouvoir transformatif attribué à la délibération démocratique. En ce sens, il voit dans la tentative de confirmation (ou de réfutation) empirique de la proposition théorique de Fuerstein (2016) une piste de recherche future particulièrement pertinente pour la théorie de la démocratie.

Bibliographie

Articles scientifiques

- Bohman, J. (2004). Realizing Deliberative Democracy as a Mode of Inquiry: Pragmatism, Social Facts, and Normative Theory. *The Journal of Speculative Philosophy*, 18(1), 23-43. <http://www.jstor.org/stable/25670495>
- Bonard, C. (2021). Émotions et sensibilité aux valeurs : quatre conceptions philosophiques contemporaines. *Revue de métaphysique et de morale*, N° 110(2), 209-229. <https://doi.org/10.3917/rmm.212.0209>
- Cahour, B. (2006). Les affects en situation d'interaction coopérative : proposition méthodologique. *Le travail humain*, 69(4), 379. <https://doi.org/10.3917/th.694.0379>
- Déchaux, J. H. (2014). Intégrer l'émotion à l'analyse sociologique de l'action. *Terrains/Théories*, 2. <https://doi.org/10.4000/teth.208>
- Fouke, D. C. (2009). Democratic Deliberation and Moral Awareness. *Regular Issue*, 5(1). <https://doi.org/10.16997/jdd.79>
- Fuerstein, M. (2016). Democratic Experiments: An Affect-Based Interpretation and Defense. *Social Theory and Practice*, 42(4), 793–816. <http://www.jstor.org/stable/24870304>
- George, J. M. (2000). Emotions and Leadership: The Role of Emotional Intelligence. *Human Relations*, 53(8), 1027-1055. <https://doi.org/10.1177/0018726700538001>
- Gouédard, C., & Bationo-Tillon, A. (2019). Émotion et réflexivité : le cheminement de l'étudiante Martha pour son orientation universitaire et professionnelle. *Articles*, 21(1), 14-35. <https://doi.org/10.7202/1061715ar>
- Gourgues, G., & Sainty, J. (2019). La démocratie participative peut-elle convaincre la population de participer ? Analyse d'une enquête par sondage. <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-02310931>
- Griffin, M. (2011). Deliberative Democracy and Emotional Intelligence: An Internal Mechanism to Regulate the Emotions. *Studies in Philosophy and Education*, 31(6), 517-538. <https://doi.org/10.1007/s11217-011-9283-2>
- Grönlund, K., Herne, K., & Setälä, M. (2017). Empathy in a Citizen Deliberation Experiment. *Scandinavian Political Studies*, 40(4), 457-480. <https://doi.org/10.1111/1467-9477.12103>
- Haidt, J. (2001). The emotional dog and its rational tail: A social intuitionist approach to moral judgment. *Psychological Review*, 108(4), 814-834. <https://doi.org/10.1037/0033-295x.108.4.814>
- Hall, C. (2007). Recognizing the Passion in Deliberation: Toward a More Democratic Theory of Deliberative Democracy. *Hypatia*, 22(4), 81-95. <https://doi.org/10.1111/j.1527-2001.2007.tb01321.x>
- Hannon, M. (2019). Empathetic Understanding and Deliberative Democracy. *Philosophy and Phenomenological Research*, 101(3), 591-611. <https://doi.org/10.1111/phpr.12624>

Hochschild, A. R. (2003). Travail émotionnel, règles de sentiments et structure sociale. *Travailler*, n° 9(1), 19-49. <https://doi.org/10.3917/trav.009.0019>

Hoggett, P., & Thompson, S. (2002). Toward a Democracy of the Emotions. *Constellations*, 9(1), 106-126. <https://doi.org/10.1111/1467-8675.00269>

Horberg, E. J., Oveis, C., & Keltner, D. (2011). Emotions as Moral Amplifiers: An Appraisal Tendency Approach to the Influences of Distinct Emotions upon Moral Judgment. *Emotion Review*, 3(3), 237-244. <https://doi.org/10.1177/1754073911402384>

Johnson, G. F., Morrell, M. E., & Black, L. W. (2019). Emotions and Deliberation in the Citizens' Initiative Review. *Social Science Quarterly*, 100(6), 2168-2187. <https://doi.org/10.1111/ssqu.12707>

McClellan, J., Levitt, K., & DiClementi, G. (2017). Emotional Intelligence and Positive Organizational Leadership : A Conceptual Model for Positive Emotional Influence. *Journal of Behavioral and Applied Management*, 17(3), 197-212. <https://doi.org/10.21818/jbam.17.3.2>

Miller, S. A., Hildreth, R. W., & Stewart, L. M. (2019). The Modes of Participation: A Revised Frame for Identifying and Analyzing Participatory Budgeting Practices. *Administration & ; Society*, 51(8), 1254-1281. <https://doi.org/10.1177/0095399717718325>

Saam, N. J. (2017). Recognizing the Emotion Work in Deliberation: Why Emotions Do Not Make Deliberative Democracy More Democratic. *Political Psychology*, 39(4), 755-774. <https://doi.org/10.1111/pops.12461>

Sanders, L. M. (1997). Against Deliberation. *Political Theory*, 25(3), 347-376. <http://www.jstor.org/stable/191984>

Simpson, A. V., Clegg, S., & Pitsis, T. (2013). Normal Compassion: A Framework for Compassionate Decision Making. *Journal of Business Ethics*, 119(4), 473-491. <https://doi.org/10.1007/s10551-013-1831-y>

Turner, J. H. (2009). The Sociology of Emotions: Basic Theoretical Arguments. *Emotion Review*, 1(4), 340-354. <https://doi.org/10.1177/1754073909338305>

Chapitres d'ouvrage scientifiques

Fiehler, R. (2002). How to Do Emotions with Words: Emotionality in Conversations. Dans Fussell, S. R. (éd.), *The Verbal Communication of Emotions: Interdisciplinary Perspectives* (p. 79-106). Psychology Press.

Manin, B. (2021). Introduction. Un paradigme et ses problèmes. Dans Blondiaux, L. (éd.), *Le tournant délibératif de la démocratie* (p.9-23). Presses de Sciences Po. <https://doi.org/10.3917/scpo.blond.2021.01.0009>

Sommier, I. (2010). 9. Les états affectifs ou la dimension affectuelle des mouvements sociaux. Dans Agrikoliansky, E. (éd.), *Penser les mouvements sociaux : Conflits sociaux et contestations dans les sociétés contemporaines* (p.185-202). La Découverte. <https://doi.org/10.3917/dec.filli.2010.01.0185>

Traïni, C., & Siméant-Germanos, J. (2009). Introduction. Pourquoi et comment sensibiliser à la cause ?. Dans Traïni, C. (éd.), *Émotions... Mobilisation* (p.11-34). Presses de Sciences Po. <https://doi.org/10.3917/scpo.train.2009.01.0011>

Weisbein, J. (2018). Chapitre 7. Gérer les émotions en amont des dispositifs participatifs : *Surfrider Foundation Europe et ses Gardiens de la côte*. Dans Blondiaux, L. (éd.), *La démocratie des émotions : Dispositifs participatifs et gouvernabilité des affects* (pp. 193-215). Presses de Sciences Po. <https://doi.org/10.3917/scpo.blond.2018.01.0193>

Documents officiels

Ville de Charleroi. (2018). *Conseils de participation de Charleroi : Charte de fonctionnement*. <https://www.charleroi.be/vivre/participation-citoyenne/mimpliquer-et-participer#459737-conseils-de-participation>

Ville de Charleroi. (2021). *Conseils de participation : Vocation et fonctionnement* [Fichier PDF – Annexe 23].

Ouvrages scientifiques

Blondiaux, L., & Traïni, C. (2018). *La démocratie des émotions : Dispositifs participatifs et gouvernabilité des affects*. Presses de Sciences Po.

Coman, R., Crespy, A., Louault, F., Morin, J. F., Pilet, J. B., & Haute, V. E. (2016). *Méthodes de la science politique : De la question de départ à l'analyse des données* (1^{re} éd.). De Boeck Supérieur.

Livet, P. (2002). *Émotions et rationalité morale*. Presses Universitaires de France.

Niedenthal, P., Krauth-Gruber, S., & Ric, F. (2009). *Comprendre les émotions : Perspectives cognitives et psycho-sociales*. Mardaga.

Traïni, C. (2009). *Émotions... Mobilisation !*. Presses de Sciences Po.

Vermersch, P. (2019). *L'entretien d'explicitation*. ESF Sciences Humaines.

Young, I. M. (2000). *Inclusion and Democracy*. Oxford University Press.

Sites web

Le Robert. (s.d.). Compassion. Dans *Dictionnaire en ligne*. <https://dictionnaire.lerobert.com/definition/compassion>

Le Robert. (s.d.). Honte. Dans *Dictionnaire en ligne*. <https://dictionnaire.lerobert.com/definition/honte>

Annexes

Annexe 1 – Grille d’observation

	Organisation réunion	Configuration salle	Participants
Modalités pratiques	Structure de la réunion ? Ordre du jour ? Présidence / médiation ? Limite de temps des interventions ? Méthode de travail (assemblée / groupes) ? Comptes-rendus (observation post) ? Moyens d’information et de communication (observation post) ?	Type de lieu ? Type d’organisation spatiale ? Place des participants ? Mise-en-avant de certains participants ? Séparation entre les participants ?	Ouvert à tous ou sélectif ? Nombre de participants ? Caractéristiques des participants ? Hétérogénéité ou homogénéité ? Auto-présentation ?
	Sujets débattus	Prises de parole	Ambiance générale
Formes d’interaction	Sujets et projets ? Présence/absence de sujet principal ? Source d’intérêt / désintérêt ? Source des propositions ? Écart de certains sujets ? Contenu des interventions ? Résultats de la réunion ?	Qui ? Temps de parole ? Registre dominant (plaintes / suggestions / informations) ? Justification des propositions ? Intérêt particulier / intérêt général ? Droit d’expression / vote ?	Interactions participants / présidence ? Coopération / conflit ? Relations formelles / amicales ? Signes de familiarité ? Prise-en-compte des suggestions par la présidence ? Accord ou opposition à la politique communale ? Règles de délibération ? Écoute mutuelle ? Atmosphère ? Compréhension mutuelle ?
	Linguistique	Paralinguistique et gestuelle	
Focus émotions	Modes de thématization (vocabulaire émotionnel, comparaisons, métaphores, ...) ? Positionnement lié aux propositions (association / dissociation) ?	Paralinguistique (et autre) : Soupir / changement d’intonation / rire dépréciatif / ... Gestuelle (mimiques, gestes, postures) : Haussement d’épaule / lever de sourcils / yeux au ciel / ...	

Annexe 2 – Conditions de réussite et déroulement des entretiens

Selon Vermersch (2019), la réussite d'un entretien d'explicitation repose sur le fait que l'interviewé parvienne à : 1) verbaliser l'action vécue ; 2) formuler une parole incarnée⁴⁴ ; 3) atteindre la dimension préréfléchie de l'action⁴⁵ ; et 4) accéder à la mémoire concrète⁴⁶. Plusieurs questions et relances prévues dans la grille d'entretien sont donc destinées à l'atteinte de ces conditions de réussite et respectent les conseils de l'auteur.

Pour commencer : demander à l'interviewé s'il a déjà vécu un certain type de situation dans le cadre du dispositif observé (retrait d'une discussion, changement d'opinion sur un sujet, etc.) et l'inviter à décrire un moment marquant lors de cette situation (puisque'il est conseillé par l'auteur de laisser l'interviewé choisir le moment lui-même, p.114-115).

Pour s'assurer de la verbalisation de l'action vécue : poser des questions sur le déroulement temporel de l'action (p.119-120) et sur l'exécution et les prises d'information de l'interviewé lors de l'action (p.120).

Pour atteindre la position de parole incarnée et la dimension préréfléchie de l'action : inviter l'interviewé à ralentir son rythme de parole (p.54-55), l'amener à spécifier le contexte et les sous-modalités de l'action (p.56), et utiliser le langage ericksonien (reformulations ericksonniennes⁴⁷ et pseudo-connecteurs du vécu⁴⁸) (p.58-59).

Pour accéder à la mémoire concrète : amener l'interviewé vers un élément sensoriel (p.83).

Enfin, lorsque l'interviewé évoque une expérience potentiellement émotionnelle : demander à l'interviewé ce qu'il ressent durant le moment décrit⁴⁹. Il s'agit ici de l'amener à verbaliser le vécu émotionnel pouvant « réapparaître avec le rappel de l'action » (p.28-33) afin de « limiter les reconstructions et rationalisations et se rapprocher du vécu phénoménologique » (Gouédard & Bationo-Tillon, 2019).

⁴⁴ Vermersch (2019) propose une distinction entre position de parole formelle, qui suppose un sujet n'étant « pas présent en pensée à la situation de référence », et position de parole incarnée, qui suppose un sujet étant « présent en pensée au vécu de cette situation » (p.47).

⁴⁵ Cette condition est liée à la difficulté pour l'interviewé de savoir comment il a réalisé une action. Cette difficulté vient du fait que « le sujet pour réussir son action n'a pas besoin de savoir qu'il sait » (p.61) ou, selon la formule de Piaget (1974), que « l'action est une connaissance autonome » (p.62). Selon Vermersch (2019), toute action suppose « une part de connaissances, de pensée privée, qui n'est pas formalisée et conscientisée » (p.65, emphase de l'auteur).

⁴⁶ Cette condition est liée à la difficulté pour l'interviewé de se rappeler des détails d'une action. Cette difficulté vient du fait que se rappeler précisément du déroulement d'une action nécessite de recourir à une mémoire particulière, traditionnellement opposée à la mémoire intellectuelle : la mémoire affective ou, selon l'expression de Gusdorf (1993), mémoire concrète (Vermersch, 2019, p.78)

⁴⁷ Par exemple : « Et quand tu revois cet endroit, comme tu es en train de le revoir en ce moment, qu'est-ce que tu revois ? » (p.58-59, emphase de l'auteur).

⁴⁸ Ou, autrement dit, « toutes les tournures qui débutent les phrases des relances : et quand, tandis que, tout en continuant à, et au moment où, et pendant que » (p.59).

⁴⁹ Pour cela, Gouédard et Bationo-Tillon (2019) suggèrent de suivre les recommandations de Cahour (2012), qui « propose ces questions plus spécifiques pour recueillir les émotions : "et à ce moment-là, vous ressentez peut-être quelque chose de particulier? Qu'est-ce qui se passe pour vous à ce moment-là?" (p.56) ».

Annexe 3 – Tableau des relances

Tableau des relances		
Focaliser	Première relance	
	« Ok. Prends ton temps. Quand tu as une situation en tête, je te propose de choisir un moment marquant et de le décrire comme si tu y étais à nouveau. » Si pas : « Dans ce cas, je te propose de revenir sur la manière dont ce débat a débuté. »	
Élucider (1) : questionnement descriptif	Déroulement temporel	
	Début	« Par quoi ce moment a-t-il commencé ? » « Quelle est la première prise de parole qui te revient quand tu repenses à ce débat ? »
	Déroulement	« Que s'est-il passé ensuite ? »
	Fin	« Comment ce moment s'est-il terminé ? » « Comment as-tu su que le débat ne pouvait plus être enrichi ? »
	Exécution et prises d'information	
	Exécution	« Et toi, que faisais-tu pendant ce débat ? » « De quelle façon participes-tu et écoutes-tu ce débat ? »
	Identification	« Comment as-tu su que c'est ça qui devait être dit ? » « Et, à ce moment, comment détermines-tu ce dont tu dois prendre note ? » « Comment as-tu su que le but du débat était atteint ? »
	Élucider (2) : quête d'exactitude	Dénégations
« Je ne sais rien »		« Comment tu sais que tu ne sais rien ? »
« Là, j'ai fait n'importe quoi... »		« Et quand tu fais n'importe quoi, tu fais quoi ? »
« Je ne me rappelle pas »		« De quoi est-ce que tu te rappelles, quand tu ne te rappelles pas ? »
Précisions		
Demande de précision lorsque : 1. Action insuffisamment explicitée ; 2. Emploi de verbes non spécifiés (faire, agir, penser, comprendre, ...) ;		

	<p>3. Emploi de nominalisations (faire avec méthode, suivre la logique, ...);</p> <p>4. Emploi de comparatifs et superlatifs (plus facile ... que quoi ?); etc.</p>	
	Reformulations en écho	
	À faire.	
Rechercher la parole incarnée	Ralentir	
	« Attends... je te propose de prendre le temps de retrouver plus complètement encore cette situation... »	
	Spécifier	
	Contexte	« Quelle place occupais-tu durant le débat ? » « Combien de gens étaient présents ? »
	Sous-modalités	« La luminosité de la pièce ? » « Un son, un mot ? » « La position de ton corps ? »
	Langage ericksonnien	
	Reformulations ericksonniennes	« Et quand <i>tu revois cet endroit</i> , comme tu es en train <i>de le revoir</i> en ce moment, qu'est-ce que <i>tu revois</i> ? »
	Pseudo-connecteurs du vécu	« Et quand... Tandis que... Tout en continuant à... Et au moment où... Et pendant que... »
Formulations impossibles à contredire	« Une image... ou un son... ou une odeur... ou tout autre élément... »	
Rechercher la mémoire concrète	Amener vers un élément sensoriel	
	« Qu'est-ce que tu vois ? » « Qu'est-ce que tu sens ? Est-ce que tu entends des mots ? »	
Expliquer l'émotion	Ressentis	
	« Et à ce moment-là, tu ressens peut-être quelque chose de particulier ? » « Qu'est-ce qui se passe en toi à ce moment-là ? »	

Annexe 4 – Grille d’entretien

Présentation recherche et autorisation enregistrement.

Partie 1 – Questions générales

Peux-tu te présenter brièvement ?

Quels mots emploierais-tu pour décrire ta personnalité lors des CP ?

Quelles sont, selon toi, les qualités essentielles au rôle de conseiller de participation ?

Partie 2 – Questions immersives

Pour les prochaines questions, je demanderai à chaque fois si tel événement est déjà arrivé lors d’un CP. Je te laisserai le temps d’y penser et de répondre oui ou non. Si la réponse est oui, l’objectif sera de décrire ce moment comme si tu y étais à nouveau. Je t’aiderai, au besoin, en intervenant. C’est d’accord ?

Est-il arrivé que, lors d’un CP, un argument avancé aille contre tes valeurs ?

- Si pas : Dans ce cas, est-il arrivé que, lors d’un CP, une personne avance un argument auquel tu n’avais jamais pensé mais qui correspondait tout-à-fait à tes valeurs ?

Est-il arrivé que, lors d’un CP, quelque chose te mène à changer d’avis sur une question ?

- Si pas : Dans ce cas, est-il arrivé que, lors d’un CP, quelque chose renforce fortement ton avis sur une question ?
- (Idéalement, chercher à ce que l’interviewé partage plus d’un exemple en posant des variations de la question)

Est-il arrivé que, lors d’un CP, tu choisisses de te retirer d’une discussion ou de ne pas participer à un débat alors que le sujet t’intéressait ?

- Si pas : Dans ce cas, est-il arrivé que tu prennes beaucoup la parole dans un débat auquel tu pensais de base ne pas trop participer ?

Lors du CP de février, un point de l’ordre du jour concernait les incivilités, les lieux où elles se produisaient et les solutions éventuelles. (...) Quand tu te replonges dans ce moment, qu’est-ce qui te vient à l’esprit en premier ?

Autre question liée à une situation observée (dépend de la personne interviewée).

Si pas assez d'informations dans les questions précédentes :

- Est-il arrivé qu'une réunion ou un élément survenu lors d'un CP te marque particulièrement positivement ?
- Est-il arrivé qu'une réunion ou un élément survenu lors d'un CP te marque particulièrement négativement ?

Partie 3 – Question de clôture

Enfin, qu'as-tu pensé de l'entretien (relances, attitude, etc.) ?

Annexe 5 – Tableau des modes d’expression et de thématization des expériences et des émotions (basé sur Fiehler, 2002 et Saam, 2017)

Modes d’expression et de thématization	Caractéristiques		Exemples
Étiquetage verbal des expériences et des émotions	Vocabulaire (ou lexique) émotionnel.		Je suis en colère, je suis en joie, j’ai peur, ...
Description des expériences et des émotions	Formules déclaratives expérientielles	Termes désignant l’expérience émotionnelle	Je me suis senti triste ; heureux ; honteux ; ...
		Comparaisons courtes	Je me suis senti vide ; léger ; mis à l’écart ; ...
	Comparaisons utilisant <i>comme</i> ou <i>comme si</i>	Je me suis senti comme si le ciel me tombait sur la tête ; comme un roi ; comme un moins que rien ; ...	
	Expressions métaphoriques conventionnelles		Ça bout en moi, ça me fait froid dans le dos, ça me rend fou, ...
Expressions métaphoriques non-conventionnelles		Je me sens m’affaisser, je suis bloqué, ...	
Désignation/description des événements et des circonstances pertinents pour l’expérience	« Des événements ou des circonstances sont mentionnés ou décrits, qui, avec leurs conséquences, peuvent être considérés comme clairement négatifs ou clairement positifs pour les personnes qui s’expriment. L’expérience émotionnelle qui se cache derrière l’événement n’est ni mentionnée ni décrite ; elle est cependant facile à intuitier sur la base des règles émotionnelles applicables à de telles situations et l’on s’attend à ce qu’elle soit intuitionnée. » (Saam, 2017)		Mon chien s’est fait écraser hier, ...
Description/narration des circonstances situationnelles d’une expérience	« Rappports ou récits détaillés qui visent à amener l’auditeur à imaginer la situation en question et, en se référant aux règles émotionnelles applicables à ce type de situation, à comprendre ce que l’autre personne a ressenti en la vivant. » (Saam, 2017)		[Rappports détaillés ou narrations]

Annexe 6 – Présentation du dispositif et des interviewés

Le dispositif analysé dans le cadre de ce mémoire est le Conseil de participation (CP) du district sud de Charleroi. Les CP ont vu le jour en juin 2013 à l'initiative de la Ville de Charleroi et ont été répartis en 5 districts (nord, sud, est, ouest, centre), un par district, par le Conseil communal (CP – Charte de fonctionnement, 2018). Il s'agit d'un dispositif permettant, entre autres, à des citoyens mandatés comme « conseillers de participation » de « proposer, délibérer et mettre en œuvre des projets » financés par un subside versé par la Ville de Charleroi à la structure en charge des CP⁵⁰, à savoir l'actuelle Maison de la Participation et des Associations (MPA) (CP – Vocation et fonctionnement, 2021). Il est indépendant du « budget participatif de Charleroi », qui est quant à lui géré par le CPAS. Afin d'éviter toute confusion⁵¹, ce mémoire parlera donc de dispositif de *budgetisation participative* (traduction littérale de l'anglais) plutôt que de budget participatif.

Parce que « la budgetisation participative prend un certain nombre de formes différentes »⁵² et que les tentatives de définition du concept ont donné lieu à un « échec constant des théoriciens », Miller et ses collègues (2019) proposent « un cadre heuristique appelé "modes de participation" ». Ce cadre conceptuel admet quatre modes de participation : 1) la sélection des participants, 2) la communication, 3) la prise de décision, et 4) l'autorité citoyenne. Chacun de ces modes constitue une échelle comprenant différents échelons (du moins participatif au plus participatif)⁵³ et chaque échelle admet une norme minimale (ou échelon minimal) en matière de budgetisation participative (en gras dans la note de bas de page). Lorsqu'un dispositif remplit chaque norme minimale, il peut être qualifié de budgetisation participative ; lorsqu'il n'en remplit aucune, il ne peut pas. Également, les dispositifs qui remplissent certaines normes mais pas d'autres doivent être étudiés au cas par cas pour qu'un avis puisse être émis (Miller et al., 2019).

⁵⁰ Il s'agit d'un récent changement de fonctionnement. En effet, avant cela, le subside était directement versé à l'asbl *Conseils de participation de Charleroi* (CPC) mais les projets émis par les CP devaient être approuvés par une Commission composée de l'administrateur délégué de l'asbl CPC, des représentants de l'administration communale, de l'échevin de la participation et des 5 conseillers élus commissaires (un par district) avant de faire l'objet d'une demande au Collège communal (CP – Charte de fonctionnement, 2018).

⁵¹ Et parce que le terme « budget participatif » a été utilisé, en Belgique, pour qualifier des expériences démocratiques ne correspondant pas aux définitions – même les plus larges – généralement partagées (sans faire consensus, voir paragraphe suivant) pour ce type de dispositifs.

⁵² Traduction personnelle (les prochains extraits provenant de cette source le seront également).

⁵³ Les échelons liés à la sélection des participants sont : 1.1) l'ouverture aux experts/administrateurs uniquement, 1.2) l'ouverture aux parties prenantes, 1.3) l'ouverture à tous, et 1.4) **l'ouverture à tous couplée à un recrutement ciblé**. Les échelons liés à la communication sont : 2.1) la communication unidirectionnelle, 2.2) la communication bidirectionnelle, et 2.3) **la communication délibérative**. Les échelons liés à la prise de décision sont : 3.1) les décisions par les experts, 3.2) les décisions par les dirigeants élus, 3.3) l'agrégation, 3.4) la négociation, et 3.5) **la collaboration**. Enfin, les échelons liés à l'autorité citoyenne sont : 4.1) le symbolisme, 4.2) l'influence indirecte, 4.3) **l'autorité de facto**, et 4.4) l'autorité *de jure* (Miller et al., 2019).

Il s'agira dans ce paragraphe de confronter les CP à ce cadre conceptuel. Notons, avant cela, que les CP sont un dispositif particulier puisqu'ils admettent un double objectif : d'une part, la proposition, la délibération et la mise-en-œuvre de projets par les conseillers de participation ; d'autre part, la nomination de ces conseillers au rang d'experts de leur district pouvant être consultés par et pouvant interpeller « des mandataires locaux sur des sujets d'intérêt collectif » (CP – Vocation et fonctionnement, 2021). En termes de sélection des participants, les CP présentent une ouverture à tous couplée à un recrutement ciblé : d'une part, ils sont ouverts à « [t]out citoyen âgé de 16 ans minimum habitant / exerçant une activité dans un des 5 districts de Charleroi » (CP – Vocation et fonctionnement, 2021) ; d'autre part, ils ont recours à des appels à candidature orientés en fonction de catégories (peut-être discutables) liées à l'âge, la profession et l'engagement associatif pour « favoriser la représentativité des citoyens du district au sein de chaque Conseil de participation » (CP – Charte de fonctionnement, 2018). En termes de communication, l'objectif pluriel des CP fait qu'ils passent par les trois modes : la communication délibérative lors des conseils de district ; la communication bidirectionnelle lors des agoras citoyennes ; la communication unidirectionnelle lors des présentations d'experts. En termes de prise de décision, deux modes coexistent : la collaboration pour les projets financés par le subsidé et « présenté[s], débattu[s], accepté[s] » lors des conseils de district ; les décisions prises par les dirigeants élus pour les réflexions et les propositions développées lors des agoras citoyennes (CP – Vocation et fonctionnement, 2021). Enfin, en termes d'autorité citoyenne, les CP alternent entre deux modes : l'autorité *de facto* pour les projets décidés lors des conseils de district ; l'influence indirecte pour les propositions issues des agoras citoyennes. Il ressort de ces éléments que les CP peuvent assurément être considérés comme un dispositif de budgétisation participative.

Enfin, concernant les participants interviewés, trois caractéristiques de leur profil seront ici renseignées : leur genre, leur catégorie d'âge (basée sur la Charte de fonctionnement, 2018) et leur profession. Nous avons donc : 1) Lina, une femme dans la tranche des 16-25 ans travaillant dans les ressources humaines ; 2) Audrey, une femme dans la tranche des 26-35 ans travaillant dans le secteur éducatif/social ; 3) Florent, un homme dans la tranche des plus de 35 ans (en réalité, plus de 60 ans) tout juste retraité d'un poste de responsable ; et 4) Marjorie, une femme dans la tranche des plus de 35 ans (en réalité, plus de 60 ans) elle aussi retraitée. Par souci d'anonymat, tous ces noms sont des noms d'emprunt. Faits intéressants, ils sont tous membres du CP Sud depuis au moins 4 ans, se sont tous déjà investis (hors CP) dans la vie de leur Commune (à une échelle moindre pour Marjorie, qui fréquente des ateliers réunissant des citoyens autour de hobbies), et peuvent tous être décrits comme des personnes blanches. Ces deux derniers points sont vrais pour tous (ou presque pour l'avant-dernier) les membres du CP,

démonstration supplémentaire d'un problème récurrent des dispositifs participatifs : le manque de diversité des participants, souvent blancs, bien lotis (Miller et al., 2019) et déjà intéressés par la politique (Gourgues & Sainty, 2019).

Annexe 7 – Extrait « Colère / Lina »

L : Je sais que je suis intervenue parce qu'il y a un monsieur qui était handicapé et qui disait « oui, on est en train de fermer Charleroi et les personnes handicapées comme moi, on peut plus circuler » et tout, et ça m'a énervée, j'étais là « mais, justement, moins il y a de voitures dans Charleroi, plus tu pourras circuler monsieur ». Et, du coup, ben, là, ça touche encore un peu le côté écologie. [...] Le monsieur [de l'asbl] a eu fini sa présentation et ça a commencé à ce moment-là du coup. Et, ensuite, je sais plus si on avait fait un tour de table ou si c'était juste des gens qui réagissaient et qui posaient des questions mais je sais que les premiers intervenants posaient des questions déjà en étant énervés ou choqués de « ah, vous faites ça mais ça ne va pas », des choses comme ça. [...] Et, du coup, j'me souviens juste de la réponse à laquelle j'ai réagi parce que, les autres, je pensais mais j'avais pas spécialement envie d'intervenir... et, au fur et à mesure, j'avais un peu le sang chaud... enfin, tout ce qu'ils disaient, franchement, ça m'énervait (rires)... et, du coup, quand le dernier monsieur a commencé à parler et à s'énerver pour des conneries – pour moi – ben, là, du coup, j'ai voulu intervenir pour lui répondre et ça répondait un peu aussi aux autres. [...] Mais, ce monsieur-là, c'est un peu la goutte d'eau qui a fait déborder le vase... fin, c'est pas méchamment, je veux pas être méchante ou clasher les gens ou quoi, pas du tout... mais le fait qu'il s'énerve pour rien alors que la problématique de ses réactions était tournée justement à son avantage et il s'en rendait pas compte et, du coup, j'ai eu envie de lui dire... Enfin, déjà, ça m'énervait qu'il parle en presque criant, en haussant le ton, en s'énervant sur le monsieur qui faisait la présentation... Enfin, si t'as un truc à dire, dis-le juste quoi, pas besoin de t'énerver. Et, du coup, après, j'étais là « bon », il fallait que je réponde. [...] Du coup, ça m'a touchée sur un point sensible parce qu'ils se rendent pas compte des choses et, avec des mentalités comme les leurs, c'est pas ça qui fait avancer, justement, ça nous bloque parce que chaque personne est dans son truc, dans son idée et tout, et si on leur fait pas comprendre d'une autre manière ou voir les choses comme elles sont réellement, qu'ils sont dans leur truc ou leur vision des choses, ben, on avancera jamais avec des mentalités aussi fermées parce que, eux, ça les impacte...

Annexe 8 – Extrait « Anxiété / Florent »

F : C'est peut-être que, à ce moment-là, je vois trop de trucs négatifs qui arrivent, quoi, ingérables... je me dis « le bal populaire ouvert, comment le fermer ? Des barrières, il faut des spectacles, il faut... ils voyaient des lampions, des trucs comme ça, des kioskes, il fallait les... », je me dis « pff... ».

E : Et quand tu vois tous ces éléments, parce que t'emploies le terme voir, quand tu vois tous ces éléments, comme tu les vois là, qu'est-ce que tu vois, comment tu le ressens ?

F : Ben... ce que je ressens, c'est que j'essaie de... j'essaie de voir si je ne surévalue pas trop des éléments... pas négatifs mais insurmontables... c'est de dire qu'on va... il y a tellement de liste de choses à faire, on est pas 30, on est pas une société événementielle qui a l'habitude [...]. On doit tout créer et c'est dire « bon, ben, là, c'est... on se trouve vraiment au-dessus d'un... on va devoir attaquer un monstre » et essayer de voir après, dans ceux qui continuent, à ce moment-là, de pointer « tiens, t'as pensé à ça » ou « tiens, t'as pensé à ça » pour essayer de les amener à une autre réflexion. Je veux pas dire « ah non, non, non, je n'y vais pas », je vais dire « c'est une bonne idée mais, tiens, comment on va faire, comment vois-tu ça, comment vois-tu tel aspect, comment vois-tu tel aspect ? » pour les amener à une réflexion un peu plus profonde

que simplement l'idée « on organise un... ». C'est un peu ça, quoi, d'essayer de... d'ouvrir ou de... que les personnes soient conscientes de ce qui est derrière en ayant eu une expérience... de l'expérience dans le passé de différentes organisations, hein, de se dire « attention, c'est pas simple », hein, et on n'est pas 20 ou 50. [...] Donc, c'est se dire « oula... », essayons un peu de modérer... essayons de, pas de modérer, pas de supprimer, pas... mais de dire « est-ce qu'on peut pas, de tout ce qui est demandé, prendre une partie ».

Annexe 9 – Extrait « Anxiété / Marjorie »

M : Ben, la fois dernière, le vélo gourmand, je me dis « dans quoi on se lance », j'ai la bonne expérience d'avoir fait une marche gourmande dans la région de Namur où c'est organisé de façon euh... formidable. [...] Ben, c'est grandiose, c'est super bien fait, alors, je me disais « mais, en vélo, qu'est-ce qu'on a pondu là comme idée, qu'est-ce qu'on va faire ? ». Et, après, ben, on voit qu'on réduit, qu'on réduit, que ça n'a pas du tout la même ampleur. [...] Alors, oui, là, je me dis « ben, oui, finalement ». [...]

E : Et, du coup, le fait que ça se réduise, ça te motive ?

M : Oui, ça me motive parce que je vois que c'est pas... qu'on part pas dans des... des choses impossibles à réaliser, quoi.

E : Et comment est-ce que... comment est-ce que tu te sens quand... quand tu as encore l'impression c'est impossible à réaliser ?

M : [...] Oui, ben, je lâche l'affaire, je me dis « là, c'est irréalisable », je... Oui, je me sens pas bien, je me dis « où on va » euh... là, j'ai pas envie d'adhérer du tout au projet, quoi. [...] Mais alors, après, ben tu te rends compte que ça a le nom, que ça va avoir quand même la fonction, mais que c'est... là, ça va, quoi. Alors, là, je veux bien adhérer au projet.

E : Donc, ça te fait du bien quand il y a... quand le projet est délimité, quoi ?

M : Oui, quand je vois clairement que, en tout cas, que c'est réalisable à mon niveau, quoi... et au niveau du groupe, quoi. Là, je me sens plus sûre et, là, j'ai envie de parler, j'ai envie de donner mon avis, j'ai envie parce que... je me sens un peu libérée, quoi, tu vois ?

Annexe 10 – Extrait « Enthousiasme / Lina »

L : Et, moi, j'ai voulu intégrer la SPA parce que, pour moi, c'est important les animaux et tout, et j'ai eu un peu de mal mais c'est passé et j'étais super contente. [...] Du coup, plusieurs fois j'ai dit « la SPA, la SPA, la SPA » et, au bout d'un moment, ils étaient là « ah oui, donc, il nous reste de l'argent donc, on peut mettre pour la SPA, personne n'y voit d'inconvénient ? » et ils étaient pas plus emballés que ça, ils étaient là « oh oui, pourquoi pas » mais, du coup, j'étais super contente « ouais, on va aider les animaux et on va pas donner des bonbons à des enfants ». Enfin, c'est bien aussi mais, les animaux, ils ont besoin de croquettes, de choses vitales. [...]

E : Et, du coup, là, selon toi, qu'est-ce qui est à la base de ce mini-forcing de ta part ?

L : Ben, c'est important pour moi, encore une fois, les principes et tout... Là, du coup, je suis intervenue parce que... là, c'était pas une question de colère ou quoique ce soit mais [...] j'étais là « oh, on peut bien donner un peu à la SPA », quoi. [...] Et, du coup, c'était important pour moi les animaux. [...]

E : Est-ce que tu sais revenir sur cette intervention-là ?

[Échange lors duquel il lui est proposé de recontextualiser son intervention, de se replonger dans le moment, de décrire le lieu, les personnes présentes, ...]

L : [...] Mais, donc, ils étaient tous en train de penser à leurs trucs, leur quartier, leurs connaissances, etc. Et, ben moi, j'aime les animaux, on a l'occasion de faire un don et [...] j'étais là « ben... la SPA... pourquoi faire que des associations d'enfants, restos du cœur, machin et tout ». [...]

E : Qu'est-ce qui te motive à relancer cette idée plusieurs fois malgré qu'il n'y ait pas une grande écoute...

L : [...] Ben, du coup, c'est en rapport avec mes principes et tout, ce qui est important pour moi. [...] Je ressens un peu de... je sais pas, de l'excitation... genre « ouais, c'est bien, on va pouvoir faire un truc ». [...] Et, donc, ça m'emballe un peu le projet parce que j'me dis « ouais, y a ça, on va pouvoir aider des associations avec l'argent et tout, donner gratuitement ». Du coup, je suis motivée par le truc, [...] je sais pas si c'était de l'adrénaline... enfin, j'exagère quand même, j'étais pas là « weeh » (rires)... mais euh... oui, ça monte, enfin, j'suis contente et j'me dis « ouais, ça pourrait être super idée, ça pourrait être accepté, ça pourrait très bien se faire et tout, il y a rien qui pourrait aller contre et ça serait un super truc » donc, euh... je suis contente, je suis motivée, je suis intéressée et tout.

Annexe 11 – Extrait « Sympathie / Florent »

E : Et quand tu... quand tu entends ces arguments-là, comme tu les entends à ce moment-là, qu'est-ce qu'il se passe en toi ?

F : Ben, ce qu'il se passe, c'est que... c'est un peu se plaindre de la... je plains cette personne-là d'être comme ça. Étant donné le contexte dans lequel on vit, ben, elle ne va pas arrêter. [...] Donc, voilà, c'est plutôt... c'est plaindre la personne, quoi. Bon ben, je vais pas... c'est pas dire « ben, je vais aller le frapper ou je vais aller ceci ou je vais aller cela ». Le raisonner, c'est pas la peine. On voit tout de suite que c'est pas une personne qui... tu pourras utiliser aucun argument. [...]

E : Donc, t'étais plus dans la compassion envers ces personnes-là que dans l'agressivité ?

F : Oui, tout-à-fait. Oui parce que ça ne sert à rien d'être agressif... Agressif, en tout cas, pas physiquement... Verbalement non plus parce que... on peut avoir des discussions, comme on dit, entre guillemets, où le ton peut monter, parce que le ton peut monter, mais tout en restant, je veux dire, normal... [...] J'essayais de... de m'écarter un petit peu, je trouvais ça vraiment tellement absurde d'arriver là... [...] Ben oui parce que c'est pas à moi à intervenir à ce moment-là, c'est plus à la gestionnaire, à la personne qui a le contrôle de la réunion de dire « stop ». Moi, je ne suis pas... je veux dire... n'étant pas dépositaire des règles... [...] Est-ce qu'il y avait un petit peu d'alcool qui avait, hein... comme c'était le soir la réunion... en tout cas, c'était un peu... un peu trop, quoi.

Annexe 12 – Extrait « Honte / Marjorie »

M : Et je trouvais que, enfin, je me sentais écrasée par elle, quoi. Parce qu'il me semblait que, ce que moi j'allais proposer, ça ne pouvait peut-être pas répondre à elle. [...]

E : Et, à ce moment-là, comment tu te sens ?

M : Ben, je me sens que j'ai pas beaucoup d'importance, je me sens petite, quoi, je me sens... un peu écrasée, oui, plus écrasée, quoi. [...]

[Plus tard, alors que le sujet revient dans une discussion liée à une autre question]

M : J'avais le sentiment que je ne... que j'étais pas nécessaire, quoi. [...] Donc, moi, je suis... Je suis un petit mouton qui suit, moi... Et, parfois, c'est vrai que... on aurait peur de donner une idée en disant « mais qu'est-ce qu'elles vont dire de ça, quoi, de cette idée-là ? ». [...]

E : Et, du coup, est-ce que, quand tu... cette peur-là...

M : Peur de te sentir ridicule, [...] tu vois, j'ai peur de « mais tu ne connais pas ça ? mais, enfin, t'es... », voilà, d'être chaque fois... de devoir ravalé un petit peu ton manque de connaissances, quoi. [...] Et puis, j'ai un complexe parfois de voir les personnes qui en savent autant, quoi. C'est vrai que j'ai pas été à l'école longtemps, [...] alors, je me dis que j'ai des manques dans certaines choses et que je veux pas les montrer non plus, hein.

Annexe 13 – Extrait « Déception / Lina »

L : Donc, au début de l'année, quand on parlait justement de faire le projet vélo, après la présentation de l'asbl qui est venue présenter le truc mobilité... Au début, ça parlait de trucs intéressants, de mobilité, de faire un projet autour de ça, pour promouvoir la mobilité douce, pour montrer aux gens que c'est possible de se déplacer à vélo, pour les aider à réparer, des choses comme ça, promouvoir un peu le vélo. [...]. Et, après, c'est parti un peu en cacahuète « et alors, on va faire comme ça, on pourra faire ça en même temps et ça va être chouette, et un bar, et d'la bouffe, et machin ». Et, du coup... Enfin, ça, c'est pas un truc super... Enfin, je sais pas si c'est le meilleur exemple mais, en gros, le sujet de base était super intéressant mais, après, tout le monde est parti un peu dans son délire, avec toutes leurs idées, et revenir dans ce qu'on fait habituellement, de l'événementiel et des animations pour enfants, machin... Et après, j'ai plus participé à la conversation parce que ça tournait en boucle et c'était tout le temps à la même chose que d'habitude et on s'éloignait du truc de base important, l'essentiel du projet...

E : Et, du coup, quand, ça, ça arrive... Quand il y a un beau projet et puis, finalement, que ça repart dans l'événementiel comme là c'était le cas, qu'est-ce que tu ressens, toi ?

L : Je suis blasée (rires).

E : Blasée ?

L : Oui, enfin, ça me saoule un peu... Ben, c'est juste, ouais, je finis par être un peu déçue parce qu'on pourrait faire un truc – enfin, là, ça va, on a quand même un peu arrangé le truc – mais on pourrait faire un truc super bien, qui a vraiment du sens pour les conseils de participation et tout et, au final, je suis... Enfin, j'ai pas vraiment d'autres mots que blasée et saoulée parce que ça ressemble pas vraiment... Enfin, il y a plus de sens à ce qu'on fait ou alors c'est tout le temps la même chose, c'est « oui, ça va amener des gens, ça va leur faire passer un beau moment, créer des relations dans le quartier » enfin, je sais pas où on le fait mais euh... j'suis un peu démotivée du truc, oui. [...] C'est un peu triste ou démotivant de transformer le projet.

Annexe 14 – Extrait « Déception / Audrey »

A : [...] Et, ouais, là, ils allaient vraiment trop loin, je trouve. [...]

E : Et... quand ça va trop loin, comme là ça va trop loin, comment tu te sens ?

A : Ben, je me sens... À ce moment-là, en fait, j'me demande un peu ce que je fais là... pourquoi j'suis là... ouais, ça n'a plus vraiment de sens, quoi, et... je sais pas euh... ça me dépite un peu, en fait. Je sais pas, ça... ça tue un peu ma motivation, j'ai... plus envie de participer à la discussion, quoi. [...]

E : Et, du coup, le fait que ça te dépite un peu... ça, ça te démotive de participer ?

A : Bah oui... enfin, oui, évidemment... euh... Si, oui, si c'est pour avoir des discussions comme ça, si c'est pour aller contre ce que je veux apporter, bah... je sais pas, je trouve ça dommage et euh... ça me donne vraiment pas envie d'être là, en fait.

Annexe 15 – Extraits « Colère & déception / Mix / Incivilités »

1. Annexe 15.1 – Extrait « Colère / Marjorie / Incivilités »

M : Oui, là, je pense que j'ai été active [dans la discussion] et que chacune, chacun on a dit son point, ce qu'il se passait. [...] Ça me révolte parce que c'est sale, parce qu'on [...] a les moyens, en plus, on a des parcs à container, on a des poubelles, ils passent régulièrement, euh... donc, ça, je trouve révoltant, hein. [...] Rien que d'en parler, ça me fait bouillir, tu sais ! [...]

E : Et tu crois que, du coup, le fait que tu te... que tu te sentes comme ça par rapport à cette thématique-là, ça te motive à participer, par exemple, à la discussion ?

M : Oui, ça me motive de participer à la discussion, d'écouter aussi ce que les autres disent mais on ronronne, hein, ça revient toujours un petit peu au même, quoi.

2. Annexe 15.2 – Extrait « Colère / Audrey / Incivilités »

A : Donc, à ce moment, ben... je suis en train d'écouter le débat et euh... les gens parlent des solutions [répressives] que la Ville pourrait mettre en place [...]. Mais, là, y a Florent qui donnent d'autres idées, euh... je crois que euh... oui, des campagnes de pub et des... et des cours de civisme aussi. Et euh... là, je sais que je dois intervenir mais, comme ça part dans tous les sens, [...] j'me dis que c'est mieux de lever la main, là, ouais.

E : Et... comment tu sais, là, tout de suite, que tu dois intervenir ?

A : Ben... ben, ça va pas ce qu'il dit. Des campagnes et des cours, ça se fait déjà, ça sert à rien ! Du coup, ça me fait serrer les dents quand il dit ça, je suis pas d'accord !

3. Annexe 15.3 – Extrait « Déception / Lina / Incivilités »

L : J'étais un peu frustrée parce que [...] ça s'est arrêté que sur un seul point, qui était le dépôt de déchets euh... clandestin, on va dire. [...] Et, du coup, j'allais pas très bien parce qu'on perdait un peu l'objectif de vue, parce que – enfin, je sais pas eux ce qu'ils ont comme vécu ou quoi – mais, moi, je sais qu'il y a des endroits, enfin, bêtement des rues ou quoi où je suis pas du tout à l'aise de marcher seule le soir à Charleroi ou je sais pas quoi. Il y a pas que des dépôts de déchets qui sont compris dans « incivilités » et s'ils s'attardent que sur [le fait que] dans leur

rue, il y a des déchets, oui, ils connaissent un point où il y a des déchets et tout, ben, toutes les autres incivilités – enfin, je sais plus ce qui est vraiment compris dedans mais tous les actes on va dire de vandalisme et de trucs pas très nets – ben, ils passent à la trappe alors que c’est super important. [...] Ça me désintéressait à la fin parce que le sujet principal était intéressant et, comme tout le monde commençait à balancer des trucs à gauche à droite, ça a un peu réduit l’intérêt, même si je suis intervenue au début pour poser la question à Chloé, elle a bien listé tout ce qui était... enfin, même elle a essayé d’intervenir puis, tout le monde partait un peu dans leurs trucs et tout et, à la fin, c’était plus intéressant. J’avais plus envie d’intervenir, [...] j’me suis dit « bah, c’est bon, je les laisse aller ». [...]

E : Par exemple, ton énervement pendant la réunion [avec l’asbl], il t’a fait à un moment donné prendre la parole. Ici, tu l’as pas prise. Pourquoi ?

L : Parce que, pour moi, c’était un peu moins important... enfin, ce qu’ils disaient n’était pas faux et contre mes principes contrairement à [la réunion avec l’asbl] où ils commençaient à dire n’importe quoi, de n’importe quelle manière. [...] Surtout que j’aime pas trop prendre la parole, donc, je la prends quand, pour moi, c’est assez important. Là, c’est pas suffisamment important pour moi parce que, encore une fois, ben... c’était rien de bien méchant, enfin, c’était pas une mauvaise chose quoi. Juste, c’était un peu dommage qu’ils s’attardent sur un seul point alors qu’il y en a plusieurs autres à exprimer, mais c’est pas pour autant que ce point-là n’est pas intéressant et qu’il n’est pas aussi à explorer, du coup, je les ai laissé faire. [...] Donc, j’étais désintéressée de la conversation mais j’étais pas énervée, j’avais pas le sang chaud, j’étais pas là « faut que je fasse quelque chose ».

Annexe 16 – Extraits « Enthousiasme & déception / Mix / Vélo gourmand »

1. Annexe 16.1 – Extrait « Enthousiasme / Marjorie / Vélo gourmand »

M : Ben, je pense que les dernières réunions qu’on est train de préparer pour... comment... pour ce vélo gourmand, c’était positif. Il y a, au début, il y en avait une, j’avais pas envie d’y aller et puis, maintenant qu’on est dedans et que ça prend forme et que je vois que tout le monde y participe... Ici, la dernière réunion, [...] ça fusait dans tous les sens parce que tout le monde donnait son avis, tout le monde avait des idées, tu sentais que tout le monde était impliqué, quoi... donc, ça, c’est chouette, tu sors en disant « allez, c’est constructif », t’as presque envie d’embrasser les personnes [sourire et voix plus douce], tu sais, il y a quelque chose qui se crée... on est tous dans... avec la même idée, on repart tous... il me semble, enfin, qu’on va donner de soi, quoi, pour réaliser, quoi. Oui oui et, alors, finalement, quand je rentre, eh bien, je suis contente d’y avoir été.

E : Est-ce que t’as un moment, un échange qui symbolise un peu ce... le fait que cette réunion ait particulièrement avancé ?

M : C’est le fait que tout le monde parlait, quoi, que tout le monde donnait son avis, voulait faire quelque chose... Donc, c’est ça que je trouvais qui était... d’ailleurs, c’est même moi qui aie dit « attendez, attendez parce que ça va dans tous les sens », allez... et, alors, c’est vrai que tout le monde avait envie de parler...

A : Mais, d’un côté, ça... ça te fait du bien quand...

M : Ah oui, ah oui, ça me fait du bien, ah ben oui, ah ben oui. Parce qu'on sent que le projet est porté, quoi, et on ne se dit pas « est-ce qu'on va pas arriver ce jour-là à 9h et qu'il y aura juste 3 personnes », quoi. Non, parce qu'on a tous mis le pied à l'étrier, donc, je trouve que c'est positif, quoi, que... que le sujet d'abord plait sans doute à tout le monde et que tout le monde a envie d'y participer et donne de son temps, euh...

A : Et [...] quand, voilà, tout le monde parle, tout le monde semble motivé, etc., comment tu te sens ?

M : Ben, je me sens bien. Je me sens... je me sens bien. [...] Bon, j'étais contente, j'étais heureuse, j'étais bien, j'étais détendue. Tu sais, [...] t'as envie de communiquer, euh... voilà. Mais, mes sentiments, euh... J'étais bien, c'est tout.

2. Annexe 16.2 – Extrait « Déception / Lina / Vélo gourmand »

L : Bref, du coup, ils voulaient offrir des bouteilles d'eau et j'étais là « ben, on pourrait offrir une gourde, plutôt ? ». Après, je l'ai dit mais ils étaient tous en train de parler en même temps, du coup, c'est un peu parti euh... Mais, heureusement, la directrice de la MPA a lancé qu'à la Ville de Charleroi, ils avaient des gourdes et qu'ils pouvaient nous les fournir peut-être pour sensibiliser... [...] Du coup, j'me sens comme si ce que je disais, c'était pas important, ou comme si ma parole valait moins... Mais, après, on a reparlé, je l'ai redit une deuxième fois donc, la directrice de la MPA a lancé l'idée des gourdes parce qu'elle m'a entendue (rires)... Et, du coup, je suis satisfaite de la fin...

Annexe 17 – Extraits « Colère & compassion / Mix / Incivilités »

1. Annexe 17.1 – Extrait « Colère & solutions répressives / Marjorie / Incivilités »

M : [...] c'est un sujet qui me concerne, c'est un sujet qui me tient à cœur en tout cas, hein. Parce que c'est vrai que Charleroi n'est pas propre et que ça représente quand même la ville où j'habite et que les avis des personnes extérieures qui viennent, c'est... c'est pas agréable. [...] [Haussement de ton] Je veux qu'il fasse propre ! Ça me dérange quand euh... quand on obéit pas à la loi ! [...]

E : Comment, toi, tu expliquerais... qu'on se dirige plutôt vers des solutions de répression sur cette thématique-là ?

M : Ben, parce qu'on a essayé la manière douce et que ça n'a pas marché ! Alors, ben, il faut sévir un petit peu plus fort, et puis encore un petit peu plus fort. C'est vraiment quelque chose que je ressens dans mes tripes, hein... [...] Et je pense que c'est... [...] c'est de la répression qu'il faut parce que, tant que tu ne touches pas le portefeuille des gens, ils n'ont pas l'air de se bouger, quoi. Je trouve que c'est une façon égoïste, hein, c'est égoïste, hein [de jeter ses déchets sur le trottoir] !

2. Annexe 17.2 – Extrait « Compassion & solutions préventives / Florent / Incivilités »

F : Ben, ce qu'il y a simplement, c'est que, moi, personnellement, je fais plutôt du préventif que du curatif parce que, ben, le préventif, c'est essayer de sensibiliser ou quoique ce soit. [...] [Il

faut] non pas une répression mais d'abord une explication, pas que dire « on peut pas, on peut pas » mais pourquoi on peut pas, « parce que ceci », et donner une explication. [...] On s'en fout qui est responsable, comment peut-on éviter que ça se reproduise ? Et ça change pas mal de dire « on s'en moque ». [...] Il faut essayer de comprendre, hein, de dire « ah ben c'est parce que, financièrement, ça coûte cher ou ceci ou cela ». [...] C'est un peu ça, quoi, c'est d'essayer... et je vois pas beaucoup d'interrogation des personnes [de type] « est-ce que vous avez une explication, pourquoi vous la déposez là ? ». [...] Et donc, c'est un peu ça, expliquer parfois dans les écoles qu'on peut faire tout ça [en termes de recyclage], peut-être ça conscientise plus que dire « pas le jeter n'importe où » parce que, finalement, s'ils sont mis à un tel endroit, ben, on pourrait... C'est un peu ça, c'est d'essayer d'expliquer correctement, pourquoi ça ne sert à rien de jeter mais, par contre, ça, on pourra réutiliser et ça permettrait de faire ceci ou cela.

Annexe 18 – Extrait « CP & festivités / Lina »

L : C'est avec l'événement d'Halloween de l'année passée, je voyais vraiment pas l'intérêt de ce truc-là, parce qu'on n'est pas là [...] pour faire des festivités. [...] Du coup, j'étais pas d'accord vraiment avec le projet, enfin, j'étais pas très intéressée. [...] [Et] s'il y a un truc qui m'intéresse moyen, que je trouve qui n'a pas d'intérêt, ben, je le dis quand même « pourquoi faire ça, est-ce qu'on pourrait pas faire ça autrement, ou qu'est-ce que ça amènera de faire ça ? » et, donc, après, il y a un échange, chacun dit un peu ce qu'il pense « oui, si on fait ça, ça donnera des opportunités aux enfants de faire ça, ça donnera à nous l'opportunité de nous faire connaître, ça donnera l'opportunité de faire des rencontres, faire vivre le quartier, ou de ramener des artistes peu connus », enfin, des choses comme ça. Et, donc, au fur et à mesure, chacun donne son point de vue, chacun dit ce qu'il pense, sa vision des choses, et donc, plus on discute, plus on sent ce qui les motive et, donc, plus on se comprend, quoi.

Annexe 19 – Extrait « CP & événementiel / Audrey »

Partie 1

A : Non, je pense pas, je pense pas un moment particulier... Je pense que c'est plutôt à force de discuter et de faire des projets. [...] Et donc euh... oui, à la base, je m'en foutais un peu de la cohésion et tout ça. Et... quand les autres du CP en discutaient entre eux, ben, j'étais pas contre mais j'me disais un peu que c'était un truc de vieux, quoi. Euh... ouais. Mais, je sais pas, à force de voir à quel point ça leur tenait à cœur et d'assister à des événements, bah... je sais pas... je me suis dit que c'était quand même euh... important pour l'ambiance de la ville. Mais, eux, euh... enfin, du CP, cette ambiance, ça se voit que ça leur tient à cœur quand on est en réunion parce que... je sais pas... enfin, ils sont juste chauds, quoi. Euh... et je pense que, à force, ben, c'est contagieux, en fait, ouais.

Partie 2

A : Ben, euh... je pense que, souvent, la réunion juste avant le lancement de l'événement, c'est toujours celle où il y a le plus d'excitation. Euh... pour Halloween, ouais, même quand il restait que des petits détails à régler, les gens donnaient encore des idées de partout. [...] Et euh... et c'est un peu n'importe quoi, euh, parfois, d'ailleurs, mais ça montre de l'envie des gens. Et euh... on fait rien sans envie, donc, euh, oui, c'est important. Et... je pense qu'il faut vraiment être fort fort pas d'accord pour pas finir par rentrer dans l'ambiance, tu vois ? Forcément, à un

moment, ben, tu finis par partager l'envie que les gens dégagent... surtout quand il y a des projets où les gens sont contents, ben, ça fait forcément plaisir, hein, tu vois (rires) ? [...] Quand euh... on voit que les gens sont contents, ben, on se dit que c'est que c'est... que c'est quelque chose d'important, je pense.

Annexe 20 – Extrait « CP & budget restant / Lina »

Partie 1

L : Et donc, voilà, j'étais super contente et, en plus, ça a donné suite à un autre projet en 2021 parce qu'il y a une des résidences pour jeunes avec qui on avait fait un truc Saint-Nicolas [...] qui a fait des bricolages et tout, des bouchons de liège qu'on a été vendre au marché de Noël pour la SPA donc, on a refait un don à la SPA, plus en faisant participer des jeunes et, donc, en faisant plein de bénéfices pour la SPA et, donc, faut voir cette année, mais, normalement, c'est devenu plus ou moins un partenariat, enfin, un truc récurrent, que chaque année on fera un truc avec la SPA. [...] Et, du coup, wooh, je suis contente que mon mini-forcing soit passé. Et, au final, les autres sont contents, ils sont là « oui, avec la SPA, oui, avec les jeunes, on a fait ça, oui, c'est chouette » donc, maintenant, ils sont tous contents et je me dis que, si j'avais pas forcé deux, trois fois avec ça, il y aurait pas eu, quoi.

Partie 2

L : Et euh... voilà, du coup, au début, j'étais là « ah oui, pourquoi pas [la SPA] ? » et, après, ils sont partis dans leurs trucs... Enfin, eux, ça les intéressait pas plus que ça et, du coup, ils ont dit « ah oui » et, après, ils ont parlé d'autres choses qu'ils connaissent, qui les intéressent et tout. Et, donc, c'est pour ça que rien ne s'est décidé forcément à la première réunion et que j'ai dû le relancer. [...] Et, après, quand on en reparlait, je disais « la SPA, la SPA, la SPA »...

Annexe 21 – Extrait « CP & changements pratico-pratiques / Florent »

F : C'est plutôt, ben, oui, pratico-pratique. Comme on dit, on est ouvert et puis on se dit « ben oui, c'est vrai que c'est pas réaliste ». Il y a des choses, ben oui, ça serait idéal... mais pas réaliste. À la fin, ben, l'année dernière, quand on a fait le 21 juillet à la Ruche, on devait séparer les deux salles à cause du covid et ainsi de suite, donc, avec Maxime, on avait mis les places et tout avec les distances mais, à la fin, on a vu que les gens s'en moquaient et qu'ils allaient partout et on s'est dit « ça sert à rien de faire le gendarme ». Donc, on a changé mais... parce que, hein, on interdisait les gens de se croiser, puis, il y en a genre qui montaient, qui descendaient, qui... alors bon, après, bon... Donc, là, c'est à la fin, on change d'avis parce qu'on se dit « on est dépassé là, hein ».

Annexe 22 – L'influence des émotions sur les préoccupations sociomorales

Un seul cas sera analysé ici : celui des solutions envisagées pour régler le problème des incivilités. Il s'agira davantage de comprendre comment les émotions influencent les avis des individus sur des questions politiques que de vérifier le pouvoir transformatif de la délibération (le cas analysé n'ayant mené à aucun changement des avis en question). Pour autant, une meilleure compréhension du lien entre émotions et préoccupations sociomorales semble pertinente dans le cadre de nos hypothèses.

Comme évoqué précédemment, lors de la discussion sur les incivilités, les participants se sont exclusivement concentrés sur la problématique de la propreté. Le ton était plus haut qu'à l'accoutumée, les propos plus tranchés, et les interventions de la quasi-totalité des participants mixaient expériences personnelles et souhaits d'introduction de mesures répressives. À nouveau, les propos et l'attitude de Marjorie quand il lui a été demandé de revenir sur ledit débat sont représentatifs de la manière dont s'est déroulée la discussion.

M : [...] c'est un sujet qui me concerne, c'est un sujet qui me tient à cœur en tout cas, hein. [...] [Haussement de ton] Je veux qu'il fasse propre ! Ca me dérange quand euh... quand on obéit pas à la loi ! [...] Alors, ben, il faut sévir un petit peu plus fort, et puis encore un petit peu plus fort. C'est vraiment quelque chose que je ressens dans mes tripes, hein ! [Pour le reste de l'extrait : voir annexe 17.1]

Il ressort clairement de cet extrait que la problématique de la propreté évoque chez Marjorie des préoccupations relatives à la justice et aux droits (mais également au rôle communautaire et aux devoirs). Elle estime avoir le droit « qu'il fasse propre » et est dérangée « quand on obéit pas à la loi » (elle décrit en outre ce type de comportements incivils comme « égoïste »). Comme présenté dans la section dédiée à la première question de recherche, les propos et l'attitude de Marjorie durant l'entretien laissent peu de doute quant au fait que cette thématique l'amène à ressentir de la colère. L'interviewée faisant de ce problème une question de justice, et la colère étant l'émotion associée aux préoccupations sociomorales de justice (Horberg et al., 2011), il s'agit là d'un résultat logique. Parallèlement, la voie morale de la punition étant l'orientation associée à la colère (Horberg et al., 2011), il semble cohérent que Marjorie se tourne vers des solutions répressives. L'influence de la colère dans son orientation morale ressort indubitablement de l'entretien, particulièrement lorsqu'elle avoue ressentir « dans [s]es tripes » le fait de devoir sévir. Par souci d'exactitude, notons également que, s'il semble difficile de trouver de réelles traces de mépris dans l'entretien de Marjorie, une de ses interventions lors de la réunion est à souligner. En effet, lorsque Florent demande sur quel média pourrait être diffusée une campagne de sensibilisation (en proposant le journal télévisé de Télésambre), elle

lui répond « est-ce que ces gens-là regardent les infos ? »⁵⁴. L'article d'Horberg et ses collègues (2011) reste muet quant à la voie morale associée au mépris mais nous pouvons au moins émettre l'hypothèse que, lorsqu'il accompagne la colère, le mépris appuie l'idée que les individus concernés ne changeront pas s'ils ne sont pas punis (ou, pour reprendre les termes de Marjorie, si on ne touche pas à leur portefeuille).

Durant cette réunion, Florent est le seul à s'être plusieurs fois exprimé en faveur d'un autre type de solution : la prévention et la sensibilisation. Lorsqu'il lui est demandé de revenir sur le déroulement de la discussion et la focalisation sur les solutions répressives qui en a résulté, il choisit ces mots :

F : [Il faut] non pas une répression mais d'abord une explication, pas que dire « on peut pas, on peut pas » mais pourquoi on peut pas, « parce que ceci », et donner une explication. [...] On s'en fout qui est responsable, comment peut-on éviter que ça se reproduise ? Et ça change pas mal de dire « on s'en moque ». [...] Il faut essayer de comprendre, hein, de dire « ah ben c'est parce que, financièrement, ça coûte cher ou ceci ou cela ». [Pour le reste de l'extrait : voir annexe 17.2]

Il ne semble pas aventureux d'affirmer sur base de cet entretien que la problématique de la propriété évoque chez Florent un certain souci de l'autre. Il ne veut pas chercher le « responsable » (car « on s'en moque »), il veut « essayer de comprendre » pourquoi les gens jettent leurs déchets dans la rue et, en particulier, si leurs agissements sont liés à des carences (notamment éducatives et financières). Ces propos sont également révélateurs d'un début de préoccupation empathique de Florent envers les personnes pointées du doigt et, donc, de compassion. L'interviewé faisant de ce problème une question de compréhension de l'autre, et la compassion étant l'émotion associée au souci de l'autre (Horberg et al., 2011), il s'agit de nouveau d'un résultat logique. Parallèlement, la voie morale de l'aide étant l'orientation associée à la compassion (Horberg et al., 2011), il semble cohérent que Florent se tourne vers des solutions préventives et, notamment, vers la sensibilisation⁵⁵.

Si les interventions de Florent lors de la réunion n'ont mené à aucun changement d'avis apparent, il n'en reste pas moins intéressant de chercher à en comprendre les raisons à la lumière des éléments présentés dans le cadre théorique. Sommairement, mener les autres participants à favoriser les solutions préventives sur les solutions répressives, c'est les conduire à changer de préférences. Selon notre cadre théorique, une modification des préférences des individus par la délibération requiert, d'une part, que les jugements et les raisonnements émis par les autres participants et, d'autre part, que la capacité de « prise de rôle » de ces individus génèrent chez

⁵⁴ Intervention figurant dans les notes d'observation.

⁵⁵ Sensibiliser peut en effet être perçu comme une forme d'aide ou, plus précisément, d'aide à la conscientisation.

eux des émotions de plus forte intensité que l'émotion à la base de leurs préférences initiales. En l'occurrence, Florent a surtout partagé sa préférence sous forme d'argument raisonné et n'a pas tant donné d'indication sur sa pensée profonde ou, en d'autres termes, sur son jugement. Or, parvenir à faire changer d'avis une personne sur base de la persuasion raisonnée (liée à l'argument) est, selon Haidt (2001), bien plus rare que sur base de la persuasion sociale (liée au jugement). Ainsi, peut-être Florent aurait-il dû sortir du registre purement rationnel pour ouvrir la voie vers une modification des préférences. Dans une logique similaire, Florent n'a pas non plus eu recours au récit dans ses interventions alors même qu'il s'agit du style discursif le plus susceptible de provoquer une « prise de rôle » chez ses interlocuteurs. En effet, « les gens utilisent des *récits* pour donner un sens à leur vie » (McAdams, 2008 dans Hannon, 2019, emphase de l'auteur), des récits qui « correspondent à la façon dont ils comprennent [...] le monde » (Hannon, 2019). Selon l'auteur, « [e]n essayant de faire correspondre les actions des gens à un récit cohérent, nous pouvons parvenir à mieux les comprendre » (Hannon, 2019). Un récit permettant aux autres membres du CP de mieux comprendre les individus jetant leurs déchets dans la rue aurait ainsi pu se montrer plus convaincant.



Conseils de participation VOCATION ET FONCTIONNEMENT

Janvier 2021

VOCATION



Pour qui ?

Tout citoyen âgé de 16 ans minimum habitant / exerçant une activité dans un des 5 districts de Charleroi.



Pourquoi ?

Pour permettre aux citoyens de s'impliquer dans leur quartier, dans leur district, dans leur ville.



Implication ?

- Le citoyen qui veut donner son avis = Etre consulté par les autorités
- Le citoyen qui veut proposer un projet ou participer à un projet = proposer, délibérer et mettre en œuvre des projets porteurs de cohésion sociale

FONCTIONNEMENT

Conseils de districts

(anciennement plénières)



Pour qui ?

Les membres des Conseils de participation de Charleroi
+Accompagnement du/de la chargé.e. de la participation ci-toyenne.



Quand ?

Une fois tous les deux mois (mais possibilité d'en ajouter si nécessaire)



Pourquoi ?

Se rencontrer, échanger, débattre

Créer des projets via les ateliers projets

3. interpellation des mandataires locaux sur des sujets d'intérêt collectif via l'outil « **question time** » (*qui prendra un autre nom ; à trouver ensemble*)



→ Comment on monte les projets des CP?

1. Le projet est présenté, débattu, accepté etc en Conseil de district
2. Vérification de l'éligibilité des dépenses par l'équipe de la future structure dont le responsable financier
3. Les projets seront développés lors d'atelier projet du CP (ou en interCP) entre les membres qui souhaitent s'y investir. Le/la chargé.e. de la participation citoyenne du Conseil de participation sera disponible pour accompagner l'atelier sans forcément y participer.
4. Gestion des formalités administratives et financières si nécessaire par la future structure (= Actuelle MPA) (marchés publics, rédactions de documents, doc event ...) et validation de l'éligibilité des dépenses
5. La future structure paye (sur base d'une pièce justificative de la dépense) les choix opérés par les conseillers



utilisation des services

(salles, conseils, graphisme,...) ?

- Les services de la *future structure* seront mis à disposition des conseils de participation gratuitement pour les projets qu'ils portent et pour les tâches dont ils ont la responsabilité. Les associations partenaires de ces projets bénéficieront des services de la future structure suivant les actuels tarifs pratiqués par la mpa.
- Ces salles seront disponibles mais les conseils de districts et les ateliers pourront toutefois se réunir dans leur district dans différents locaux communaux accessibles. Idéalement, ces rencontres devraient se tenir dans les différentes sections d'un district, dans un souci d'équité pour les membres des CP.



→ Lieu de stockage pour le matériel ?

- Un lieu de stockage sera prévu et sera mis à disposition gratuitement. Son accès en dehors des heures de bureau classiques (8h30 - 16h30) se fera sur demande préalable pour permettre à la conciergerie de s'organiser.



→ Budget ?

- Le subside de la Ville de Charleroi sera versé à la future structure. La future structure se prononcera sur l'éligibilité des dépenses en fonction des critères d'éligibilité liés aux subsides alloués et de tout autre critère défini dans le mode de fonctionnement des conseils de participation (Charte, Règlement d'ordre intérieur, etc.)
- Une fois déclarées éligibles, elle les paiera sans délai sur base d'une pièce justificative (facture, déclaration de créance, etc.). La trésorerie de la future structure permettra ainsi le financement des projets sans attendre la réception du subside de la ville de Charleroi.
- Les projets pourront donc être organisés du 1er janvier au 31 décembre. Les subsides non dépensés par les CP pourront faire l'objet d'un "pot commun" pour financer un projet de participation citoyenne transversal.
- Le budget sera reparti de la façon suivante : 6000€ par Conseil de district et 5000€ pour le fonctionnement des agoras citoyennes.

Agoras citoyennes

Ce seront des lieux "d'échanges" (sous forme de consultation, concertation ou co-élaboration) mixtes entre citoyens, conseils de participation et mandataires locaux et/ou personnes ressources sur une thématique précise.

Les agoras citoyennes concernent l'ensemble des membres des conseils de participation (qui souhaitent y participer) et sont ouvertes aux citoyens qui souhaitent s'y intégrer.

Elles pourront être demandées par les mandataires locaux via **l'outil coopération time** (qui prendra un autre nom, à trouver ensemble), ou par les CP ou encore sous l'impulsion du service.



Pour qui ?

- Aux membres des CP de Charleroi et tout citoyen sous inscription.
- Mais aussi asbl, forces vives etc., selon leurs expertises.

Lors de l'inscription, les membres des CP seront prioritaires si le nombre de participants est limité. Les invitations seront donc lancées en deux temps, avec un délai d'inscription.



Pourquoi ?

- Aborder des thématiques qui posent questions pour en-suite y sensibiliser les acteurs concernés ou impliqués.
- Soumettre des propositions qui, jusque-là, n'avaient pas été pensées.



Comment ?

- Enquêtes de terrain
- discussion
- convier des personnes ressources dresser
- des états des lieux
- transmettre des rapports aux personnes ressources



→ **Durée ?**

→ Elles seront limitées au temps de travaux nécessaire à son aboutissement (estimation entre 1 et 4 réunions par thèmes)



→ **Diffusion de l'info auprès des citoyens pour inscription ?**

→ Newsletter future structure
→ Site web future structure, ville de Charleroi ?
→ Facebook future structure
→ Flyers, affiches,...tout support papier jugé indispensable et réalisé par la future structure
→ Bouche à oreilles,
→ Comités de quartier
→ Tout autre outil numérique développé dans le cadre des dispositifs de participation citoyenne (ex. : plateforme)
→ etc.



→ **Budget ?**

→ 5.000 € pour les frais de fonctionnement. Les réflexions et propositions des agoras pourront déboucher sur les propositions de projets et des politiques qui seraient mises en oeuvre pas la Ville ou d'autres structures, avec éventuellement leurs propres budgets selon leur degré d'intérêt. Les agoras se distinguent des conseils de districts par des projets plus ambitieux dont le financement pourrait dépasser le simple financement alloué dans le présent dispositif.

Collège de districts



Pour qui ?

2 représentants par CP, l'équipe chargée de la participation citoyenne, l'Echevine et/ou un représentant de son Cabinet. Les CP désignent leurs représentants et la manière dont cette représentation est tournante.



Quand ?

Une fois par trimestre.



Pourquoi ?

Réaliser un état des lieux au sein de chaque CP, moment d'évaluation et d'observation, mise en place de projets trans-versaux aux 5 districts.



Comment ?

Proposition d'un ordre du jour par les représentants des Conseils de participation.

Assurances

Je suis citoyen et je participe à une activité organisée par un conseil de participation, comment suis-je assuré ?

- Un conseil de participation est une association de fait. Cela signifie que c'est un groupement de personnes qui fait usage de la liberté d'association (principe constitutionnel belge) pour porter un projet commun.
- Lorsqu'on mène un projet, il est important :
 - de contracter les assurances obligatoires
 - d'informer les personnes qui s'investissent dans ce projet de qui est assuré et de ce qui ne l'est pas

C'est toujours l'organisateur de l'événement qui doit contracter l'assurance. Une association de fait peut tout à fait contracter une assurance.

Que doit-elle couvrir?

- La responsabilité civile exploitation (qui sera prise en charge par la future structure)
- L'assurance événementielle ponctuelle prise en charge par l'organisateur via le subside public
- L'assurance bénévolat prise en charge par la province du Hainaut (la demande sera introduite pour chaque CP avec l'aide de la future structure).

Pour ce qui n'est pas couvert par les assurances précitées, ce sont les assurances personnelles qui interviennent.

Exemples :

1. Lors d'une activité organisée par un CP, Marie glisse derrière son comptoir parce que le sol est humide et glissant. En tombant, elle se casse le poignet -> l'assurance bénévolat la couvre
2. Après l'activité, Marie découvre que sa voiture a été volée -> C'est son assurance auto qui intervient

- **Pour les activités des CP nécessitant une assurance (ce n'est pas le cas de toutes), le coût de celle-ci devra être intégrée au projet proposé >>> pas de frais supplémentaire pour le CP. A la demande du ou des CP, la future structure peut se charger des démarches d'assurances.**

Divers



Modification de la charte ?

Une réunion sera rapidement prévue à cet effet



Composition du CA de la nouvelle structure ?

Une nouvelle date sera fixée dès que les conditions sanitaires permettront de réunir en présentiel le groupe de travail. Une représentation de chaque catégorie de membres sera proposée : ville - associations - citoyens



ASBL CPC

Si les administrateurs le souhaitent, la MPA peut les accompagner pour revoir l'organisation et l'objet social de l'asbl, les éclairer sur la problématique des assurances notamment. Suite à sa demande, le Conseil communal décidera lundi de postposer le délai de remise des documents et justificatifs liés au subside 2020.

Déclaration Plagiat

Considérant que le plagiat est une faute inacceptable sur les plans juridique, éthique et intellectuel ;

Conscient que tolérer le plagiat porterait atteinte à l'ensemble des corps étudiants, scientifiques et académiques en minant la réputation de l'institution et en mettant en péril le maintien de certaines approches pédagogiques;

Notant que les étudiants sont sensibilisés aux questions d'intégrité intellectuelle dès leur première année d'étude universitaire et que le site web des Bibliothèques de l'ULB indique clairement comment éviter le plagiat :

<https://bib.ulb.be/version-francaise/navigation/support/boite-a-outils/evitez-le-plagiat>

Rappelant que le plagiat ne se limite pas à l'emprunt d'un texte dans son intégralité sans emploi des guillemets ou sans mention de la référence bibliographique complète, mais se rapporte également à l'emprunt de données brutes, de texte traduit librement, ou d'idées paraphrasées sans que la référence complète ne soit clairement indiquée ;

Rappelant les articles 104 et 105 du Règlement Général des Etudes 2021-2022 :

<https://www.ulb.be/fr/documents-officiels/reglement-general-des-etudes>

Convenant qu'aucune justification, telle que des considérations médicales, l'absence d'antécédents disciplinaires ou le niveau d'étude, ne peut constituer un facteur atténuant.

La Faculté de Philosophie et Sciences sociales rappelle que la sanction minimale pour un plagiat avéré est l'attribution de la note de 0 pour l'ensemble du cours en question. Ce rappel ne présage pas de la sanction finalement proposée au jury par le Doyen en fonction des détails relatifs au cas de plagiat qui lui a été transmis.

Je soussigné, Anton MENACHO, confirme avoir lu cette déclaration et certifie ne pas avoir commis de plagiat pour ma recherche.

Fait à La Louvière

Date 08/08/2022

Signature de l'étudiant

